

Rapport du Conseil des gouverneurs

Quarante-deuxième session
Rome, 14-15 février 2019



Investir dans les populations rurales

Cote du document: GC 42
Date: 24 juillet 2019
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Conseil des gouverneurs

Quarante-deuxième session

Rome, 14-15 Février 2019

Table des matières

Chapitre 1	Ouverture et travaux de la session	1
Chapitre 2	Décisions prises par le Conseil des gouverneurs	3
Chapitre 3		5
	A. Comptes-rendus analytiques	5
	B. Déclarations générales	49
Chapitre 4	Déclarations et allocutions spéciales	50
Annexe I	Ordre du jour et programme de la session	82
Annexe II	Résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs	90
Annexe III	Liens vers le contenu numérique de la quarante-deuxième session du Conseil des gouverneurs	102
Annexe IV	Délégations de la quarante-deuxième session de Conseil des gouverneurs	104
Annexe V	Liste des documents soumis au Conseil des gouverneurs à sa quarante-deuxième session	104

Chapitre 1 Ouverture et travaux de la session

1. La quarante-deuxième session du Conseil des gouverneurs du FIDA s'est tenue à Rome les 14 et 15 février 2019. La liste des participants figure à l'[annexe IV](#).
 2. Le Conseil a tenu au total quatre séances, qui sont résumées dans les comptes rendus analytiques figurant dans la partie A du chapitre 3.
 3. Les liens vers les vidéos disponibles figurent à l'annexe III.
- A. Ouverture de la session et séance inaugurale**
4. La session a été ouverte par Hans Hoogeveen, président du Conseil des gouverneurs et Gouverneur pour le Royaume des Pays-Bas.
- B. Ordre du jour et documentation**
5. Le Conseil des gouverneurs a adopté l'ordre du jour et le programme de la session, qui figurent à l'annexe I. La liste des documents soumis au Conseil est fournie à l'annexe V. Les résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs figurent à l'annexe II.
- C. Demande d'admission en qualité de Membre non originaire**
6. Conformément à la recommandation du Conseil d'administration, le Conseil des gouverneurs a approuvé la demande d'admission de la République de Pologne en qualité de Membre non originaire du Fonds. L'Ambassadeur et Représentant permanent de la République de Pologne a remercié le Conseil des gouverneurs de sa réponse favorable.
- D. Séance inaugurale de la session**
7. M. Hoogeveen, Ambassadeur, Représentant permanent du Royaume des Pays-Bas auprès des organismes des Nations Unies s'occupant d'alimentation et d'agriculture ayant leur siège à Rome et président du Conseil des gouverneurs, a ouvert la quarante-deuxième session du Conseil des gouverneurs.
 8. M. Gilbert F. Houngbo, Président du FIDA, a accueilli le Pape François et M. Giuseppe Conte, Président du Conseil des ministres de la République italienne, lors de la séance inaugurale de la session.
 9. M. José Graziano Da Silva, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a prononcé une allocution de bienvenue.
 10. M. Giuseppe Conte, Président du Conseil des ministres de la République italienne, a prononcé une allocution de bienvenue.
 11. Le Pape François a prononcé un discours liminaire.
 12. Mme Midori Goto, Messagère de la paix des Nations Unies, a interprété un passage musical au violon. Elle a ensuite prononcé un discours.
 13. Mme Charlotte Salford, Vice-Présidente adjointe chargée du Département des relations extérieures et de la gouvernance, s'est entretenue avec Mme Sherrie Silver, Défenseuse du FIDA pour la jeunesse rurale.
 14. Le Président du FIDA a souhaité la bienvenue aux orateurs de marque de la séance inaugurale de la session.
 15. M. Danilo Medina Sánchez, Président de la République dominicaine, a prononcé un discours liminaire.
 16. Mme Géraldine Mukeshimana, Ministre de l'agriculture et des ressources animales de la République du Rwanda, a prononcé un discours liminaire au nom du Président de la République du Rwanda.
 17. M. David Beasley, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, a prononcé un discours.

18. Le texte intégral des déclarations prononcées lors de la séance inaugurale figure au chapitre 4.

E. Discours du Président du FIDA

19. On trouvera au chapitre 4 la version intégrale du discours prononcé par le Président du FIDA devant le Conseil des gouverneurs.

F. Conversations avec les Gouverneurs

20. Les conversations consacrées à l'avenir du FIDA ont porté sur l'architecture financière, la collaboration avec le secteur privé ainsi que le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et ses conséquences pour le FIDA. Les détails des débats figurent dans les comptes rendus analytiques, à la partie A du chapitre 3.

G. Séances interactives et événements spéciaux

21. Trois séances interactives ont été consacrées aux thèmes suivants: "Les chaînes de valeur de l'entrepreneuriat agricole: attention aux écarts d'égalité – genre et nutrition", "Donner des moyens à l'entrepreneuriat social pour une transformation rurale inclusive" et "L'avenir de l'agriculture – des technologies nouvelles pour transformer l'agriculture paysanne".
22. En outre, un événement spécial a été organisé sur le thème "Accès des jeunes aux moyens de financement".
23. Mme Thin Yu Mon (Chin Human Rights Organization) a dressé la synthèse des délibérations de la quatrième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones, qui s'était tenue les 12 et 13 février 2019 à l'occasion de la quarante-deuxième session du Conseil des gouverneurs. Le texte intégral de cette synthèse figure au chapitre 4.
24. Mme Katherine Meighan, Conseillère juridique du FIDA, a animé un débat avec Mme Gunhild Stordalen, Présidente exécutive de la Fondation EAT.
25. Par ailleurs, le Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole (Fonds ABC) a été lancé. La synthèse des déclarations prononcées à cette occasion figure à la partie A du chapitre 3.

H. Déclarations générales

26. De nouvelles procédures, en application desquelles les déclarations générales ne figurent plus à l'ordre du jour, s'appliquent depuis la quarante et unième session du Conseil des gouverneurs. Trois options s'offrent désormais aux États membres qui souhaitent remettre une déclaration: communiquer un enregistrement vidéo réalisé à l'avance; enregistrer une vidéo sur place, pendant la semaine de la session du Conseil des gouverneurs; ou soumettre le texte écrit de la déclaration.
27. La liste des pays qui ont transmis une déclaration figure à la partie B du chapitre 3.
28. L'ensemble des déclarations, enregistrées ou écrites, est disponible sur le [site web de la session, à la rubrique "Documents et déclarations des Membres"](#).

I. Clôture de la session

29. Le Président du FIDA a présenté au Conseil les observations finales, qui sont reproduites intégralement au chapitre 4.
30. Le président du Conseil des gouverneurs, M. Hans Hoogeveen, a récapitulé les résultats des principales délibérations du Conseil avant de clôturer la quarante-deuxième session du Conseil des gouverneurs. Le discours de clôture est reproduit intégralement au chapitre 4.

Chapitre 2 Décisions prises par le Conseil des gouverneurs

A. Demande d'admission en qualité de Membre non originaire

31. Conformément à la recommandation du Conseil d'administration, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 205/XLII, qui figure à la page 2 du document [GC 42/L.2](#), approuvant l'admission de la République de Pologne en qualité de Membre non originaire du Fonds, et a chargé le Président de notifier cette décision au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. L'admission de la Pologne sera effective dès que son instrument d'adhésion aura été déposé à la Section des traités de l'ONU.

B. États financiers consolidés du FIDA pour 2017

32. Le Conseil des gouverneurs a examiné et approuvé les états financiers, dans lesquels sont décrits la situation financière du FIDA au 31 décembre 2017 et les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date figurant aux appendices A à L. Ces appendices incluent le document [GC 42/L.4](#), le rapport du commissaire aux comptes ainsi que l'attestation de ce dernier sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière.

C. Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2019; programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2019 et plan indicatif pour 2020-2021 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA; et rapports de situation sur l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés et le Système d'allocation fondé sur la performance

33. Après avoir examiné le budget administratif proposé, comprenant les budgets ordinaire et d'investissement du FIDA pour 2019 et le budget du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA pour 2019, tels que présentés dans le document [GC 42/L.6](#), le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 206/XLII le 14 février 2019.
34. Le Conseil a également pris note des informations communiquées dans les rapports de situation sur la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés et sur la mise en œuvre du Système d'allocation fondé sur la performance au FIDA.

D. Rapport sur l'état des contributions à la Onzième reconstitution des ressources du FIDA

35. Le Conseil des gouverneurs a pris note du Rapport sur l'état des contributions à la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11) figurant dans le document [GC 42/L.3](#).
36. Le Conseil a été informé du fait que le montant total des contributions annoncées pour FIDA11 s'élevait, au 31 décembre 2018, à 934,4 millions d'USD. Aucune contribution supplémentaire n'avait été annoncée depuis la date du rapport.
37. Les instruments de contribution atteignaient 798,2 millions d'USD, tandis que les versements reçus s'établissaient à 69,7 millions d'USD au 31 décembre 2018.
38. Par ailleurs, des contributions d'un montant de 31 millions d'USD avaient été annoncées au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette.

E. Modification des Principes et critères applicables aux financements du FIDA

39. Le 14 février 2019, conformément à la recommandation du Conseil d'administration, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 207/XLII, telle qu'elle figure à la section III du document [GC 42/L.7](#), approuvant ainsi les modifications proposées.

40. Les modifications à apporter aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA prendraient effet dès l'adoption de la résolution.

F. Proposition de modification des textes juridiques fondamentaux du FIDA visant à favoriser la collaboration du Fonds avec le secteur privé

41. Conformément à la recommandation du Conseil d'administration, le Conseil des gouverneurs a adopté les résolutions figurant à l'annexe I du document [GC 42/L.8](#) et [Corr.1](#).
42. Les modifications apportées à l'Accord portant création du FIDA entreront en vigueur à la date de l'approbation, par le Conseil d'administration, de la version révisée de la Stratégie du FIDA concernant le secteur privé.

G. Cadre de transition du FIDA

43. Le Conseil des gouverneurs a examiné le Cadre de transition du FIDA, tel qu'il figure dans le document [GC 42/L.9](#), approuvé en décembre 2018 par le Conseil d'administration, et en a pris note.

H. Proposition visant à instaurer un système de vote automatisé au FIDA

44. Le Conseil des gouverneurs a examiné la proposition visant à instaurer un système de vote automatisé au FIDA, telle qu'elle figure dans le document [GC 42/L.5/Rev.1](#). Conformément à la décision prise à la quarante et unième session du Conseil des gouverneurs en février 2018, telle qu'elle figure dans la résolution 202/XLI, et au Rapport du Bureau du Conseil des gouverneurs y afférent (document [GC 41/L.9](#)), le Conseil des gouverneurs a accepté que le Secrétariat évalue la faisabilité d'un système de vote automatisé sur la base des principes énoncés dans le présent document.

I. Proposition concernant le lieu de la quarante-troisième session du Conseil des gouverneurs et de la première session de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA

45. Le Conseil des gouverneurs a examiné la proposition du Gouverneur pour l'Inde, faite au nom du Gouvernement de la République de l'Inde, d'accueillir la quarante-troisième session du Conseil des gouverneurs du FIDA et la première session de la Consultation sur FIDA12 à New Delhi.
46. Le Conseil des gouverneurs a décidé de déléguer l'examen de la proposition et la décision au Conseil d'administration, en veillant à ce que ladite décision et sa mise en œuvre soient conformes à l'article 4 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs et n'entraînent pas de frais supplémentaires pour le FIDA.

Chapitre 3

A. Comptes rendus analytiques

- i) Compte rendu analytique de la première séance tenue le 14 février 2019 à 9 h 17.

Président: Hans Hoogeveen (Pays-Bas)

Table des matières

	Paragraphe
Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour) et cérémonie inaugurale	48
Allocution de bienvenue prononcée par le président du Conseil des gouverneurs	49
Allocution de bienvenue adressée par le Président du FIDA à Sa Sainteté le Pape François et au Président du Conseil des ministres de la République italienne	50-52
Allocution de bienvenue prononcée par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	53
Allocution de bienvenue prononcée par le Président du Conseil des ministres de la République italienne	54-55
Prestation de la violoniste Midori, Messagère de la Paix des Nations Unies	56
Discours de Sa Sainteté le Pape François	57-59
Discours prononcé par Midori, Messagère de la Paix des Nations Unies	60-61
La cause des jeunes ruraux: conversation avec Sherrie Silver	62-67
Allocution de bienvenue adressée par le Président du FIDA au Président de la République dominicaine et à la Ministre de l'agriculture et des ressources animales de la République du Rwanda	68-69
Discours liminaire du Président de la République dominicaine	70
Discours liminaire de la Ministre de l'agriculture et des ressources animales de la République du Rwanda, au nom du Président de la République du Rwanda, Paul Kagame	71
Déclaration du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial	72-73
Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)	74
Demande d'admission en qualité de Membre non originaire (point 3 de l'ordre du jour)	75-76
Déclaration du Président du FIDA (point 4 de l'ordre du jour)	77-78
États financiers consolidés du FIDA pour 2017 (point 6 de l'ordre du jour)	79-80
Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2019; programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2019 et plan indicatif pour 2020-2021 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA; et rapports de situation sur l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés et le Système d'allocation fondé sur la performance (point 8 de l'ordre du jour)	81-92

Paragraphes

Rapport sur l'état des contributions à la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (point 5 de l'ordre du jour)	93-99
Modification des Principes et critères applicables aux financements du FIDA (point 9 de l'ordre du jour)	100-103
L'avenir du FIDA – Architecture financière: conversation avec les Gouverneurs du FIDA	104-136

47. **La séance est ouverte à 9 h 15.**

OUVERTURE DE LA SESSION (point 1 de l'ordre du jour) ET CÉRÉMONIE INAUGURALE

48. Sa Sainteté le Pape François, le Président de la République dominicaine, Danilo Medina Sánchez, le Président du Conseil des ministres de la République italienne, Giuseppe Conte, la Ministre de l'agriculture et des ressources animales de la République du Rwanda, Géraldine Mukeshimana et les autres hôtes d'honneur du Conseil des gouverneurs, parmi lesquels le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, José Graziano da Silva, et le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, David Beasley, sont accompagnés dans la salle.

ALLOCUTION DE BIENVENUE PRONONCÉE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

49. **Le PRÉSIDENT** du Conseil des gouverneurs fait une déclaration, dont le texte est intégralement reproduit au chapitre 4.

ALLOCUTION DE BIENVENUE ADRESSÉE PAR LE PRÉSIDENT DU FIDA AU PAPE FRANÇOIS ET AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE

50. Le Président du FIDA, **M. HOUNGBO**, souhaite la bienvenue au Pape François et déclare que sa présence constitue pour tous un message d'espoir. La portée et l'importance sans précédent de son encyclique *Laudato Sí* ont souligné l'urgence de la mission du FIDA, qui est d'investir dans la jeunesse, spécialement dans les zones rurales, et d'appuyer son action sur une profonde conviction et sur la détermination collective de réagir face aux défis de l'époque, pour et avec les populations, les territoires et les communautés, riches de leur diversité culturelle. La vision du Pape François, celle d'un monde plus juste, libéré de la pauvreté et de la faim, sonne vrai aux oreilles de tous.
51. S'adressant à Giuseppe Conte, Président du Conseil des ministres de la République italienne, il déclare que le FIDA a toujours pu compter sur l'Italie comme l'un de ses principaux partenaires. Les coopératives intégrées italiennes demeurent une source d'inspiration pour l'action menée par le FIDA pour améliorer les moyens d'existence ruraux. L'appui de l'Italie à la réforme du modèle opérationnel et financier du FIDA a par conséquent été essentiel pour promouvoir l'impact durable de ses investissements. Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM), le FIDA est l'une des composantes du centre névralgique international clé établi à Rome pour lutter contre la faim et la pauvreté partout dans le monde.
52. Il souhaite également la bienvenue à José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO, et à David Beasley, Directeur exécutif du PAM. Il remercie la FAO, qui accueille la session du Conseil des gouverneurs du FIDA.

ALLOCUTION DE BIENVENUE PRONONCÉE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

53. Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, **José GRAZIANO DA SILVA**, prononce une allocution de bienvenue dont le texte est intégralement reproduit au chapitre 4.

ALLOCUTION DE BIENVENUE PRONONCÉE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE

54. Le Président du Conseil des ministres de la République italienne, **GIUSEPPE CONTE**, prononce une allocution de bienvenue dont le texte est intégralement reproduit au chapitre 4.
55. **Le PRÉSIDENT** remercie le Président du Conseil des ministres de la République italienne pour ses propos inspirants et pour tout ce que fait l'Italie pour promouvoir

la réalisation de la sécurité alimentaire mondiale, notamment en accueillant le FIDA, la FAO et le PAM à Rome, le centre névralgique des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

PRESTATION DE LA VIOLONISTE MIDORI, MESSAGÈRE DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

56. **Midori, Messagère de la Paix des Nations Unies, interprète une œuvre au violon.**

DISCOURS DE SA SAINTETÉ LE PAPE FRANÇOIS

57. **Le PAPE FRANÇOIS** prononce un discours dont le texte est intégralement reproduit au chapitre 4.
58. **Le PRÉSIDENT** exprime ses remerciements au Pape François pour sa sagesse et son message d'espoir, qui donnera au FIDA encore plus de force pour appuyer les populations rurales qui en ont le plus besoin.
59. **Le Pape François et le Président du Conseil des ministres de la République italienne, Giuseppe Conte sont raccompagnés hors de la salle.**

DISCOURS PRONONCÉ PAR MIDORI, MESSAGÈRE DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

60. **Une vidéo intitulée "Midori visite des projets du FIDA dans les zones rurales du Viet Nam" est projetée.**
61. **MIDORI** (Messagère de la Paix des Nations Unies) fait une déclaration dont le texte est intégralement reproduit au chapitre 4.

LA CAUSE DES JEUNES RURAUX: CONVERSATION AVEC SHERRIE SILVER

62. **Mme SALFORD** (Vice-Présidente adjointe, Département des relations extérieures et de la gouvernance) présente Sherrie Silver, la nouvelle Avocate du FIDA pour la jeunesse rurale, qui est une actrice, danseuse et chorégraphe accomplie, entrepreneure et activiste. À 23 ans, Sherrie a retenu l'attention, au niveau international, par sa contribution à la vidéo musicale *This is America*, réalisée par Childish Gambino, qui a été appréciée pour son intérêt artistique et son puissant commentaire social. Née au Rwanda et ayant étudié au Royaume-Uni, Sherrie a donné la place d'honneur, dans sa chorégraphie, à la culture et à la danse africaines. Elle croit en le pouvoir de la jeunesse. Sa détermination à utiliser sa renommée nouvellement acquise pour donner quelque chose en retour à la société l'a incitée à organiser des ateliers de danse pour les enfants africains et à créer des foyers pour les jeunes à risque à Kigali et à Lagos. En tant qu'Avocate du FIDA pour la jeunesse rurale, elle rencontrera des jeunes dans les zones rurales de différentes régions du monde, et aidera le FIDA à faire campagne sur l'importance d'atteindre les jeunes en investissant dans l'agriculture et les communautés rurales.
63. **Une vidéo intitulée "Sherrie Silver est au Cameroun pour appuyer l'investissement dans la jeunesse" est projetée.**
64. **Mme SALFORD** (Vice-Présidente adjointe, Département des relations extérieures et de la gouvernance) déclare que le charisme de Sherrie, son énergie et son authentique passion pour la culture africaine et le potentiel de la jeunesse sont d'importants rappels de la puissance, de l'énergie et de l'innovation que les jeunes ont à offrir. Il est essentiel de faire en sorte que le monde les entende.
65. **Mme SILVER** (Avocate du FIDA pour la jeunesse rurale) déclare que les jeunes à travers le monde doivent savoir que, s'ils s'y mettent réellement, ils peuvent atteindre n'importe quel objectif. Elle a grandi au Rwanda et ses racines familiales sont dans l'agriculture; elle considère donc que c'est un grand honneur pour elle d'assumer le rôle d'avocate du FIDA pour la jeunesse rurale. On compte 1,2 milliard de jeunes dans le monde, dont 660 millions vivant dans les zones rurales, et ils méritent tous d'avoir les ressources et les possibilités nécessaires pour réaliser leurs rêves. Par rapport aux générations précédentes, toutefois, ils sont beaucoup

plus susceptibles d'être au chômage, et ceux d'entre eux qui ont un emploi sont mal payés et se retrouvent parmi les travailleurs pauvres.

66. Dans les pays en développement, les jeunes savent ce qu'ils veulent, mais on ne les écoute pas. Ils ont besoin d'un égal accès à l'éducation, à la technologie et à la distribution des terres dans un contexte de bonne gouvernance, et un système économique juste. Ils ont de l'énergie et sont novateurs. Ils sont prêts à prendre des risques et à apprendre. Ils ne demandent ni pitié ni aumônes, mais veulent qu'on leur fasse confiance et être soutenus par des investissements, de la formation et des possibilités. Si cela se réalisait, des choses extraordinaires pourraient se produire, comme en témoignent ceux dont les vies ont été transformées grâce aux mesures prises par le FIDA et les gouvernements pour investir dans l'agriculture et offrir une formation dans les domaines de la production et de la commercialisation.
67. Il faut montrer aux jeunes qu'il y a un avenir dans l'agriculture, et il faut qu'ils soient fiers de produire de la nourriture pour leurs communautés et de contribuer à nourrir une population mondiale en constante augmentation. Un mouvement intitulé "Notre futur est ici" va par conséquent être lancé durant la présente session – il s'agit d'une initiative mondiale dirigée par les jeunes pour sensibiliser davantage à l'importance de l'investissement dans la jeunesse et l'agriculture, et visant à nourrir les nations, stimuler les économies et créer un monde équitable et durable. En Afrique, des millions de jeunes arriveront sur le marché du travail au cours de la prochaine décennie, principalement dans les zones rurales, où l'agriculture est encore la plus grande source de moyens d'existence. Outre les changements climatiques, le défi majeur de notre époque sera d'assurer des emplois à tous ces jeunes. Chacun dans cette salle et autour du monde – jeunes et vieux, artistes, athlètes et influenceurs des réseaux sociaux – devrait s'associer à elle dans l'effort de transformation de l'agriculture. Le futur de la jeunesse mondiale est déjà là, et son heure est arrivée.

ALLOCUTION DE BIENVENUE ADRESSÉE PAR LE PRÉSIDENT DU FIDA AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE ET À LA MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES DE LA RÉPUBLIQUE DU RWANDA

68. Souhaitant la bienvenue au Président de la République dominicaine, Danilo Medina Sánchez, **M. HOUNGBO** (Président du FIDA) souligne que la remarquable réduction de la pauvreté en République dominicaine est fondée sur une vision claire du rôle central des zones rurales dans les stratégies nationales de croissance, comme le démontrent les visites hebdomadaires qu'effectue le Président dans les communautés rurales.
69. Il souhaite aussi la bienvenue à la Ministre de l'agriculture et des ressources animales de la République du Rwanda, Géraldine Mukeshimana, qui prendra la parole au nom du Président de la République du Rwanda, Paul Kagame. Les excellents résultats obtenus en matière de réduction de la pauvreté au Rwanda sont le fruit de son ambitieuse politique de transformation du monde rural, fondée sur un cadre général qui encourage la création de valeur, ainsi que le suivi et la capacité d'exécution.

DISCOURS LIMINAIRE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

70. Le Président de la République dominicaine, **DANILO MEDINA SÁNCHEZ** prononce un discours liminaire dont le texte est intégralement reproduit au chapitre 4.

DISCOURS LIMINAIRE DE LA MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES DE LA RÉPUBLIQUE DU RWANDA, AU NOM DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU RWANDA, PAUL KAGAME

71. La Ministre de l'agriculture et des ressources animales de la République du Rwanda, **GÉRALDINE MUKESHIMANA**, prononce un discours liminaire dont le texte est intégralement reproduit au chapitre 4.

DÉCLARATION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

72. Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, **DAVID BEASLEY**, fait une déclaration, dont le texte intégral figure au chapitre 4.
73. **Le PRÉSIDENT** remercie tous les hôtes de marque pour leurs propos visionnaires, qui constitueront pour les participants à la présente session du Conseil des gouverneurs, une source d'inspiration dans l'exécution de leur importante mission.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 2 de l'ordre du jour) ([GC 42/L.1/Rev.1](#) et [GC 42/L.1/Add.1/Rev.3](#))

74. **L'ordre du jour ([GC 42/L.1/Rev.1](#)) et le programme de la session révisé ([GC 42/L.1/Add.1/Rev.3](#)) sont adoptés. L'ordre du jour est par la suite révisé pour inclure, au titre des Questions diverses, la proposition relative au lieu où se tiendra la quarante-troisième session du Conseil des gouverneurs.**

DEMANDE D'ADMISSION EN QUALITÉ DE MEMBRE NON ORIGINAIRE (point 3 de l'ordre du jour) ([GC 42/L.2](#))

75. **Le Conseil des gouverneurs adopte par acclamation la Résolution 205/XLII relative à l'admission de la République de Pologne en qualité de Membre non originaire du Fonds.**
76. L'Ambassadeur et Représentant permanent de la République de Pologne, **ARTUR ANDREJ POLLOK**, remercie le Conseil des gouverneurs pour l'approbation de la demande de son pays et déclare que la Pologne a souhaité devenir membre du Fonds pour pouvoir s'engager plus pleinement aux côtés de la communauté internationale et contribuer à son tour au développement des régions rurales pour de meilleurs lendemains, conformément aux objectifs de développement durable (ODD). Instruite par sa propre expérience, la Pologne est fermement résolue à appuyer la transformation de l'agriculture dans les pays en développement. L'investissement dans des économies rurales durables est essentiel pour vaincre la pauvreté rurale et la faim. La Pologne sait ce que signifie, pour un pays, d'avoir besoin d'aide, et elle est bien consciente de l'importance de fournir une assistance aux personnes qui souffrent de la faim et de la pauvreté.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU FIDA (point 4 de l'ordre du jour)

77. **M. HOUNGBO** (Président du FIDA) fait une déclaration dont le texte est intégralement reproduit au chapitre 4.
78. **Le PRÉSIDENT** remercie M. Hougbo pour sa déclaration énonçant sa vision et la mission du FIDA au cours des prochaines années et au-delà.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU FIDA POUR 2017 (point 6 de l'ordre du jour) ([GC 42/L.4](#))

79. **M. LARIO** (Vice-Président adjoint, Responsable des finances en chef et Contrôleur principal, Département des opérations financières) indique que, selon l'opinion du Commissaire aux comptes du Fonds, les états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2017, figurant dans le document [GC 42/L.4](#), "présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière consolidée, les résultats financiers consolidés et les flux de trésorerie consolidés du ... [Fonds] ... conformément aux Normes internationales d'information financière". Il attire l'attention sur l'attestation

indépendante relative à la déclaration de la direction du FIDA sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière, émise par le Commissaire aux comptes conjointement à son avis sur les états financiers consolidés. La déclaration témoigne de la volonté constante du FIDA de se conformer aux meilleures pratiques en matière financière.

80. **Le Conseil des gouverneurs approuve les états financiers faisant apparaître la situation financière du FIDA au 31 décembre 2017 et les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, tels qu'ils figurent dans les appendices A à L du document [GC 42/L.4](#), le rapport y relatif du Commissaire aux comptes, ainsi que l'attestation de ce dernier sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière.**

PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGETS ORDINAIRE ET D'INVESTISSEMENT DU FIDA AXÉS SUR LES RÉSULTATS POUR 2019; PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET AXÉ SUR LES RÉSULTATS POUR 2019 ET PLAN INDICATIF POUR 2020-2021 DU BUREAU INDÉPENDANT DE L'ÉVALUATION DU FIDA; ET RAPPORTS DE SITUATION SUR L'INITIATIVE POUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS ET LE SYSTÈME D'ALLOCATION FONDÉ SUR LA PERFORMANCE (point 8 de l'ordre du jour) ([GC 42/L.6](#)).

81. **Le PRÉSIDENT** note que, à sa cent vingt-cinquième session, en décembre 2018, le Conseil d'administration a approuvé les programmes de travail du FIDA et du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) pour 2018. Ce faisant, il a aussi examiné les projets de budgets pour le FIDA et IOE et recommandé leur approbation par le Conseil des gouverneurs.
82. **Mme RICHTER** (Vice-Présidente du FIDA) déclare que, à cette même session, le Conseil d'administration a également approuvé un programme indicatif de prêts et dons du FIDA s'élevant à 1,76 milliard d'USD. Elle invite le Conseil des gouverneurs à approuver ce niveau de prêts et dons à des fins de planification, étant entendu qu'il sera ajusté en tant que de besoin durant l'année 2019, en fonction des ressources disponibles.
83. Le Conseil d'administration a par ailleurs recommandé que le projet de budget ordinaire du FIDA soit présenté au Conseil des gouverneurs, pour approbation. S'élevant à 158,21 millions d'USD, ce projet de budget représente une augmentation nominale de 1,7% par rapport au budget approuvé pour 2018, qui était de 155,54 millions d'USD. Résultant de l'inflation, des fluctuations des taux de change et de hausses des prix compensées par des réductions, cette augmentation a néanmoins été largement absorbée pour produire un budget à croissance réelle zéro et, en outre, le meilleur taux cible d'efficacité du FIDA. Ces deux résultats obtenus au cours de la première année du cycle de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11) témoignent de l'engagement de la direction du FIDA à atteindre l'objectif, énoncé dans le programme de prêts et dons, d'au moins 3,5 milliards d'USD pour la période de FIDA11, tout en améliorant de manière significative les ratios d'efficacité organisationnelle.
84. Outre les installations ordinaires et l'infrastructure informatique, le budget d'investissement de 2,645 millions d'USD comprend des exigences relatives au système automatisé d'attribution des voix pour le Conseil des gouverneurs et des investissements essentiels dans les systèmes de gestion des risques financiers et de trésorerie du FIDA, qui sous-tendent une architecture financière renforcée. Dans le processus, la priorité absolue de la direction a été de parvenir à un équilibre entre l'exécution satisfaisante d'un budget à croissance réelle zéro et la réalisation des ambitions du Fonds.
85. **M. GARCIA** (Directeur, Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA) déclare que le programme de travail proposé pour IOE en 2019 est axé sur le renforcement de la responsabilité et de l'apprentissage au FIDA. Le programme inclut: une évaluation

au niveau de l'institution concernant l'appui du FIDA dans le domaine de l'innovation et de l'augmentation de la productivité pour une agriculture paysanne inclusive et durable; cinq évaluations de programmes de pays en Équateur, à Madagascar, au Népal, en Sierra Leone et au Soudan; et un rapport de synthèse d'évaluations sur les approches et les contributions du FIDA au développement rural à assise communautaire. IOE conduira aussi une évaluation d'impact et huit évaluations de la performance de projets, validera tous les rapports d'achèvement de projet, et préparera l'édition 2019 du Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA.

86. Le projet de budget d'IOE pour 2019 s'élève à 6,18 millions d'USD, représentant 0,36% du montant du programme de prêts et dons du FIDA prévu pour l'exercice, soit une proportion bien inférieure au plafond de 0,9% approuvé par le Conseil d'administration pour le budget d'IOE.
87. **M. BROWN** (Vice-Président adjoint, Département de la gestion des programmes), rappelant que le Rapport de situation sur le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) et l'additif à ce rapport contiennent des informations sur l'utilisation des ressources durant la période de FIDA10, déclare que 66% des ressources de base ont été utilisées par des pays empruntant à des conditions particulièrement favorables, et 55% par des pays africains. Les engagements de FIDA10 ont donc été remplis.
88. Le Rapport de situation contient également des précisions concernant l'application de la formule du SAFR pour la période de FIDA11; la formule a été révisée pour mieux rendre compte du caractère multidimensionnel de la pauvreté rurale et pour accentuer la focalisation du FIDA sur les pays les plus pauvres et les plus vulnérables. Sur la base des critères agréés de sélectivité dans le choix des pays, 80 pays ont en outre été considérés comme habilités à recevoir des ressources de FIDA11 sur la base de cette formule. Les allocations en résultant sont conformes aux engagements de FIDA11 consistant à attribuer 90% des ressources de base à des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, et entre 25 et 30% à des pays présentant des situations de fragilité.
89. L'application de la nouvelle formule aurait conduit à allouer 24,6% du total des ressources de FIDA11 à des pays en situation de surendettement moyen à élevé, sous la forme de dons au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD). La somme résultante étant nettement supérieure aux 16,7% prévus dans le cadre financier de FIDA11, qui reposait sur des paramètres de viabilité financière, la direction a proposé d'ajuster le pourcentage de dons au titre du CSD reçus par chaque pays admis à bénéficier de ce financement, afin de l'aligner sur le cadre.
90. Utilisant la formule du SAFR, le Conseil d'administration a approuvé en décembre 2018 les allocations de FIDA11 pour les 80 pays, pour la période 2019-2021. Pour ce qui concerne les pays admis à bénéficier de dons au titre du CSD en 2019, un pourcentage applicable sera convenu au plus tard d'ici mai 2019, date de la prochaine réunion du Conseil d'administration.
91. Pour ce qui concerne les pays pauvres très endettés (PPTE), des progrès notables ont été accomplis depuis la mise en place de l'Initiative PPTE, puisque 92% des pays admissibles à un allègement de la dette ont atteint le point d'achèvement et peuvent prétendre à une aide au titre de cette initiative. Tout en veillant en priorité à la bonne gestion du Fonds fiduciaire PPTE, le FIDA continuera à encourager les États membres à fournir des ressources additionnelles pour financer la participation du Fonds à l'Initiative PPTE.
92. **Le Conseil des gouverneurs adopte la résolution 206/XLII relative au budget administratif comprenant les budgets ordinaire et d'investissement du FIDA pour 2019 et le budget du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA pour 2019.**

RAPPORT SUR L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS À LA ONZIÈME RECONSTITUTION DES RESSOURCES DU FIDA (point 5 de l'ordre du jour) ([GC 42/L.3](#))

93. **M. LARIO** (Vice-Président adjoint, Responsable des finances en chef et Contrôleur principal, Département des opérations financières), présentant des informations actualisées concernant le rapport contenu dans le document [GC 42/L.3](#), déclare qu'à la date du 1^{er} février 2019, le montant des annonces de contribution à FIDA11, provenant de 82 pays, demeure inchangé à 934 millions d'USD.
94. Les instruments de contribution ou les paiements directs reçus au 31 décembre 2018 se sont élevés à 798 millions d'USD. Depuis le 16 janvier 2019, un paiement additionnel direct de 100 000 USD a été reçu du Rwanda. Les paiements reçus au 31 décembre 2018 s'élevaient à 69,7 millions d'USD. Depuis le 16 janvier 2019, d'autres paiements ont été reçus de la Suède et du Rwanda. Le montant total des paiements reçus au 1^{er} février 2019 s'élève à 129,5 millions d'USD.
95. De plus, pour la période de FIDA11, le total des contributions compensatoires supplémentaires dues au titre du CSD, qui s'ajoutent aux contributions ordinaires, s'élève à 39,5 millions d'USD. Sur ce total, un montant de 11 millions d'USD a été inclus, à titre de contribution distincte et additionnelle, dans les instruments de contribution des États membres, et 20 millions d'USD ont été prélevés sur les contributions de base des pays qui ont annoncé des contributions mais n'ont inclus, dans leurs instruments de contribution, aucune contribution distincte et additionnelle au CSD. Le montant restant de 8,5 millions d'USD n'a pas encore fait l'objet d'annonces de contribution, et ne pouvait donc pas, par conséquent, être prélevé. Dans le cadre de FIDA12, la compensation au titre du CSD due en plus des contributions de base à la reconstitution des ressources devrait atteindre près de 93 millions d'USD.
96. **Un délégué de la FINLANDE** déclare que la vision et les objectifs énoncés dans FIDA11 constituent une marche à suivre solide pour la poursuite de la transformation et du renforcement du FIDA. Son Gouvernement se prépare donc à apporter des contributions financières supplémentaires à FIDA11 sous la forme d'une contribution additionnelle de 4,62 millions d'USD sous forme de don, et d'un prêt de partenaire, d'un montant de 50 millions d'USD, consenti à des conditions favorables.
97. **Un délégué de l'INDE** déclare qu'il souhaite présenter l'offre de son Gouvernement d'accueillir la quarante-troisième session du Conseil des gouverneurs en Inde, pays qui, comme en témoignent ses programmes d'appui au monde rural, partage la mission du FIDA consistant à investir dans les populations rurales.
98. **Le PRÉSIDENT** exprime ses remerciements pour cette offre généreuse, et déclare qu'elle sera examinée le jour suivant, dans le cadre du point 12 de l'ordre du jour (Questions diverses), afin de laisser du temps à des consultations sur cette question, notamment à la lumière des conséquences financières qu'elle pourrait entraîner.
99. **Le Conseil des gouverneurs prend note du Rapport sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA.**

MODIFICATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES APPLICABLES AUX FINANCEMENTS DU FIDA (Point 9 de l'ordre du jour) ([GC 42/L.7](#))

100. **M. LARIO** (Vice-Président adjoint, Responsable des finances en chef et Contrôleur principal, Département des opérations financières), introduit ce point et déclare que la direction du FIDA a exploré, durant l'année 2018, des options concernant la modernisation et l'expansion des offres financières du FIDA, en vue d'offrir une plus grande souplesse aux emprunteurs tout en préservant la viabilité financière du Fonds.

101. Cinq des huit propositions relatives à l'actualisation des modalités de financement du FIDA ont été approuvées par le Conseil d'administration. Les trois autres propositions, toutefois, exigent une modification des Principes et critères applicables aux financements du FIDA. Comme le précise le paragraphe 4 du document [GC 42/L.7](#), elles concernent: une tarification moyenne en fonction de l'échéance pour les financements accordés à des conditions ordinaires; une tarification en fonction de la monnaie de libellé pour les conditions de financement particulièrement favorables et mixtes; et la révision trimestrielle des taux d'intérêt. Les modifications concernées augmenteraient la souplesse et la compétitivité de la tarification du FIDA, l'aligneraient plus étroitement sur les conditions du Groupe de la Banque mondiale, et réduiraient les risques financiers pour le Fonds.
102. Pour ce qui concerne la Politique relative aux emprunts non concessionnels, également approuvée par le Conseil d'administration, elle est conçue pour renforcer le cadre de gestion des risques du FIDA par le biais d'une harmonisation accrue des créanciers sur la soutenabilité de la dette et en prenant en compte le risque moral qu'implique l'octroi de financements sous forme de dons ou de prêts à des conditions particulièrement favorables à des pays à faible revenu, empruntant à des conditions commerciales. Les solutions décrites dans le document, toutefois, supposent également une modification des Principes et critères applicables aux financements du FIDA, comme indiqué au paragraphe 6 du projet de résolution contenu dans le document [GC 42/L.7](#).
103. **Le Conseil des gouverneurs adopte la Résolution 207/XLII relative à la révision des Principes et critères applicables aux financements du FIDA.**

L'AVENIR DU FIDA – ARCHITECTURE FINANCIÈRE: CONVERSATION AVEC LES GOUVERNEURS DU FIDA

104. **Le PRÉSIDENT** attire l'attention sur les cinq questions servant à guider les choix, préparées en vue de la conversation avec les Gouverneurs sur le thème de l'architecture financière. Ces questions sont présentées dans le document [GC 42/INF.3](#).
105. **M. LARIO** (Vice-Président adjoint, Responsable des finances en chef et Contrôleur principal, Département des opérations financières) déclare, en introduisant le sujet, que les trois quarts des personnes qui, dans le monde, sont en situation de pauvreté et d'insécurité alimentaire vivent dans les zones rurales, et que les investissements consacrés à l'agriculture, au développement rural et à la sécurité alimentaire sont donc essentiels pour la réalisation des ODD. Le progrès vers l'objectif 2 (Faim zéro) est au point mort en raison de l'augmentation constante de l'insécurité alimentaire mondiale, due principalement aux conflits et aux changements climatiques. La persistance de taux de pauvreté élevés dans de nombreux pays rend également peu probable la réalisation de l'objectif 1 (Pas de pauvreté).
106. Compte tenu de ces tendances, des appels ont été lancés en faveur d'une expansion du financement du développement pour faire face au problème de l'insécurité alimentaire croissante. De nombreux milliards de dollars étant nécessaires pour éliminer la faim, les organisations internationales multilatérales ont reconnu que, pour réaliser les ODD, les fonds gouvernementaux doivent avoir pour complément non seulement une aide publique au développement supplémentaire mais aussi des ressources mobilisées auprès du secteur privé et d'initiatives mondiales, y compris celles qui se concentrent sur l'adaptation aux changements climatiques. L'accent doit aussi être mis sur la nécessité, entre autres, d'un environnement de marché favorable, d'un renforcement des capacités locales, d'un transfert de technologie et de divers types d'instruments financiers à risque, comme ceux utilisés à l'appui des entreprises naissantes. La communauté du financement du développement doit être ambitieuse et innovante dans la

création de possibilités là où elles sont le plus nécessaires. La finance doit être la servante de cette transformation, et non sa maîtresse.

107. Le FIDA a un mandat et un rôle uniques au sein de l'architecture de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Ses prêts, fortement ciblés, sont conçus comme des compléments à des efforts plus généraux entrepris par d'autres acteurs pour promouvoir la croissance et la transformation. Toutefois, le paysage international du développement évolue rapidement, avec une moindre dépendance à l'égard des banques multilatérales de développement et une augmentation de l'investissement privé dans les marchés émergents et en développement. Dans ce monde qui change, le FIDA doit conserver sa pertinence pour ses parties prenantes, y compris en utilisant son bilan de manière plus efficiente et en modernisant son architecture financière pour devenir une institution plus robuste et financièrement viable produisant un plus grand impact.
108. À cet effet, dans le cadre d'un modèle d'institution de financement du développement plus mature, le FIDA évolue pour passer d'une situation dans laquelle il utilise les liquidités comme principal moyen de contrôle des risques à une situation prenant en compte à la fois l'investissement et les liquidités par le biais de l'élaboration d'un cadre d'adéquation des fonds propres. Il a également actualisé ses modalités de prêt pour introduire une plus grande souplesse et davantage d'options pour ses emprunteurs, proposé une réforme du CSD pour en renforcer la viabilité, et mobilisé des ressources additionnelles grâce à ses premiers prêts de partenaires consentis à des conditions favorables.
109. Les engagements pris dans le cadre de FIDA11 comprenaient une feuille de route pour le développement de l'architecture financière du FIDA, l'obtention d'une note de crédit, et les préparatifs en vue de permettre aux organes directeurs du FIDA d'envisager l'approbation d'une augmentation des emprunts. La révision de l'architecture financière n'a pas pour but de tirer un revenu supplémentaire des actifs du FIDA et de croître, mais de renforcer à long terme sa viabilité financière, son efficacité et sa pertinence, tout en mettant l'accent sur une meilleure qualité de la réalisation, sur l'amélioration des processus opérationnels et sur une meilleure contribution à l'élaboration des politiques au niveau national. Dans le cadre de cette transformation, le FIDA redoublera d'efforts pour offrir des possibilités aux populations rurales les plus pauvres et aboutir à la réalisation de l'objectif 2 d'ici à 2030.
110. **Le PRÉSIDENT** invite un délégué du Canada à lancer le débat sur le thème de l'architecture financière.
111. **Un délégué du CANADA** déclare que, dans le contexte d'insécurité alimentaire croissante, le FIDA est plus important que jamais. Il qualifie de particulièrement bienvenus les efforts déployés pour mobiliser des ressources destinées à renforcer l'égalité des sexes et à autonomiser davantage les femmes rurales, qui sont essentiels pour un développement rural durable. Le Conseil des gouverneurs et la direction se sont engagés à agir encore plus, encore mieux, de manière plus avisée et répondant davantage aux besoins des communautés rurales.
112. La mise en place d'une architecture financière rationnelle et résiliente, mais également innovante, présentera d'immenses défis. Le chemin à suivre par le FIDA pour parvenir à la résilience financière est assez étroit par rapport à celui d'autres institutions de financement du développement. Ses principaux clients figurent parmi les pays les plus pauvres, les plus vulnérables et les plus endettés, mais il doit quand même parvenir, grâce à ses investissements, à un impact en matière de développement et un rendement financier durables.
113. Le FIDA doit en premier lieu maintenir et affiner son avantage comparatif dans le secteur par la diversification des produits et des services spécialement adaptés aux besoins en évolution de ses clients tout en demeurant fidèle à sa mission de

développement rural. Compte tenu de sa spécialisation et des risques qui y sont associés, il a une moindre possibilité de recours à certains des nouveaux instruments financiers utilisés par d'autres institutions financières internationales, dont les portefeuilles sont plus diversifiés. Il est par conséquent peut-être plus approprié d'établir de nouveaux partenariats et de nouvelles modalités de financement, comme le financement mixte et l'investissement d'impact, qui tireraient parti des compétences du FIDA, de ses réseaux et de sa connaissance du marché. Le Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole constitue une illustration intéressante de cette idée. Il existe un volume croissant de ressources privées cherchant à obtenir un impact environnemental, social et sur la gouvernance, qui fait que le FIDA est bien placé pour obtenir des résultats sur un créneau attractif tout en fournissant l'assurance de systèmes judicieux de gestion et de risque.

114. Deuxièmement, l'amélioration de la gestion du risque et de l'allocation des ressources est une condition essentielle du progrès. Le FIDA doit par conséquent continuer à renforcer ses systèmes de gestion pour maîtriser les risques, accroître l'impact et optimiser le rapport coût-efficacité. Le récent recalibrage du Système d'allocation fondé sur la performance a accru la confiance des investisseurs comme celle des donateurs dans l'investissement et le déploiement des ressources. Il est urgent de finaliser un plan de gestion responsable des défis liés au CSD et d'en assurer le suivi, compte tenu des limitations que ces défis pourraient faire peser sur la mobilisation des ressources, y compris le potentiel d'emprunt sur le marché. Il est également essentiel que les approches de la performance du FIDA en matière de gestion du risque évoluent à mesure que les instruments se diversifient, compte tenu des incidences sur la durabilité.
115. La capacité du FIDA de créer et de déployer de nouveaux outils rentables pour obtenir un impact sur le développement rural dépend de la confiance. Il adopte la bonne approche en renforçant les pratiques de gestion pour s'aligner sur une architecture financière plus complexe et en se donnant les moyens d'innover davantage tout en gérant le risque. Il convient en effet de louer les efforts déployés par le FIDA pour diversifier son approche en vue de mieux répondre aux besoins de sa clientèle de base.
116. **Un délégué de la CHINE** déclare que l'organisation du présent débat durant la première année de FIDA11 contribuera à renforcer davantage la capacité du FIDA de mobiliser des ressources et de remplir son mandat. Le FIDA dépend des contributions de base, et il convient de rechercher de nouvelles sources de manière proactive. La cible de la Onzième reconstitution des ressources n'a pas encore été atteinte, rendant plus incertaines les opérations du FIDA au cours des prochaines années. Le Fonds doit par conséquent encourager les États membres, et en particulier les pays développés, à assumer leurs responsabilités sur le plan du développement international et à accroître activement leurs contributions afin que l'objectif de financement soit atteint le plus tôt possible.
117. Le FIDA doit par ailleurs encourager les États membres et les autres partenaires à fournir des contributions complémentaires et supplémentaires. Conformément à la feuille de route approuvée, il pourrait progressivement rechercher des emprunts sur le marché et améliorer son architecture financière afin de garantir sa viabilité financière à long terme. Le FIDA devrait aussi renforcer sa coopération avec le secteur privé, encourager le cofinancement national et international, et mobiliser davantage de fonds pour des investissements conjoints dans des projets de développement d'agriculture rurale, qui auraient en plus pour effet d'aider les pays à faible revenu à alléger la charge de leur dette publique.
118. Il se félicite des efforts récemment déployés par le FIDA pour créer des instruments financiers plus innovants, comme le Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole. Compte tenu de sa capacité institutionnelle et de la lourde tâche que

constitue la préparation en vue d'emprunts sur le marché et de la réforme, toutefois, le FIDA ne devrait poursuivre que progressivement l'exploitation de tels instruments.

119. Tout en fournissant un appui accru aux pays à faible revenu, le FIDA doit poursuivre le renforcement de sa coopération avec les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure en vue de maintenir sa viabilité financière, d'obtenir une note de crédit plus élevée, de réduire les coûts de financement pour offrir aux pays en développement des ressources à des conditions plus favorables, et d'accroître l'efficacité du Fonds. Il doit aussi diversifier ses produits et services et contribuer à l'introduction dans les pays en développement de technologies et de modèles opérationnels innovants.
120. Le FIDA doit agir de manière prudente pour garantir une tarification des prêts et des dépenses budgétaires raisonnables, sur la base d'analyses solides et de consultations. Il doit en particulier examiner son mandat, la comparabilité avec d'autres institutions financières internationales, les demandes effectives, une tarification plus élevée des prêts et l'impact financier sur les pays emprunteurs, pour s'assurer que la fixation des prix est raisonnable, bien financée et conforme au principe du recouvrement des coûts. Le Fonds doit continuer à explorer les mesures d'économie, pour autant qu'elles ne portent pas préjudice à la réalisation et à la qualité des opérations.
121. Le FIDA doit en outre améliorer sa capacité de gestion financière et de gestion du risque, conformément à la conclusion de deux rapports indépendants et approfondis d'évaluation financière établis en 2018. Il a encore un long chemin à parcourir pour répondre aux exigences des marchés des capitaux en termes de gouvernance financière et de gestion du risque, et pourrait à cet effet tirer des enseignements d'autres institutions financières internationales. Il prend néanmoins les mesures appropriées et devrait bénéficier, dans cette entreprise, de l'appui positif des États membres.
122. **Un délégué de l'INDE**, convenant que la finance est fondamentale pour la réalisation de n'importe quelle mission, déclare que tout débat sur l'architecture financière des institutions devrait tourner autour de la question de savoir quoi financer et comment mobiliser puis acheminer les ressources financières nécessaires pour atteindre l'objectif souhaité. La stabilité des prix des produits alimentaires et d'autres produits agricoles au niveau international donnant maintenant à penser que de nombreux pays sont désormais capables de faire face à la demande intérieure de produits agricoles, le FIDA devrait chercher à investir plus largement dans des utilisations supplémentaires des terres agricoles et des activités non agricoles qui amélioreraient la vie des communautés rurales et augmenteraient les revenus des paysans. Il cite comme exemples l'introduction de systèmes à énergie solaire sur les exploitations, et le déploiement de nouvelles technologies de l'information, comme les imprimantes 3D et l'intelligence artificielle, dont la production locale pourrait tirer des avantages.
123. S'agissant de la participation du secteur privé, il convient de faire preuve de prudence, dans la mesure où le FIDA n'est peut-être pas encore suffisamment préparé à entrer sur les marchés des capitaux. Compte tenu de l'accumulation du déficit opérationnel du Fonds, il est important d'investir judicieusement dans les pays et les projets tout en continuant à investir dans les pays qui empruntent à des conditions ordinaires, et d'évaluer et de gérer prudemment les risques du financement basé sur les prêts. La proposition d'introduction du financement par le secteur privé est clairement justifiée, mais doit être soigneusement structurée.
124. Les possibilités basées sur des fonds, comme celles offertes par le Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole, devraient en fait constituer l'option à préférer. Le FIDA peut souhaiter explorer la possibilité d'un partenariat avec des pays pour mettre en place des fonds dans lesquels la contribution du secteur privé

serait supérieure à la moitié du montant disponible pour des investissements. Les ambitions doivent toutefois rester réalistes, compte tenu de ce qui pourrait être réalisé avec les ressources comparativement modestes du FIDA. L'accent doit être mis sur la recherche de créneaux ou de domaines essentiels dans lesquels l'investissement ferait la différence.

125. **Un délégué de l'ALLEMAGNE**, félicitant le FIDA pour ses ambitions et ses résultats dans l'action menée pour concrétiser ses promesses, déclare excellente l'idée d'introduire un guichet dons distinct, car cela aidera le Fonds à avoir accès au marché des capitaux privés en dissipant effectivement toute idée selon laquelle les prêts et les dons du Fonds sont interchangeables. Il sera toutefois nécessaire de convenir d'un plafond pour les dons au titre du CSD car, bien que les pays endettés aient assurément besoin de l'appui du FIDA, une augmentation de ces dons réduirait la capacité de mobiliser des fonds sur le marché des capitaux privés. Par ailleurs, il faudra veiller, dans l'utilisation du portefeuille de prêts comme titrisation pour l'apport de ce marché, à éviter toute dérive de la mission.
126. Pour ce qui concerne l'additionnalité des dons, dans le contexte actuel de prévision de ralentissement de la croissance mondiale, d'évolution vers le nationalisme, et de scepticisme à l'égard du multilatéralisme et des institutions multilatérales, le FIDA risquerait de ne pas réussir à obtenir des fonds publics supplémentaires. Il est donc important de disposer d'un plan de rechange pour faire face à cette éventualité.
127. **Un délégué de la FRANCE** déclare que l'augmentation de la dette publique dans les pays en développement menace d'entraver la réalisation des ODD. Le FIDA joue donc un rôle essentiel dans le CSD pour permettre aux pays vulnérables d'accéder au financement. D'importantes réformes sont en cours au sein du FIDA, notamment en rapport avec le modèle de gestion du risque financier. Tout aussi important est le but réaliste du Fonds consistant à diversifier ses ressources de financement pour FIDA12 en vue d'obtenir la meilleure notation financière. L'objectif final doit demeurer celui d'être au service des pays les plus pauvres, spécialement en Afrique subsaharienne. Quant aux engagements de réforme du CSD, ils ont propices à une solution ciblée qui garantirait la viabilité à long terme du FIDA tout en aidant les pays les plus vulnérables.
128. D'autres approches sont importantes, notamment l'innovation, les prêts de partenaires à des conditions favorables, et les échanges pour améliorer les budgets et réduire les risques de portefeuille. Il faut aussi veiller à protéger le statut de créancier privilégié du FIDA, à éviter toute dilution de son action qui pourrait intervenir si l'on autorisait trop d'acteurs à bénéficier de ce statut, et à prévenir la croissance de fonds verticaux, qui pourrait aboutir à une fragmentation et créer des cloisonnements. Compte tenu de son rôle essentiel dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, le FIDA doit trouver son créneau en collaborant avec les banques multilatérales de développement.
129. **Un délégué du MEXIQUE** déclare que le FIDA devrait diversifier ses outils et y inclure, par exemple, les partenariats public/privé, mais seulement au terme d'une analyse des risques associés. Il pourrait aussi explorer les opérations de décaissement rapide utilisées dans certaines institutions comme la Banque interaméricaine de développement, qui consistent à appuyer directement le budget dans le cadre des programmes stratégiques pour la population cible du Fonds. Certains domaines pourraient s'inscrire dans les programmes approuvés d'options stratégiques pour le pays. Les projets devraient aussi être clairement alignés sur les ODD afin d'obtenir un effet de levier auprès d'autres organismes de développement ayant pour mandat d'appuyer des ODD spécifiques, renforçant ainsi l'impact des ressources du FIDA.
130. **Une déléguée du ROYAUME-UNI** déclare qu'elle souhaite mieux comprendre comment fonctionnerait le guichet dons, en particulier à côté du CSD ou d'éventuelles propositions de modification du CSD. Elle s'interroge également sur

les mécanismes que le FIDA pourrait mettre en place pour s'assurer qu'un guichet dons constituerait une addition au modèle opérationnel existant du FIDA; sur la manière dont un guichet dons pourrait être utilisé pour appuyer et améliorer les prêts accordés dans le cadre de la modalité de prêts existante; et sur les droits de vote auxquels les contributions à un guichet dons donneraient droit.

131. **Un délégué de l'ANGOLA** déclare que le FIDA doit rechercher de nouvelles sources de financement et que l'intégration du secteur privé dans l'architecture financière actualisée exigera une gestion du risque et une organisation interne adéquates pour garantir des résultats. Ayant accru ses contributions au FIDA, son Gouvernement joue son rôle, et continuera de le faire, dans la limite de ses moyens. Des solutions doivent être trouvées pour assurer aux investissements privés un rôle dans l'action du FIDA.
132. **Une déléguée de l'ARGENTINE** se félicite de l'examen stratégique de l'architecture financière du FIDA, et encourage le FIDA à poursuivre son action avec les pays à revenu intermédiaire et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. La possibilité pour le FIDA d'entrer sur le marché des capitaux pour accroître ses financements est également la bienvenue. Les pays empruntant à des conditions ordinaires demeurent néanmoins essentiels pour appuyer la viabilité financière du FIDA.
133. **M. LARIO** (Vice-Président adjoint, Responsable des finances en chef et Contrôleur principal, Département des opérations financières) se félicite de l'appui exprimé au processus de réforme, en particulier pour ce qui concerne l'architecture financière et les innovations proposées, et déclare qu'il sera tenu compte des points de vue exprimés. Le FIDA travaille déjà sur certaines des questions soulevées, concernant notamment l'effet de levier et la gestion des risques. Un Responsable principal de la gestion du risque a déjà pris ses fonctions, et trois autres agents de gestion du risque seront nommés en 2019.
134. Pour ce qui concerne la complémentarité entre le guichet dons et le mécanisme du CSD, le Conseil d'administration poursuivra l'examen des points importants soulevés durant les débats, en même temps que celui de la stratégie prévue, au cours de ses prochaines journées de réflexion, en avril 2019, en vue d'apporter une plus grande clarté. Il parachèvera, dans le même temps, les propositions formulées à propos du mécanisme du CSD, qui constitue le plus grand risque pour l'avenir du FIDA, et examinera les points de vue des Membres quant à la marche à suivre.
135. **M. HOUNGBO** (Président du FIDA) exprime ses remerciements pour les observations formulées durant les débats à propos du guichet dons et déclare qu'il est prévu que le Conseil d'administration produise un document officiel pour décision en septembre – ou plus tôt si nécessaire. Il convient d'établir un mécanisme approprié pour garantir le caractère complémentaire du guichet dons. Avant d'investir dans ce guichet, par exemple, les Membres pourraient être tenus de fournir une assurance de leurs engagements à l'égard du guichet prêts ou concernant un pourcentage défini de leur contribution à la précédente reconstitution. Les droits de vote seront également examinés par le Conseil d'administration. Le fait que le modèle opérationnel actuel du FIDA l'empêche d'agir efficacement dans de nombreux pays pose un problème délicat, tout comme le choix entre investir dans l'adaptation ou dans l'atténuation. Agir promptement est essentiel pour garantir que les efforts collectifs ne soient pas affectés.
136. **Le PRÉSIDENT** remercie les États membres pour leur contribution et déclare qu'elle sera l'un des éléments de la suite qui sera donnée au débat. Le FIDA doit demeurer fidèle à son mandat, qui est d'appuyer les pays les plus vulnérables. Il est essentiel de disposer d'une base financière solide, d'adopter une approche réaliste et équilibrée, et d'évaluer et de gérer les risques.
137. **La séance est levée à 13 h 35.**

ii) Compte rendu analytique de la deuxième séance tenue le 14 février 2019 à 16 h 24

Président: **Hans Hoogeveen (Pays-Bas)**

Puis: **Andin Hadiyanto (Indonésie)**

Hans Hoogeveen (Pays-Bas)

Table des matières

	Paragraphes
Proposition de modification des textes juridiques fondamentaux du FIDA visant à favoriser la collaboration du Fonds avec le secteur privé (point 10 de l'ordre du jour)	139-151
L'avenir du FIDA – Collaboration avec le secteur privé	153-195
Manifestation spéciale: Accès des jeunes aux moyens de financement	196-197
Synthèse des délibérations de la quatrième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones au FIDA	199

138. **La séance est ouverte à 16 h 25.**

PROPOSITION DE MODIFICATION DES TEXTES JURIDIQUES FONDAMENTAUX DU FIDA VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DU FONDS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ (point 10 de l'ordre du jour) ([GC 42/L.8](#) et [Corr.1](#))

139. **Le PRÉSIDENT** appelle l'attention sur les projets de résolutions concernant la proposition de modification des textes juridiques fondamentaux du FIDA, joints en annexe au document GC 42/L.8 et dont le Conseil d'administration a recommandé l'adoption par le Conseil des gouverneurs.
140. **Mme MEIGHAN** (Conseillère juridique du FIDA), présentant les propositions de modification, indique que celles-ci ont été formulées en vue de répondre à un engagement spécifique pris par le FIDA au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA et qui consistait à accroître sensiblement sa collaboration avec le secteur privé à l'appui du développement rural. Destinées à permettre au FIDA d'apporter au secteur privé un financement direct ou par l'intermédiaire de mécanismes appropriés, ces modifications n'entreraient en vigueur qu'après l'approbation de la version révisée de la Stratégie concernant le secteur privé par le Conseil d'administration, auquel il appartiendrait également d'examiner et d'approuver tout projet ou programme qui serait par la suite financé suivant cette nouvelle méthode de financement.
141. **Un délégué de l'INDE** déclare que la version révisée de la stratégie concernant le secteur privé devrait mettre de manière égale l'accent sur l'obtention de ressources du secteur privé et la fourniture de ressources à ce secteur. Elle devrait en outre indiquer clairement si les ressources ainsi obtenues sont des ressources de base ou des ressources additionnelles, étant donné qu'à l'heure actuelle, les ressources ne peuvent être acceptées du secteur privé que sous la forme de contributions.
142. Tout en convenant que le FIDA doit élargir les investissements dans le secteur privé, il formule une mise en garde: la proposition consistant à autoriser les financements "soit à des organismes et entreprises du secteur privé, ou par leur intermédiaire" pourrait donner l'impression – avec un risque considérable – que ces financements n'impliqueraient pas nécessairement une participation du gouvernement ou du pays concerné. Le financement au secteur privé ou par son intermédiaire doit toujours être compris comme signifiant que le pays concerné a donné son accord à ce financement ou n'a pas soulevé d'objections.
143. **Un délégué de l'ÉGYPTE** exprime son accord avec ce point de vue et demande que des dispositifs de sauvegarde soient établis pour que le financement accordé directement au secteur privé bénéficie bien aux petits exploitants qui constituent les cibles prioritaires du FIDA. Sur ce point, l'approche la plus efficace et la plus efficiente consisterait à acheminer ces financements par l'intermédiaire des gouvernements, pour garantir que le montant corresponde aux besoins et qu'il sera plus tard restitué au FIDA.
144. **Mme MEIGHAN** (Conseillère juridique du FIDA) déclare qu'en effet les modifications proposées sont formulées de manière à intégrer aussi bien les financements au secteur privé que du secteur privé. Le FIDA applique néanmoins les meilleures pratiques en matière d'appropriation des projets par les pays et prévoit de coopérer étroitement avec les États membres tout au long du processus de financement, le principe directeur étant que les financements du secteur privé doivent servir de complément à la mission fondamentale du FIDA, qui est d'appuyer les États membres dans leurs efforts de promotion d'un développement rural inclusif et durable.
145. **Un délégué de l'UGANDA** déclare qu'il est totalement favorable à la collaboration du FIDA avec le secteur privé, mais rappelle que le secteur présente des différences d'un pays à l'autre et que, dans certains pays en développement, le secteur a lui-même besoin d'un appui. Le FIDA doit élaborer une stratégie

appropriée s'il souhaite que la collaboration avec le secteur induise une croissance inclusive et durable.

146. **Un délégué du NIGÉRIA** déclare que, comme il a été relevé par le passé dans les Rapports sur l'efficacité du FIDA en matière de développement, la collaboration avec le secteur privé n'est pas une nouveauté au FIDA. Elle pourrait toutefois être renforcée. Au Nigéria, les exemples de collaboration fructueuse avec le secteur privé ont montré comment des programmes conçus de manière adéquate étaient en mesure de tirer parti des fonds obtenus du secteur privé. Ce financement pourrait prendre la forme de dons volontaires ou découler d'arrangements particuliers avec des institutions privées comme la Fondation Bill & Melinda Gates.
147. La proposition de modifier les textes juridiques fondamentaux du FIDA constitue un pas dans la bonne direction, mais il sera impossible, en une seule séance de la session du Conseil des gouverneurs, d'examiner la totalité des stratégies et modalités potentielles. L'orateur suggère par conséquent l'organisation d'une séance de brassage d'idées sur les moyens d'obtenir des contributions du secteur privé. Il propose aussi que le FIDA mette en évidence les expériences réussies. Si le secteur privé africain, par exemple, était convaincu que les programmes du FIDA contribuent à réduire la pauvreté et à créer des emplois, il serait encouragé à apporter des fonds.
148. **M. HOUNGBO** (Président du FIDA) déclare que les points de vue exprimés à propos du rôle des gouvernements dans les financements directs sont particulièrement utiles, compte tenu du fait que la version révisée de la stratégie concernant le secteur privé sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration à sa session de mai. Des orientations complémentaires sur cette question seront par conséquent demandées aux États membres à cette occasion. Le FIDA prévoit toutefois d'adopter, s'agissant de la collaboration avec le secteur privé, une approche équilibrée comprenant l'appropriation nationale des financements et la coopération avec les gouvernements dans le cadre des programmes publics nationaux. Dans les pays où le secteur privé connaît mal le terrain dans lequel intervient le FIDA, le FIDA établira des partenariats avec le secteur privé et l'incitera à investir sans donner d'argent au FIDA et sans que le FIDA ne puise dans ses propres ressources. Le but, dans ces cas, ne sera pas de mobiliser des ressources mais d'obtenir un impact sur le terrain. Dans d'autres cas, le FIDA fera tout son possible pour associer le secteur privé à des projets réussis devant être reproduits à plus grande échelle.
149. Convenant que la collaboration avec le secteur privé devra toujours associer le gouvernement concerné, le Président du FIDA confirme que le Fonds n'entend pas commencer à utiliser le processus d'allocation pour approcher le secteur privé, par opposition à un pays, s'agissant des décisions de financement. Le Conseil d'administration exercera ses responsabilités de diligence raisonnable et de supervision à deux niveaux: lorsqu'il approuvera la version révisée de la stratégie concernant le secteur privé, qui mettra nécessairement l'accent sur la mobilisation comme sur l'utilisation des ressources, et lorsqu'il approuvera toute décision d'investissement dans une entité du secteur privé.
150. Le FIDA n'entend pas allouer à des investissements du secteur privé les ressources de base provenant des contributions des gouvernements, ce qui pourrait donner l'impression d'un conflit d'intérêt. Il prévoit, au contraire, d'utiliser ces ressources de base comme levier pour mobiliser des financements du secteur privé au profit des petits exploitants. Le nouveau Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole, par exemple, apportera des financements de montants allant de 50 000 USD à 1 million d'USD aux petites exploitations agricoles trop grandes pour pouvoir bénéficier de microfinancements, mais trop petites pour attirer les financements du secteur privé ou de la Société financière internationale – les jeunes et les coopératives, par exemple.

151. **Le Conseil des gouverneurs adopte les résolutions 208/XLII concernant la modification de l'Accord portant création du FIDA et 209/XLII concernant la révision des Principes et critères applicables aux financements du FIDA.**

152. **M. Hadiyanto (Indonésie) prend la présidence.**

L'AVENIR DU FIDA – COLLABORATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

153. **Le PRÉSIDENT** appelle l'attention sur les cinq questions servant à guider le choix, préparées en vue de la conversation avec les Gouverneurs sur le thème de la collaboration avec le secteur privé. Ces questions figurent dans le document [GC 42/INF.3](#).

154. **M. WINTERS** (Vice-Président adjoint, Département de la stratégie et des savoirs) introduit le thème et déclare que la présente conversation a pour objectif d'enrichir la Stratégie concernant le secteur privé. Il faut, pour apporter une réponse aux défis mondiaux de l'insécurité alimentaire et du chômage des jeunes, une augmentation significative des ressources, au-delà de l'aide publique au développement et des budgets nationaux. Il faut aussi des solutions induisant des transformations et des mesures audacieuses et rapides de la part des institutions de développement comme le FIDA, parallèlement aux investissements, aux savoirs et aux compétences du secteur privé.

155. Le secteur privé a créé la très grande majorité des emplois dans le monde et offert des possibilités précieuses et viables d'établissement de liens entre les agriculteurs et les marchés, la technologie, les services et l'innovation. Il aura un rôle de plus en plus important à jouer dans les zones rurales, à mesure que les économies croissent et s'urbanisent, que les zones rurales se transforment, et que l'agriculture évolue, passant d'un rôle d'employeur principal à celui de moteur de la croissance économique. Les activités dominées par le secteur privé, comme la transformation et le conditionnement des produits alimentaires, leur logistique et leur transport, et la production et la fourniture des intrants, deviendront plus importantes dans les zones rurales.

156. Le FIDA a pris depuis longtemps conscience de cette réalité: près des trois quarts de ses projets comprennent une composante filière qui cherche à relier les agriculteurs aux marchés à valeur élevée. À ce jour, le FIDA a axé son action sur le niveau des exploitations, mais des recherches récentes montrent que le segment intermédiaire des filières agroalimentaires – entre les exploitations et les détaillants – représente plus d'un tiers de la valeur de l'exploitation. Ce segment intermédiaire n'avait pas bénéficié d'investissements; il est demeuré dans une large mesure le domaine du secteur agroalimentaire privé et de petites et moyennes entreprises, offrant néanmoins des possibilités non négligeables d'emploi aux populations rurales, y compris les jeunes. Le FIDA a par conséquent œuvré, avec ses partenaires, à l'établissement du Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole, dont l'objectif est de donner aux petits exploitants agricoles et aux petites et moyennes entreprises rurales la possibilité d'accéder au capital et de progresser dans la filière agroalimentaire.

157. Le FIDA ne peut pas, toutefois, coopérer de manière isolée avec le secteur privé. Il lui faut, pour réussir, collaborer plus étroitement avec les pouvoirs publics et intégrer les activités du secteur privé dans sa participation plus générale à l'élaboration des politiques.

158. Compte tenu des avantages potentiels qu'offre la collaboration avec le secteur privé pour la réalisation des objectifs de développement durable, il est évident que le FIDA doit renforcer cette collaboration. Il devra élaborer des instruments qui garantissent l'additionnalité et mobilisent des financements provenant de sociétés et d'organismes philanthropiques motivés par des initiatives de financement qui encouragent l'entrepreneuriat et le secteur privé sur le terrain.

159. Formulées dans la perspective d'une réponse à la question en suspens des moyens par lesquels le FIDA devrait collaborer avec le secteur privé, les questions préparées pour guider le choix concernent le financement, les instruments, les types de bénéficiaires et les partenaires. Les réponses serviront à mieux comprendre les points de vue des États membres et enrichiront la Stratégie concernant le secteur privé.
160. **Le PRÉSIDENT** invite les délégués de l'Allemagne et du Nigéria à lancer le débat.
161. **Un délégué de l'ALLEMAGNE** déclare que le FIDA apporte une valeur ajoutée sous la forme d'une compétence sectorielle, spécialement pour ce qui concerne les zones rurales, et d'une vaste expérience des pays où vivent d'importantes communautés rurales. Le Fonds s'est en fait proposé deux défis, distincts mais connexes: mobiliser des fonds privés et encourager les entreprises privées. L'accès au capital est essentiel pour la mobilisation des entreprises locales. À cet égard, le FIDA doit mettre l'accent sur les microentreprises, les jeunes pousses et les petites et moyennes entreprises, ce qui suppose un financement en monnaies locales et la participation d'intermédiaires afin d'éviter la microgestion. Le FIDA devrait envisager de prendre contact avec des entités possédant une solide expérience des fonds structurés, comme la banque allemande de développement KfW, la société néerlandaise de financement du développement FMO, et la Société financière internationale. En créant des fonds structurés, le FIDA pourrait avoir accès à des financements privés qui n'entreraient pas dans le budget du FIDA mais serviraient de levier pour une intensification de son impact global, spécialement dans les zones rurales.
162. L'éducation en matière financière fait également partie des préoccupations à prendre en compte. Pour éviter le surendettement, les personnes auxquelles sont offerts des produits financiers du secteur privé devront être formées à leur utilisation, ainsi qu'à l'utilisation des garanties et à la création d'entreprises. La formation professionnelle constituera aussi, sans doute, une autre exigence, car les nouvelles entreprises établies grâce à ce type de produits seront aussi probablement à l'origine de la création d'emplois et auront par conséquent besoin d'une main-d'œuvre potentielle bien formée.
163. S'agissant de la mobilisation d'investisseurs internationaux, le besoin constant de cofinancement est pris en compte dans le cadre de processus tels que le Pacte mondial avec l'Afrique, lancé sous la présidence allemande du G20 pour encourager l'investissement privé en Afrique. Étant donné que de nombreuses entreprises ont aussi besoin de garanties, le FIDA pourrait souhaiter mettre à profit l'investissement privé en offrant un mécanisme de partage des risques, spécialement pour les investisseurs faisant leur entrée dans les pays cibles du FIDA, qui figurent généralement sur la liste des pays à risque élevé.
164. **Un délégué du NIGÉRIA**, répondant à la première des questions guidant les choix, déclare que son pays offre au FIDA un grand nombre de possibilités de partenariat avec le secteur privé en de multiples points de la filière agricole: production, entreposage, réduction des pertes après récolte, transformation et commercialisation. En fait, le Nigéria offre déjà de nombreux exemples de collaboration réussie entre le FIDA et le secteur privé, parmi lesquels le financement par le FIDA de l'équipement nécessaire pour la transformation des produits de toutes les cultures de base, et tout particulièrement le manioc, dont le pays est devenu en conséquence le premier producteur mondial.
165. Au Nigéria, les institutions commerciales ont toujours été réticentes à l'octroi de prêts aux agriculteurs à cause du risque perçu. Toutefois, grâce à la mise en œuvre de son Programme de renforcement des institutions financières rurales, le FIDA a renforcé les capacités de banques commerciales, de banques de microfinancement, de groupes d'épargne villageois, d'ONG financières et de coopératives financières, qui ont à leur tour mis des actifs à la disposition des petits exploitants agricoles.

166. Le Programme de développement des filières, au titre duquel le FIDA a fourni la moitié du matériel végétal, constitue un autre exemple de réussite. Quant à l'autre moitié, elle a été fournie non pas par les agriculteurs, mais par de grandes rizeries et d'importants producteurs d'éthanol, qui ont pu ainsi obtenir un accès indirect à la production des agriculteurs.
167. Réagissant à la deuxième des questions guidant les choix, il déclare que le financement structuré du secteur privé permettrait au FIDA d'appuyer l'action que mènent les États membres pour encourager une transformation du monde rural incluant les petits exploitants agricoles, les femmes et les jeunes. Dans la plupart des pays africains, la fourniture d'intrants aux agriculteurs des régions éloignées constitue un problème majeur. Le FIDA pourrait aider les distributeurs privés d'intrants agricoles en leur fournissant un financement régulier ou en renforçant leur capacité d'accès au financement, pour leur permettre d'entreposer et de fournir des intrants tels que les semences, les engrais et d'autres produits agrochimiques.
168. Pour ce qui concerne les troisième et quatrième questions, il déclare que le Gouvernement nigérian a créé deux types de fonds pour faire face à l'incapacité des grandes banques à appuyer les agriculteurs. Les deux fonds entrent dans la catégorie des fonds que le FIDA pourrait appuyer et auxquels il pourrait participer en vue de financer ses activités avec le secteur privé. Le premier, le Fonds de développement des moyennes, petites et microentreprises, a rendu possible l'accès au financement pour les agriculteurs, qui ont en outre bénéficié d'une éducation financière pertinente au titre du Programme de renforcement des institutions financières rurales appuyé par le FIDA. Le deuxième de ces fonds, le Programme de crédit à l'agriculture commerciale, offre des prêts d'un montant minimum de 500 000 USD à de grandes entreprises privées pour l'acquisition de matières premières.
169. Quant à la cinquième des questions guidant les choix, enfin, le développement de l'agriculture au Nigéria est bien appuyé par d'autres institutions financières internationales, institutions des Nations Unies et partenaires du développement déjà associés au secteur privé. Le FIDA a démontré que la collaboration avec des partenaires donne des résultats. Il doit par conséquent intensifier sa coopération avec des instituts nationaux de recherche agricole, des instituts internationaux de recherche et des partenaires du développement.
170. **Un délégué du CAMEROUN** déclare que le monde rural a longtemps été freiné par un manque de financement, imputable aux exigences et normes de production imposées par le secteur formel. Le secteur informel, d'autre part, a pu se débrouiller grâce à des solutions et des formes alternatives de financement. La mobilisation de ressources au niveau national avec la participation du secteur privé devrait demeurer la principale approche de l'investissement du secteur privé. Le FIDA devrait mobiliser des fonds auprès d'autres partenaires ou entités privées, en évitant tous les types de conflit d'intérêt afin d'élargir son financement.
171. **Un délégué de la MALAISIE** déclare qu'il est important d'associer les gouvernements à la collaboration avec le secteur privé et de prendre en considération la législation nationale de chaque pays lors de l'examen de la Stratégie concernant le secteur privé. Tout aussi importante est la participation du secteur privé de chaque pays, qui possède la meilleure compréhension de la manière dont fonctionne le système dans le pays concerné. Après discussion et examen approfondi, la Stratégie doit être soumise à l'approbation définitive des organes directeurs, car elle déterminera la forme du futur financement du FIDA et devra donc être approuvée par tous les États membres.
172. **Une déléguée de la FRANCE** se félicite du lancement du Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole et déclare qu'il est particulièrement bien adapté pour répondre aux besoins là où le marché n'a pas été capable de le faire. La Stratégie concernant le secteur privé doit mettre l'accent sur la consolidation des partenariats

et le renforcement de la coordination entre le secteur privé et le FIDA. Il est impératif que tous les partenaires œuvrent pour atteindre les mêmes objectifs - aider les populations rurales, et réduire la faim et la pauvreté.

173. Les gouvernements doivent être les principaux partenaires du FIDA dans l'expansion des investissements du secteur privé, en assurant une sécurité juridique accrue aux activités des sociétés. Le FIDA doit appuyer le contexte institutionnel par le biais de la réforme et de cadres servant de leviers pour le secteur privé, comme la sécurité des transactions, la réforme du registre du commerce et l'enregistrement des petites et moyennes entreprises.
174. Enfin, il serait intéressant pour le FIDA de coopérer avec d'autres institutions financières internationales et organismes des Nations Unies possédant déjà une expérience de la coopération avec le secteur privé. Son mandat est certes particulier et unique en son genre, mais le FIDA aurait intérêt à prendre connaissance d'autres expériences et outils existants qui pourraient l'aider à enrichir sa Stratégie concernant le secteur privé.
175. **Un délégué du SOUDAN** déclare que son Gouvernement a encouragé les coopératives regroupant des petits exploitants agricoles et celles pratiquant l'élevage. Le financement a été fourni sous la forme de microcrédit pour les personnes, et de financement collectif pour les coopératives. En outre, il a fourni un financement par l'intermédiaire du secteur privé. Il a organisé une activité de formation, dans le cadre de fermes modèles, pour accroître la productivité agricole. Cette formation a été particulièrement réussie, au point d'inciter des jeunes – femmes et hommes – à entreprendre voire à reprendre une carrière agricole. Son Gouvernement est intéressé par toutes les formes de financement – privé ou public – et par le partenariat. Il est également bien placé pour coopérer avec le FIDA dans le domaine de l'agriculture irriguée et pluviale.
176. **Un délégué de la JORDANIE** déclare que, dans son pays, le secteur privé n'est pas fortement structuré mais qu'il joue néanmoins un rôle important: près de trois quarts des prêts accordés à des petits exploitants agricoles pour la production et la commercialisation sont acheminés par des mécanismes relevant du secteur privé; de même, les entreprises qui importent des intrants, dont les engrais et les semences, reçoivent près des trois quarts de leur financement du secteur privé. Le contrôle des prix constitue toutefois un risque potentiel.
177. Les petits exploitants font face, en Jordanie, à de nombreux problèmes liés au conflit armé en cours dans la région et à l'arrivée d'un grand nombre de réfugiés. Comment ces petits agriculteurs pourraient-ils bénéficier du Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole? Ce Fonds aura-t-il des succursales régionales et contribuera-t-il à faciliter l'octroi de prêts aux petits exploitants?
178. **Un délégué de la GAMBIE**, notant que le riz est à la fois un aliment de base et une culture commerciale en Gambie, déclare que son Gouvernement souhaite collaborer avec le secteur privé en vue de la mécanisation et de la production de quantités de riz suffisantes pour la consommation. Il souhaite également appuyer les familles d'agriculteurs, qui pourraient, si elles étaient autonomisées, apporter une contribution de première importance à l'autosuffisance alimentaire du pays. Le secteur privé participe à la production agricole et contribue à la commercialisation des cultures légumières, étant donné qu'il a davantage de pouvoir en matière de systèmes de commercialisation agricole.
179. L'orateur demande au FIDA de maintenir son appui aux petits exploitants agricoles de son pays et, en particulier, à leurs activités horticoles, principalement exercées par les femmes. Cet appui doit être fourni dans le cadre du programme de développement des filières, car de nombreux éléments de la transformation ne sont à l'heure actuelle pas disponibles dans le pays. Un appui est nécessaire en ce qui concerne l'énergie, les machines, la technologie et le renforcement des capacités.

180. La Gambie fait face à un fort endettement et son régime foncier est en cours de réexamen. L'aide du FIDA pourrait prendre la forme d'une assistance financière, sous la forme de dons ou de prêts à des conditions favorables, abordables pour les paysans gambiens. Toutefois, la fourniture de dons plutôt que de prêts aiderait considérablement le pays à résoudre ses problèmes de manière autonome.
181. **Un délégué de l'INDONÉSIE** déclare que le partenariat établi en 2010 entre son Gouvernement, le FIDA et Mars, Inc. – une société multinationale du secteur agroalimentaire active dans de nombreux pays – constitue un bon exemple de la collaboration entre le FIDA et le secteur privé. Lancé dans le cadre du Programme d'autonomisation rurale et de développement agricole du Sulawesi central appuyé par le FIDA, le partenariat a exécuté un projet quadriennal ciblant principalement les producteurs de cacao dans la région afin d'améliorer durablement les moyens d'existence des ruraux pauvres dans un certain nombre de villages. Le projet a obtenu des résultats remarquables en ce qui concerne l'augmentation des revenus et la productivité agricole des petits exploitants, et la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
182. Le partenariat a mis l'accent sur la promotion du développement technique et des transferts de savoirs, la création de liaisons commerciales et la garantie de prix plus élevés pour les petits producteurs de cacao dans les zones éloignées. Dans quelques cas, les producteurs ont vu leurs bénéfices mensuels multipliés par 50 grâce à l'augmentation de la productivité, à l'accès accru au marché et aux prix plus élevés obtenus pour un cacao de meilleure qualité. Grâce à ce succès, le partenariat est en voie de reproduction à plus grande échelle pour couvrir l'ensemble de Sulawesi et fera l'objet d'une expansion ultérieure, notamment pour encourager la participation du secteur privé.
183. Dans l'action qu'il mène pour renforcer sa collaboration avec le secteur privé, le FIDA doit avoir pour principe directeur de veiller à ce que cette collaboration soit conforme aux programmes du pays concerné. Son rôle consiste à développer la confiance entre les multiples parties prenantes et à collaborer avec les petits producteurs ruraux de manière socialement et écologiquement responsable, en assurant à ses partenaires un ensemble bien défini de responsabilités et de redevabilités et en garantissant un impact durable même après la fin de sa contribution au partenariat.
184. **Un délégué de la CHINE** salue l'action que mène le FIDA pour renforcer sa collaboration avec le secteur privé à un moment où de nombreux pays en développement explorent les possibilités de croissance du secteur privé. En tant qu'institution de développement, le FIDA doit veiller à ce que son investissement dans un projet, quel qu'il soit, ait un rendement raisonnable. Il doit aussi envisager les moyens d'accroître sa valeur ajoutée par le biais de projets du secteur privé. À cet effet, il doit appuyer les petits exploitants agricoles dans les zones rurales des pays en développement et collaborer avec le secteur privé.
185. Le FIDA doit, de même, envisager les meilleurs moyens de développer des synergies entre ses programmes d'options stratégiques pour le pays et sa Stratégie concernant le secteur privé. Dans une optique de réduction du risque, il doit coopérer avec les organismes ayant une plus grande expérience de la collaboration avec le secteur privé, comme les autres institutions financières internationales et les institutions des Nations Unies. Il doit également avoir davantage recours à la coopération Sud-Sud afin d'attirer l'appui du secteur privé externe en plus du secteur privé national. Le FIDA doit aussi développer sa capacité interne en recrutant davantage d'agents capables d'intervenir dans des projets du secteur privé et davantage de spécialistes en matière de gestion du risque.
186. **Une déléguée du BANGLADESH** déclare que certaines des ressources internes de son pays pourraient offrir un vaste potentiel si le FIDA décidait de collaborer avec le secteur privé. Ainsi, les récoltes de fruits tropicaux et subtropicaux du Bangladesh

sont exceptionnelles, mais les moyens sont insuffisants dans les domaines de la transformation, du conditionnement, des chambres froides et la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le FIDA doit par conséquent explorer des partenariats avec le secteur privé en vue du développement de petites, moyennes et grandes entreprises capables de combler les lacunes dans ces domaines.

187. **Une déléguée du BRÉSIL** déclare qu'en collaborant plus étroitement avec le secteur privé dans les domaines de l'entrepreneuriat et de l'innovation, le FIDA diversifierait les moyens de réaliser sa mission et renforcerait sa capacité de mettre des ressources à disposition là où elles sont le plus nécessaires. Afin de progresser sur ce plan, le FIDA doit coopérer avec d'autres institutions financières, et notamment les institutions régionales, qui pourraient l'aider à déterminer les parties prenantes pertinentes et les projets porteurs de transformations correspondant à ses priorités. Il doit analyser les moyens de parvenir à des solutions viables compatibles avec sa mission. Pour sa part, le Conseil d'administration doit prendre dûment en considération la collaboration du FIDA avec le secteur privé pour s'assurer que la coopération, dans ce domaine essentiel, repose sur de solides fondations.
188. **Un délégué de la SIERRA LEONE** déclare que la décision de son Gouvernement de mettre l'accent sur l'agriculture comme moteur du redressement économique du pays a suscité le besoin de propositions concernant la coopération avec le secteur privé, et spécialement les petits exploitants agricoles. Le FIDA a appuyé l'Apex Bank Sierra Leone, qui devait fournir des prêts aux agriculteurs, en particulier les petits exploitants. Il est apparu, toutefois, que les paysans ne recevaient pas de prêts et que, lorsque des prêts étaient effectivement octroyés, les taux d'intérêt appliqués étaient les taux commerciaux. Le FIDA doit coopérer avec son Gouvernement pour remédier à cette situation, afin que les paysans reçoivent des prêts et soient en mesure de produire davantage.
189. Exprimant son accord avec les points de vue formulés par le délégué du Nigéria en matière de financement des petits exploitants, il déclare que son Gouvernement souhaite coopérer avec le FIDA et prendre pour modèle, dans ses activités, ce qu'a fait le Nigéria.
190. **Un délégué de l'ÉRYTHRÉE** déclare que la collaboration avec le secteur public est de la plus haute importance pour tous les pays en développement. En Érythrée, l'agriculture repose sur la production à faible quantité d'intrants et à faible rendement de paysans pratiquant une agriculture de subsistance et d'entreprises de taille moyenne. Toutefois, les diplômés des nombreuses écoles techniques du pays migrent à la recherche d'une vie meilleure. Cette tendance se poursuivra sans doute si l'on ne crée pas de possibilités d'emploi, ce qui suppose une ligne de crédit de la part du FIDA ou d'un autre partenaire, pour des activités de développement dans le domaine de l'agriculture ou pour la construction de barrages.
191. Son Gouvernement a introduit un système de capitalisation dont le succès a permis aux petits et moyens exploitants agricoles de posséder de la terre et du bétail et d'entreprendre des activités horticoles. Le FIDA devrait se concentrer davantage sur l'équipement de ces agriculteurs afin qu'ils puissent produire de manière scientifique, et sur l'exploration des options en vue d'un ajout de valeur.
192. **M. WINTERS** (Vice-Président adjoint, Département de la stratégie et des savoirs) déclare, en résumant la conversation, que les observations formulées ont clairement mis en évidence la nécessité d'une participation des gouvernements à toute collaboration du FIDA avec le secteur privé, et de l'intégration de la participation du secteur privé dans les stratégies de pays du FIDA. À cet égard, la coordination avec les pouvoirs publics et les entreprises locales est sans aucun doute considérée comme essentielle.

193. Un autre message apparaît clairement, celui de l'importance de tirer des enseignements des institutions ayant une expérience de la collaboration avec le secteur privé, parmi lesquelles d'autres institutions financières internationales. En fait, un groupe de représentants de la Société financière internationale effectuera une visite au FIDA au début du mois de mars pour examiner les possibilités d'une coopération dans ce domaine et déterminer les enseignements que le FIDA pourrait tirer de l'expérience de la Société.
194. Enfin, la conversation a souligné la nécessité, pour le FIDA, de conserver son avantage comparatif et d'ajouter de la valeur. Le FIDA doit intervenir en liaison plus étroite avec les petites et moyennes entreprises, toujours en vue d'atteindre son objectif ultime, qui est d'aider les ruraux pauvres. Il veillera à ce que tous ses efforts de collaboration avec le secteur privé viennent compléter ce qu'il fait déjà à cet effet.
195. **Le PRÉSIDENT**, résumant les points saillants de la discussion, déclare que le FIDA doit premièrement veiller à maintenir son avantage comparatif pour collaborer avec le secteur privé. Il doit, deuxièmement, examiner les contextes spécifiques aux pays et prendre également en considération le secteur privé local. De même, troisièmement, des partenaires nationaux et locaux doivent être associés dans chaque pays. Quatrièmement, les gouvernements doivent aussi participer aux partenariats du FIDA avec le secteur privé. Cinquièmement, compte tenu du nombre d'acteurs, la coordination est particulièrement nécessaire. Il est important, sixièmement, de veiller à l'inclusivité et à la durabilité. Septièmement, il est nécessaire d'œuvrer avec des intermédiaires dans ce contexte, et également en vue d'approches intégrées. Il souligne aussi d'autres éléments comme la formation professionnelle, l'éducation en matière financière et les services de développement des entreprises.

MANIFESTATION SPÉCIALE: ACCÈS DES JEUNES AUX MOYENS DE FINANCEMENT

196. **Le PRÉSIDENT** invite le Conseil à passer à la manifestation spéciale, dont la modératrice est Hlami Ngwenya, facilitatrice spéciale, Emerging Ag Inc. Les intervenants sont:
- Jim Leandro Cano, représentant de pays, Jeunes professionnels pour le développement agricole (YPARD) (Philippines)
 - Annie Nyaga, agricultrice, transporteuse agricole et la plus jeune Ministre (au niveau du comté) de l'agriculture, de l'irrigation, de l'élevage et de la pêche du Kenya. Co-directrice, 4-H Kenya (Kenya)
 - Dalí Nolasco Cruz, membre des peuples nahuas de Tlaola, Puebla. Directrice de l'organisation interculturelle du Timo'Patla A.C. et de Mopampa, réseau d'entreprises d'économie sociale et solidaire de femmes autochtones (Mexique)
 - Ntiokam Divine, Directeur général, Climate Smart Agriculture Youth Network (CSAYN). Vice-Président pour le continent africain du Réseau Youth in Livestock, Fisheries and Aquaculture Incubation Network (Cameroun)
197. Le débat peut être suivi par l'intermédiaire de [ce lien](#).

SYNTHÈSE DES DÉBATS DE LA QUATRIÈME RÉUNION MONDIALE DU FORUM DES PEUPLES AUTOCHTONES AU FIDA

198. **M. Hoogeveen (Pays-Bas) reprend la présidence.**
199. À l'invitation du **PRÉSIDENT**, **Mme THIN YU MON** (Chin Human Rights Organization) propose une synthèse des délibérations de la quatrième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones qui s'est déroulée les 12 et 13 février

2019 à l'occasion de la quarante-deuxième session du Conseil des gouverneurs. Le texte intégral de cette synthèse est reproduit au chapitre 4.

200. **La séance est levée à 19 h 20.**

iii) Compte rendu analytique de la troisième séance tenue le 15 février à 9 h 18.

Président: Hans Hoogeveen (Pays-Bas)

Puis: María Cristina Boldorini (Argentine)

Hans Hoogeveen (Pays-Bas)

Table des matières

	Paragraphes
Débat avec les Gouverneurs du FIDA: Repositionnement du système de développement des Nations Unies et conséquences pour le FIDA	203-245
Lancement du Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole (Fonds ABC)	246-258
Séance interactive 1 – Les chaînes de valeur de l'entrepreneuriat agricole: attention aux écarts d'égalité – genre et nutrition	259-260
Au centre des débats – Conférence du FIDA	261

201. **La séance est ouverte à 9 h 20.**

202. **À l'invitation du Président, Mme Boldorini (Argentine) prend la présidence pour la séance consacrée au débat avec les Gouverneurs du FIDA.**

DÉBAT AVEC LES GOUVERNEURS DU FIDA: REPOSITIONNEMENT DU SYSTÈME DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES ET CONSÉQUENCES POUR LE FIDA

203. **Mme SALFORD** (Vice-Présidente adjointe, Département des relations extérieures et de la gouvernance), introduisant le thème du débat à l'aide de diapositives, déclare que la vaste réforme de l'ONU entreprise en 2017 concernait aussi le système de développement des Nations Unies. À cet égard, le but était de faire en sorte que le système soit plus adapté à l'objectif visé, et de le transformer en un partenaire du développement plus efficace, plus efficient, plus responsable et plus cohérent dans le cadre des efforts de concrétisation des engagements contenus dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
204. Adoptée en mai 2018, la résolution 72/279 de l'Assemblée générale relative au repositionnement du système de développement des Nations Unies recense six domaines de transformation, sous les titres suivants: une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies; redynamisation du rôle du système des coordonnateurs résidents; refonte de l'approche régionale; orientation stratégique, suivi et responsabilité: obtenir des résultats à l'échelle du système; financement du système des Nations Unies pour le développement; suivi de l'action menée pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement aux niveaux mondial, régional et national. Un important travail a depuis été accompli par l'équipe chargée de la transition, qui supervise tous les aspects du repositionnement.
205. Le FIDA contribue activement à l'ensemble de ces réformes, grâce à sa voix, son expérience et son point de vue uniques en leur genre. Il espère que la nouvelle génération de coordonnateurs résidents et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) offriront aux pays un partenaire de développement unique, qui fournira un appui dans toutes les dimensions du développement durable, avec pour résultat une expansion et un approfondissement de l'impact collectif.
206. L'échéance de 2030 se rapprochant rapidement, le FIDA, conjointement avec les autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, poursuivra l'intégration des fonctions administratives et la recherche d'espaces communs pour les bureaux de pays, ce qui offrira des possibilités de collaboration accrues, sur le plan opérationnel comme sur le plan programmatique. Les organismes ayant leur siège à Rome sont convenus de lancer trois exercices pilotes conjoints de stratégie de pays en 2019, par exemple, et se préparent à accueillir, en 2021, le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. Le FIDA développe par ailleurs son partenariat avec d'autres institutions, dont l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la santé et le Réseau des Nations Unies pour la nutrition.
207. Le FIDA doit néanmoins faire face, pour ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, à des difficultés liées, entre autres, à l'alignement de ses programmes de pays avec les PNUAD, au doublement de sa contribution financière à l'appui du système des coordonnateurs résidents, au prélèvement de 1% sur les contributions ne rentrant pas dans les ressources de base, et au double système de comptes à rendre aux coordonnateurs résidents. Le Fonds collabore étroitement avec d'autres partenaires au sein du système pour mettre au point une méthode de coordination créant de nouvelles possibilités tout en renforçant l'impact, mais sans créer de nouvelles et excessivement coûteuses structures ou inefficiences. Il continuera de suivre attentivement le programme de

réforme, en actualisant la matrice de suivi du Fonds, dans laquelle sont recensées les mesures à prendre par le FIDA, ainsi que les dates limites, les rôles et les responsabilités. Il prendra également en considération les orientations que contiendront les points de vue exprimés durant la présente session quant à la marche à suivre.

208. **La PRÉSIDENTE** appelle l'attention sur les quatre questions servant à guider les choix qui ont été préparées sur le thème du débat. Les questions figurent dans le document [GC 42/INF.3](#).
209. **La PRÉSIDENTE** invite des délégués du Mexique et du Royaume-Uni à lancer le débat.
210. **Un délégué du MEXIQUE** déclare que la prémisse fondamentale de la réforme était d'éviter les doubles emplois et de renforcer le système en améliorant l'efficacité et l'efficience, en supprimant les éléments obsolètes et en répondant aux besoins des pays. Ce point est important, car par le passé, il y a parfois eu une certaine arrogance de la part des partenaires de développement dans leurs relations avec les autorités nationales. Il est donc essentiel, pour assurer l'efficacité de la réforme, de mettre en place une meilleure coordination à l'appui des besoins et des priorités des pays en développement, par l'intermédiaire de coordonnateurs résidents neutres et indépendants. Au niveau national, les relations potentielles de clientélisme entre certaines parties prenantes, les gouvernements et les organismes des Nations Unies doivent impérativement être évitées, afin de tirer le meilleur parti possible des avantages relatifs des divers organismes des Nations Unies, dont le FIDA. Ces derniers devront donc démontrer leur valeur ajoutée en améliorant leur capacité de répondre aux besoins des pays et de fournir des résultats concrets.
211. Dans ce contexte, une réforme est également nécessaire au niveau des pays afin de coordonner les demandes d'aide et d'appui, mais elle soulève des questions liées, entre autres, aux coûts et aux prélèvements. La patience dont font preuve les pays en matière de couverture de ces coûts n'est pas sans limites. Si de bons résultats ne sont pas atteints en temps opportun, des doutes risquent de surgir quant à la réforme et à la valeur du multilatéralisme comme instrument principal de développement. La réforme cherchant à renforcer les capacités des communautés les plus vulnérables, les plus isolées ou les plus exposées aux catastrophes, ses buts principaux correspondent précisément aux objectifs du FIDA, qui a par conséquent beaucoup à gagner de cette réforme en ce qui concerne la visibilité au sein du système des Nations Unies, dans son domaine de compétence fondamental.
212. Un autre problème est celui de la mesure des progrès résultant de la réforme. On pourrait envisager l'adoption d'une méthode permettant de comparer les résultats avant et après l'achèvement de la réforme au niveau des pays, sur la base d'indicateurs de pertinence, d'efficacité et de durabilité. Enfin, le FIDA doit saisir l'occasion de surmonter le paradoxe mis en lumière par le Pape François, qui est que nombre de ceux qui souffrent le plus de la pauvreté et de la faim sont les petits agriculteurs vivant dans des situations de vulnérabilité.
213. **Une déléguée du ROYAUME-UNI**, exprimant son plein appui à la réforme du système de développement des Nations Unies en tant que composante essentielle d'un renforcement du système international fondé sur des règles, déclare qu'il est important de reconnaître que les États membres et le système même des Nations Unies ont chacun des rôles de premier plan à jouer dans la réforme. L'engagement du FIDA à mettre en œuvre la réforme est particulièrement apprécié, tout comme ses activités de collaboration avec d'autres partenaires, notamment les organismes ayant leur siège à Rome, y compris par le biais de l'élaboration des trois stratégies conjointes de pays. La réforme est essentielle au multilatéralisme, qui se caractérise par l'action collective et la coordination. La concurrence entre différents organismes des Nations Unies pour l'obtention des financements disponibles a fait obstacle à l'action collective. Une meilleure coordination est particulièrement

importante pour la promotion du développement agricole et de la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté rurale et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

214. Le Royaume-Uni se réjouit à la perspective de l'obtention rapide de certains résultats, dont une évolution qui porterait à 50% la proportion de bureaux communs des Nations Unies, la définition de cibles concernant les services partagés et les économies associées à ces éléments. Dans ce contexte, le FIDA doit être félicité pour la transparence de ses coûts, qui, fondamentalement, le rend apte à coopérer avec d'autres partenaires pour parvenir à un accord sur les classifications communes des coûts nécessaires pour la promotion de services partagés.
215. S'agissant des déficits de financement, le Royaume-Uni est le deuxième contributeur, par ordre d'importance, au système des Nations Unies pris dans son ensemble et contribuera également au système réformé de coordonnateurs résidents au moyen des prélèvements et de sa contribution au fonds fiduciaire à l'échelle du système. D'autres États membres doivent être encouragés à payer leur part.
216. Enfin, les PNUAD constituent un outil fondamental contribuant à améliorer la coordination. Tous les Gouverneurs devraient par conséquent veiller à ce que leur travail avec le FIDA soit inclus de manière prioritaire dans les PNUAD.
217. **Un délégué du CAMEROUN** déclare que son pays est en faveur du multilatéralisme dans les relations internationales, spécialement dans le système des Nations Unies, et que la réforme contribuera à son renforcement. Dans ce contexte, il convient de mettre l'accent sur les mesures proposées pour assurer le financement du système des coordonnateurs résidents. Il est nécessaire de mener, au Conseil d'administration et dans des réunions informelles, un débat franc et ouvert sur la contribution du FIDA à la réforme, en gardant présent à l'esprit le mandat singulier du Fonds, qui est de cibler les populations les plus pauvres de la planète. Il est aussi particulièrement important de veiller à ce que le modèle choisi ne soit pas en contradiction avec la nouvelle architecture financière du FIDA.
218. **Une déléguée de la FRANCE** déclare que son pays est pleinement engagé en faveur de la réforme et se félicite de l'engagement pris par le FIDA de veiller à sa plus totale efficacité. La réforme contribuera à renforcer le multilatéralisme en améliorant la cohérence, la responsabilité et l'efficacité des organismes des Nations Unies. Il sera toutefois, dans ce contexte, essentiel d'éviter les excès bureaucratiques et de respecter les priorités nationales, en faisant participer, dans toute la mesure du possible, les autorités nationales. Les mandats et les particularités des fonds, programmes et institutions spécialisés des Nations Unies doivent aussi être pris en compte tandis que, de leur côté, les organismes ayant leur siège à Rome doivent pleinement approuver les priorités des PNUAD en rapport avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
219. L'oratrice cite, parmi les difficultés à surmonter, le fait qu'il faudra harmoniser aussi étroitement que possible les programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) et les programmes de pays du FIDA avec les PNUAD, conformément à la version récemment réformée des directives concernant les COSOP, sans oublier l'alignement des cycles des COSOP et des PNUAD. Le FIDA dispose de plusieurs atouts pour contribuer à la réforme, compte tenu de sa stratégie de ciblage des populations les plus pauvres et les plus vulnérables, de ses stratégies transversales sur le climat, l'égalité des sexes, la nutrition et la jeunesse, de ses partenariats étroits avec les gouvernements et, enfin, de son double rôle d'institution spécialisée et d'institution financière internationale, qui pourrait contribuer à établir des ponts entre les banques multinationales de développement et le système des Nations Unies. Les déficits de financement s'agissant de mettre en œuvre la réforme posent un autre problème. La France a récemment versé une contribution volontaire de 2 millions d'EUR à l'appui de la réforme du système des coordonnateurs résidents

et a appelé d'autres pays à apporter eux aussi une assistance volontaire. Un financement plus durable sera toutefois nécessaire à plus long terme. Enfin, le FIDA devra rendre compte des gains d'efficacité réalisés grâce aux économies d'échelle et à l'efficacité accrue du système.

220. **Une déléguée du KENYA**, se félicitant de ce que le FIDA soit résolu à appuyer la réforme du système de développement des Nations Unies, déclare que les organismes des Nations Unies devraient dialoguer entre eux sur les questions d'intérêt commun et établir des relations plus étroites avec les gouvernements en vue de développer systématiquement des synergies entre les différents programmes en cours. La mise en œuvre du système de développement des Nations Unies variera, au niveau national, en fonction des priorités et des stratégies déterminées par les gouvernements concernés. La réforme devrait nettement renforcer la synergie et la coordination du système sur le terrain.
221. **Un délégué de l'ESPAGNE** déclare que le FIDA a un rôle décisif à jouer dans l'amélioration de la coordination et de l'efficacité dans le système de développement des Nations Unies auquel il est si fortement attaché. La récente expérience de décentralisation conduite par le FIDA lui permettra de collaborer en étroite liaison avec les équipes des coordonnateurs résidents pour le succès de la réforme. La contribution du FIDA pourra se mesurer par la coopération entre les trois organismes ayant leur siège à Rome, coopération croissante dans des domaines comme celui des technologies de l'information et des communications (TIC) et des questions relatives à l'égalité des sexes. Le programme d'autonomisation économique des rurales, entrepris avec ONU Femmes, et une nouvelle proposition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale visant à introduire un axe de travail thématique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en sont des exemples.
222. L'Espagne appuie fermement le système de développement des Nations Unies et sa réforme, comme en témoigne sa contribution de 10 millions d'USD au Fonds conjoint pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sa récente contribution de 2,5 millions d'USD au Fonds fiduciaire spécial pour le système de coordonnateurs résidents.
223. **Un délégué de la NORVÈGE** déclare qu'il faudra du temps pour réaliser les composantes essentielles de la réforme en cours du système des Nations Unies. Il conviendra par conséquent, durant les deux prochaines années, de maintenir la pression pour leur mise en œuvre, en particulier parce qu'il serait extrêmement préjudiciable que le système de développement des Nations Unies s'avère incapable de réalisations efficaces sur le terrain. Le FIDA doit être encouragé à maintenir son accent et son engagement en faveur du processus de réforme. La solution de compromis adoptée pour le financement de la réforme risquant de conduire à des problèmes liés au partage des coûts et au prélèvement de 1%, il faudra impérativement trouver un moyen d'optimiser les entrées provenant de ces deux flux afin de financer un système efficace. Le système pourrait survivre à court terme grâce à l'appui direct des donateurs, mais il faudra en fin de compte trouver un système plus durable de partage de la charge. La Norvège fournira en 2019 un montant de 7,5 millions d'USD pour le système des coordonnateurs résidents. Toutefois, les contributions devraient provenir d'un plus grand nombre de donateurs tous les États membres des Nations Unies partageant la responsabilité du financement du système. La concertation doit se poursuivre pour faire en sorte que la réforme du système apporte des avantages au FIDA.
224. **Un délégué des PAYS-BAS** déclare que la réforme du système de développement des Nations Unies apportera une contribution positive à l'approche multilatérale de la sécurité alimentaire, grâce à la coordination accrue, à l'utilisation optimale des ressources et à l'appui plus efficace à la réalisation des ODD. Le rôle du FIDA inclura la fourniture de savoirs et de compétences au niveau des pays, au service

de l'ensemble du système des Nations Unies, dans le contexte des PNUAD. Renforcés par le rôle accru des coordonnateurs résidents et par la planification conjointe pour les pays, tous les organismes et institutions des Nations Unies, y compris la Banque mondiale, devront collaborer plus étroitement au niveau des pays pour réduire la fragmentation de l'action. La valeur ajoutée du FIDA, à savoir ses savoirs spécifiques et ses compétences relatives aux problèmes du développement rural dans les pays et les régions les plus pauvres, constitue un atout décisif pour défendre le principe selon lequel personne ne doit être laissé pour compte. Conscients de l'existence actuelle de déficits de financement, les Pays-Bas payent leur part, et d'autres États membres devraient faire de même. Pour ce qui concerne les ODD, il conviendra d'envisager la promotion de partenariats multi-acteurs et l'accroissement des investissements du secteur privé.

225. **Un délégué de l'IRAN (République islamique d')** déclare que son pays se félicite de la réforme et du repositionnement des Nations Unies et les appuie pleinement, en particulier en ce qui concerne le rôle important que jouent les coordonnateurs résidents dans l'amélioration de la coordination interinstitutions. Les trois organismes ayant leur siège à Rome sont responsables des importantes questions de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, ainsi que du développement rural, dans le contexte des ODD. Ils coordonnent certes leur action depuis plusieurs décennies, mais le moment est venu pour eux d'axer davantage leurs efforts sur la manière dont ils le font, afin de garantir que chacun, dans l'exécution du mandat et de la mission qui lui sont propres, joue un rôle complémentaire fondé sur une vision commune. Le but est d'harmoniser leur compréhension des ODD et la façon dont ils les traduisent concrètement dans différents contextes.
226. Une coordination accrue est également nécessaire, s'agissant de déterminer des cibles et des groupes cibles, encore qu'il conviendra de contextualiser l'approche spécifique adoptée face à chaque situation nationale, pour prendre en compte les particularités, géographiques ou autres. Une telle coordination devrait offrir une base plus solide à une synergie stratégique entre les organismes ayant leur siège à Rome.
227. **Un délégué de la CHINE**, réaffirmant l'appui de son pays aux efforts destinés à réformer le système de développement des Nations Unies et à en améliorer l'efficacité en aidant les pays à atteindre les ODD, déclare que la réforme est particulièrement urgente, car la date limite de leur réalisation se rapproche. Dans ce contexte, il faut améliorer de manière fondamentale le système de développement des Nations Unies pour que celui-ci respecte davantage les principes du développement, compte tenu des responsabilités communes mais différenciées.
228. S'agissant de financement, la Chine a déjà versé une importante contribution au système des Nations Unies et encourage les autres pays à jouer leur rôle. Si des financements complémentaires sont nécessaires, il faudra examiner la question du partage des coûts entre les pays et les divers organismes. Au niveau des pays, une coordination accrue est nécessaire entre les Nations Unies et les autres institutions financières internationales, ainsi qu'avec le secteur privé et la société civile. Faute d'un élargissement des partenariats, les efforts de coordination pourraient être voués à l'échec. De solides arguments justifient la coordination entre le FIDA et les autres organismes ayant leur siège à Rome, mais une coordination renforcée est également nécessaire avec d'autres institutions internationales ainsi qu'avec les pays eux-mêmes, qui devraient s'en approprier et jouer un rôle pilote dans ce domaine.
229. Sur ce plan, des succès ont été obtenus dans certains pays, où les autorités se sont préoccupées d'organiser des réunions périodiques sur les questions de développement national, avec la participation des organismes concernés des Nations Unies et des institutions financières internationales. Il existe déjà de

nombreuses bonnes pratiques où les pays sont aux commandes. Pour sa part, la direction du FIDA a beaucoup fait pour contribuer au futur succès de la réforme, notamment dans les domaines de la décentralisation, de l'approche régionale et de la coopération Sud-Sud et triangulaire, mais elle doit être encouragée à en faire davantage. La Chine contribuera certainement à ce processus.

230. **Un délégué du VENEZUELA (République Bolivarienne du)** déclare que le monde est caractérisé par une augmentation des conflits et des guerres, ce qui compromet de plus en plus la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les dirigeants du Venezuela, en particulier Hugo Chávez, préconisent depuis longtemps une réforme du système des Nations Unies fondée sur un renforcement de la coopération par le biais d'une plateforme favorisant l'intégration et une approche humaniste. La pertinence croissante de cette approche à l'époque actuelle exige des mesures de sensibilisation aux dangers auxquels font face les peuples du monde.
231. Soumis à une hégémonie pendant de nombreuses années, le système des Nations Unies a échoué à servir l'humanité de manière adéquate et à chercher à résoudre les conflits afin de consolider la paix mondiale et la durabilité. Il s'efforce maintenant d'être inclusif, mais n'accorde pas une importance suffisante à l'aspect délibératif. Le FIDA est une institution singulière, spécialisée dans le financement en faveur du développement rural. Il faut se féliciter, à cet égard, de toutes les activités du FIDA visant à améliorer la coordination avec d'autres institutions des Nations Unies intervenant dans le domaine du développement. Il fait observer que très peu de pays donateurs ont atteint l'objectif consistant à contribuer à hauteur de 0,7% de leur produit intérieur brut à l'aide au développement.
232. **Un délégué de l'INDE** déclare que l'examen du processus de réforme prévu pour 2021 conclura probablement au succès de la réforme. La question demeure néanmoins de savoir comment la réforme et le système de coordination pourront être exploités, et les économies d'échelle optimisées. Il y a bien, au niveau macro, un certain alignement des COSOP et des PNUAD, mais il faut à peu près certainement s'attendre, au niveau micro, à des lacunes et à des difficultés dans l'exécution de projets précis dans des pays donnés. Dans ce contexte, la coordination avec d'autres institutions, comme avec l'Organisation mondiale de la santé à propos des questions sanitaires dans un village donné, amélioreront l'efficacité et les résultats des opérations du FIDA.
233. **Un délégué de l'ISLANDE** déclare qu'il appuie pleinement les efforts de réforme du système des Nations Unies et se félicite de l'intention des organismes ayant leur siège à Rome d'établir une coopération plus étroite dans le Sahel, qui pourra servir de catalyseur pour l'ensemble du système. Il subsiste encore des doutes, toutefois, dans la mesure où les membres du personnel sur le terrain ne sont pas unanimes pour considérer que le nouveau système de coordonnateurs résidents contribuera utilement à apporter une aide à ceux qui en ont besoin. Il est possible que l'effort de réforme n'ait pas été assez loin. La situation actuelle au Yémen est un exemple qui illustre les difficultés que rencontrent un grand nombre d'institutions qui exercent leur mandat dans des conditions extrêmement difficiles. Il est par conséquent impératif d'examiner attentivement les moyens qui permettraient d'améliorer la fourniture de l'aide dans de telles situations et d'aller plus loin dans le processus de réforme.
234. **Un délégué du NIGÉRIA** déclare constater un large consensus concernant l'approche proposée par le FIDA, nonobstant les observations du précédent orateur concernant la nécessité d'une réflexion plus approfondie et de la prise en compte de l'opinion des personnes sur le terrain. À l'évidence, il est correct d'adopter le point de vue stratégique selon lequel la réforme des Nations Unies est nécessaire, mais une réforme au Siège de l'ONU, à New York, pourrait aussi s'avérer nécessaire, tout comme des mesures destinées à remédier aux éventuels chevauchements entre les

activités des nombreux organismes des Nations Unies. Affectations et engagements doivent être harmonisés en tant que de besoin et la question du financement ne doit pas être laissée aux seuls donateurs. Les pays en développement doivent aussi apporter leur contribution, si faible soit-elle, car la somme de ces contributions aura un impact. L'action du FIDA est essentielle à la réalisation des ODD, mais elle ne peut pas être fondée sur quelques cas isolés de réussite. Elle doit être menée à l'échelle d'un pays, fondée sur le pays, et axée sur les zones rurales. Elle va aussi de pair avec une étroite collaboration avec les autorités nationales, car les savoirs locaux sont importants pour le succès de l'action menée.

235. **Un délégué de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE**, exprimant son plein appui à la réforme du système des Nations Unies, et notamment au renforcement des PNUAD, déclare que son pays est disposé à participer activement à l'amélioration du système de développement des Nations Unies dans le secteur de l'agriculture. Il pourrait être utile d'organiser un séminaire sur ce thème, comportant aussi un examen des résultats innovants et de l'action des organismes ayant leur siège à Rome. Les lacunes en matière de coordination pourraient être comblées, par exemple, par une augmentation du nombre de réunions de direction périodiques et des activités de coordination entre les directions de ces organismes. Il serait également utile que chacun d'entre eux rende publics ses exemples d'actions fructueuses. Les évaluations indépendantes ont certes montré qu'un pourcentage élevé des projets entrepris étaient des succès, mais l'expérience coréenne de divers projets pilotes tend à jeter un doute sur les chiffres. Une description sincère des exemples de réussite, vérifiés en coopération par les trois organismes, et également avec la participation d'institutions actives dans des domaines tels que ceux de la santé et de l'éducation, pourrait fournir d'importantes orientations au système des Nations Unies dans son ensemble.
236. L'orateur demande si les trois pays dans lesquels des stratégies conjointes de pays seront élaborées par les trois organismes ayant leur siège à Rome ont déjà été choisis. Dans le cas contraire, la République de Corée serait heureuse de mettre à disposition sa compétence en participant au choix et à la mise en œuvre d'une stratégie conjointe dans un pays d'Asie. Il demande aussi quelle est la différence entre les équipes de pays des Nations Unies et la coordination assurée au niveau du pays par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
237. Notant, enfin, que l'application des TIC dans le domaine du développement agricole est prometteuse d'un changement dimensionnel et qu'elle pourrait être introduite dans les projets pris individuellement, il demande quel rôle les TIC pourraient jouer dans la réforme du système de développement des Nations Unies.
238. Au cours des trois dernières années, la République de Corée a consenti d'importants efforts pour améliorer l'efficacité de la coopération au développement et pour accroître son appui aux organismes ayant leur siège à Rome. Elle a appuyé les efforts réalisés par le FIDA pour accroître l'efficacité des projets agricoles et a annoncé une contribution de 12 millions d'USD à la Onzième reconstitution des ressources du FIDA, soit une augmentation de 50% par rapport à la Dixième reconstitution. Elle augmentera aussi sa contribution à la Douzième reconstitution des ressources du FIDA. Sa contribution annuelle à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est de 10 millions d'USD, et elle apportera pour la première fois une contribution de 14 millions d'USD au Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'aide alimentaire d'urgence.
239. **Une déléguée du RWANDA** déclare que les organismes des Nations Unies apportent principalement une assistance aux pays qui recherchent des partenariats pour accélérer la mise en œuvre de leurs plans de développement existants, grâce, par exemple, au financement et à l'introduction des meilleures pratiques. Les organismes onusiens concernés doivent être disposés à rompre avec leurs traditions et à harmoniser leur action, non seulement entre elles mais aussi avec

les ambitions des pays concernés. Les pays visent en particulier à introduire davantage d'efficacité et d'efficacité en termes de temps et de qualité, et aussi à réduire les coûts de transaction.

240. **Mme SALFORD** (Vice-Présidente adjointe, Département des relations extérieures et de la gouvernance), réagissant au débat, se réjouit du consensus exprimé concernant l'approche adoptée par le FIDA à propos de la réforme du système de développement des Nations Unies. Le Fonds axera désormais ses efforts sur l'action en cours au niveau des pays pour assurer la mise en œuvre judicieuse du système de coordonnateurs résidents. Il maintiendra aussi son accent sur la transformation du monde rural et sur les populations rurales, conformément à son mandat. Quant à la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome, elle sera renforcée par le travail sur la réforme des Nations Unies actuellement entrepris par un groupe consultatif de haut niveau.
241. **M. HOUNGBO** (Président du FIDA), remerciant les intervenants pour leurs apports au débat et les propositions qu'ils ont formulées, ainsi que pour les contributions des États membres aux dépenses de fonctionnement du système des coordonnateurs résidents, indique que la direction du FIDA communique périodiquement des informations sur ce sujet au Conseil d'administration.
242. S'agissant des points soulevés à propos des gains d'efficacité, le FIDA ne prévoit pas d'importantes économies en termes de dépenses de fonctionnement, en partie parce qu'il fonctionne déjà de la manière proposée par la réforme des Nations Unies. Ainsi, il partage depuis de nombreuses années des bureaux avec la FAO, le PAM et le PNUD. Bien qu'il y ait d'autres domaines dans lesquels le partage pourrait se traduire par des économies, il faudra probablement consentir des investissements avant que ces économies ne se concrétisent. Les trois organismes ayant leur siège à Rome utilisent trois systèmes informatiques différents, par exemple, et c'est sans doute aussi le cas dans d'autres organismes du système des Nations Unies. De réels gains d'efficacité pourraient être obtenus par l'adoption d'un système unique, mais cela exigerait au préalable un investissement à court et moyen termes, qui dépendrait d'une décision du Conseil d'administration.
243. Pour ce qui concerne les gains d'efficacité au niveau national, il est important non seulement que les COSOP soient harmonisés avec les PNUAD, mais aussi que les PNUAD soient étroitement coordonnés avec les stratégies nationales de développement. Le système des Nations Unies ne doit pas imposer son programme aux pays.
244. À propos de la situation au Yémen, les difficultés opérationnelles rencontrées par les organismes des Nations Unies dans des cas aussi extrêmes peuvent être perçues comme un élément de la partie inachevée de la réforme, et soulèvent des questions difficiles concernant la valeur ajoutée du système dans son ensemble. Pour ce qui concerne la différence entre les équipes de pays des Nations Unies et le rôle du PNUD, la séparation est totale entre les deux depuis que le PNUD ne gère plus le système des coordonnateurs résidents. Les coordonnateurs résidents sont placés sous l'autorité de la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies.
245. **La PRÉSIDENTE**, après avoir résumé le débat, déclare que le FIDA a beaucoup à gagner de la réforme du système des Nations Unies. Toutes les questions soulevées feront l'objet d'un suivi de la direction du FIDA et les propositions formulées seront analysées par les organes compétents du FIDA.

LANCEMENT DU FONDS D'INVESTISSEMENT POUR L'ENTREPRENEURIAT AGRICOLE (FONDS ABC)

246. **Mme SALFORD** (Vice-Présidente adjointe, Département des relations extérieures et de la gouvernance), introduisant le point concernant le lancement du Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole (Fonds ABC), invite le Président du FIDA à prononcer un message de bienvenue.

247. **M. HOUNGBO** (Président du FIDA), notant que l'appui des partenaires est l'un des éléments nécessaires pour qu'une bonne idée porte ses fruits, déclare qu'il souhaite remercier le Gouvernement du Luxembourg, la Commission européenne, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe des pays ACP) et l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) qui ont fait profiter l'initiative du Fonds ABC de leur solide engagement, de leurs compétences et de leurs ressources. Selon les estimations, un quart seulement de la demande mondiale massive de financement des petits exploitants agricoles est actuellement satisfaite par les institutions financières et les acteurs des filières. Le rendement demeure l'élément essentiel pour la communauté financière, mais il n'est plus le seul moteur d'action des investisseurs, qui sont désormais de plus en plus à la recherche d'investissements à impact social. Des millions de jeunes ruraux arrivent chaque année sur le marché du travail, spécialement en Afrique. La demande croissante de produits alimentaires – et, en vérité, de produits alimentaires plus diversifiés – offre des possibilités, mais les petites et moyennes entreprises (PME) rurales, les jeunes et l'entrepreneuriat agricole ont besoin de capital pour investir, croître et créer des emplois.
248. Le Fonds ABC a pour vocation de remédier à cette situation en offrant des prêts aux PME et aux organisations paysannes, qui ne sont actuellement pas couvertes par des services financiers, parce que les financeurs considèrent qu'elles sont trop éloignées, trop petites, qu'elles présentent trop de risques et qu'elles sont trop coûteuses pour l'investissement. Il est par conséquent essentiel de faire confiance à leur travail acharné, à leur esprit entrepreneurial et à leur volonté de réussir. Elles pourraient être les moteurs du développement de leur communauté et être source d'emploi pour les jeunes, en particulier les jeunes femmes. Le Fonds sera géré par Bamboo Capital Partners et Injaro Investment, deux groupes possédant une expérience de l'investissement d'impact, et avec lesquels le FIDA collaborera activement pour identifier des possibilités d'investissements attractifs avec des PME prometteuses. Le lancement du Fonds ABC constitue un important pas en avant, au service d'un groupe d'acteurs possédant un vaste potentiel mais trop souvent délaissés, à savoir les petits agriculteurs, les coopératives, leurs organisations et les PME rurales.
249. **M. MIMICA** (Commissaire européen pour la coopération internationale et le développement), soulignant l'importance du lancement du Fonds ABC, déclare qu'il sera impossible d'éliminer la faim dans le monde d'ici 2030 sans axer l'action sur l'agriculture et le développement rural. Il convient donc d'agir pour surmonter les défis complexes auxquels se heurtent les petits exploitants agricoles. En effet, ceux-ci ne parviennent pas à obtenir, des institutions financières et du secteur privé, les investissements nécessaires pour soutenir leurs moyens d'existence, maintenir la productivité et convaincre les jeunes de ne pas quitter les zones rurales. Le Fonds ABC contribuera à répondre à ce déficit d'investissement en "atténuant" les risques de petits investissements, en les rendant moins coûteux et en créant un meilleur flux de capitaux pour les petits exploitants. Cette création s'inscrit dans le cadre d'un engagement plus général visant, au titre de l'Alliance Afrique-Europe pour des investissements et des emplois durables, à mobiliser l'investissement privé et à explorer les immenses débouchés s'ouvrant aux économies africaine et européenne.
250. Reposant sur le potentiel d'investissements de plusieurs millions et d'avantages pour des centaines de milliers de ménages dans les zones rurales, le Fonds ABC est le résultat d'efforts collectifs fondés sur un financement du Gouvernement du Luxembourg, de l'AGRA et de la Commission européenne, et dirigés par le Groupe des pays ACP et le FIDA. Le nouveau programme conjoint lancé par la Commission européenne pour renforcer les coopératives et les organisations paysannes fait l'objet d'un bon financement et correspond aux objectifs du Fonds ABC, qui sont d'aider les organisations paysannes à obtenir des capitaux au bénéfice de leurs

membres. L'agriculture et le développement rural sont fondamentaux pour la réalisation de tous les ODD. Sans nourriture, il ne peut y avoir ni santé, ni équité, ni égalité, ni stabilité, ni développement durable ou dignité. Le Fonds ABC est par conséquent d'une grande importance. Il investira non seulement dans le secteur agroalimentaire, mais aussi dans la jeunesse rurale, les communautés rurales et un meilleur avenir collectif.

251. **Mme PAULETTE LENERT** (Ministre de la coopération et de l'action humanitaire du Grand-Duché de Luxembourg) déclare que l'attention portée aux questions fondamentales de l'innovation et de l'entrepreneuriat agricoles est extrêmement opportune. Il est essentiel d'offrir aux petits exploitants agricoles de nouvelles possibilités d'investissement et d'innovation technique en vue d'atteindre les objectifs des organismes ayant leur siège à Rome, dont le FIDA, et de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est également essentiel de combiner l'élan et la dynamique du secteur privé avec la portée mondiale et la capacité des gouvernements et des organisations internationales de passer à une échelle supérieure, en vue de parvenir à des résultats durables et créer des emplois pour les femmes et les jeunes. De nouveaux types de partenariat et de nouvelles manières de collaborer seront nécessaires pour atteindre l'ambitieux objectif de porter l'investissement dans ce secteur à une échelle radicalement supérieure.
252. Le Grand-Duché de Luxembourg a collaboré intensivement avec le FIDA pour l'établissement de ce fonds d'investissement d'impact novateur. Le lancement du Fonds ABC est par conséquent un témoignage de leur engagement mutuel en faveur du multilatéralisme, d'institutions internationales fortes, et de la coopération internationale, en particulier dans le contexte du Programme 2030. Les partenariats multi-acteurs et les véritables partenariats public-privé sont essentiels pour le développement international. Au cours des dernières années, le Luxembourg a activement encouragé les investissements d'impact durable et les mécanismes de financement novateurs, en particulier pour la finance verte et inclusive, l'étiquetage, la mesure de la performance sociale et la mobilisation de capitaux privés pour les ODD. Conformément à sa stratégie nationale d'investissement, le Luxembourg a apporté une contribution de 5 millions d'EUR au Fonds ABC, en étroite collaboration avec la Commission européenne et l'AGRA. Elle invite d'autres partenaires à s'associer à l'initiative.
253. **M. PATRICK GOMES** (Secrétaire général, Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) dit qu'il se félicite du lancement du Fonds ABC, qu'il considère comme une étape importante et novatrice s'agissant de répondre aux préoccupations des petites, moyennes et microentreprises du secteur rural. Le Fonds ABC stimulera les investissements dans ce secteur ainsi que dans l'ensemble des ODD. Persuadé que le financement est essentiel pour encourager la transformation et la modernisation de l'agriculture, le Groupe des pays ACP a décidé d'allouer 45 millions d'EUR au Fonds ABC. Dans les pays ACP, les parties prenantes espèrent vivement que le Fonds suscitera une réponse efficace aux besoins de toutes les régions en appuyant une nouvelle approche des filières dans le secteur. Le Groupe des pays ACP entend faire en sorte que le nouvel accord de partenariat en cours de négociation avec l'Union européenne offre un cadre général qui donnera aux pays concernés les moyens d'ajouter de la valeur à leurs entreprises, de les diversifier, d'innover et d'en tirer des revenus significatifs.
254. Le Groupe des pays ACP vise aussi, en priorité, à autonomiser les femmes et les jeunes pour qu'ils jouent un rôle clé de catalyseurs d'une croissance économique inclusive et durable. Le lancement du Fonds ABC intervient par conséquent au moment opportun s'agissant de promouvoir l'investissement dans l'agriculture et l'intégration dans le secteur agro-industriel par l'intermédiaire des filières nationales, régionales et internationales. Il est important que le Fonds ABC ait un impact positif au niveau des communautés de base, en fournissant des volumes adéquats de financement facilement accessible fondé sur des plans d'entreprise

solides, pour contribuer à surmonter les difficultés et apporter des avantages aux plus vulnérables, en particulier les producteurs familiaux, les micro, petites et moyennes entreprises, les femmes et les jeunes. Des synergies avec l'initiative seront aussi établies pour renforcer les organisations paysannes dans les pays ACP, afin de multiplier l'impact des interventions et de permettre que la disponibilité des ressources financières continue d'améliorer les moyens d'existence des agriculteurs et de leur famille, contribuant ainsi à l'élimination de la pauvreté. Avec sa vaste expérience et ses réseaux sur le terrain, le FIDA est l'institution la mieux à même d'atteindre les objectifs du Fonds ABC.

255. **Mme HEDWIG SIEWERTSEN** (Cheffe, Inclusive Finance, Alliance pour une révolution verte en Afrique) déclare que le Fonds ABC permettra aux entreprises agricoles et aux agriculteurs de nourrir l'Afrique et le monde. Les investisseurs devraient donc saisir l'occasion ainsi offerte d'investir davantage dans un secteur agricole plus inclusif, plus productif et plus rentable. Sa singularité tient à trois éléments: sa capacité d'investir moins d'un million d'USD, son caractère mixte et la diversité de ses actionnaires. Il sera aussi l'un des rares fonds agricoles à offrir des prêts moins importants et à long terme au secteur agroalimentaire. L'oratrice cite, à cet égard, l'expérience d'une coopérative laitière au Kenya comme exemple positif des résultats qui peuvent être obtenus.
256. Par son investissement dans le Fonds ABC, AGRA vise à obtenir un effet de levier qui, en multipliant par 50 ou plus son modeste budget, permettra d'arriver à l'échelle de financement nécessaire en Afrique. Reconnaisant le fait qu'aucune institution ne possède, à elle seule, la capacité de réaliser la transformation de l'agriculture, AGRA s'attache systématiquement à établir et renforcer les partenariats. Avec ses partenaires partageant les mêmes idées au sein du Fonds ABC, AGRA espère attirer de nombreux autres investisseurs pour faire en sorte que cette initiative, unique en son genre, soit un immense succès.
257. **M. FLORIAN KEMMERICH** (Directeur associé, Bamboo Capital Partners), s'exprimant au nom de Bamboo Capital et de ses partenaires, Injaro Investment et Agriterra, dit qu'il se félicite de l'appui de tous les partenaires du Fonds ABC. Bamboo Capital est une plateforme privée d'investissement d'impact appuyant des sociétés commerciales dont les bénéficiaires sont les populations à faible revenu dans les marchés émergents de plus de 30 pays. Le but est de générer un rendement financier des investissements, mais également des retombées positives sur le plan environnemental et social et sur celui de la gouvernance. À cet effet, un appui a été fourni pour plus de 30 000 emplois, avec des prolongements touchant plus de 100 millions de personnes. Sur les 33 millions d'agriculteurs que compte, à lui seul, le continent africain, quelque 80% exploitent moins de deux hectares et n'ont pas facilement accès au capital, parce que le risque est trop élevé pour les investisseurs privés classiques. Bamboo Capital a adopté une approche de microfinancement à l'appui de ces agriculteurs, pour laquelle elle a besoin de partenaires dans une approche multilatérale mixte. La cible est de fournir un appui à 700 000 exploitations ou ménages.
258. L'intégration agricole et la valeur ajoutée sont encouragées, de même que la résilience, en particulier par la technologie, domaine qui offre d'immenses possibilités et dans lequel la diffusion rapide des téléphones mobiles a été suivie de profonds changements dans la distribution mobile d'argent et d'énergie. À cet égard, on se concentre principalement sur le maillon intermédiaire manquant entre le microfinancement et le plancher normal d'investissement privé d'environ un million d'USD, de sorte qu'il faut une approche mixte mettant l'accent sur l'impact et offrant la sécurité aux investisseurs financiers qui attendent des rendements moins élevés. Dans la mesure où les banques n'accordent pas, à l'heure actuelle, des prêts à l'agriculture dans les pays concernés, l'intention est d'utiliser le Fonds ABC en vue d'un effet de catalyseur. Plusieurs partenaires ont

déjà adhéré à l'initiative à Rome, et l'on espère que d'autres leur emboîteront le pas.

SÉANCE INTERACTIVE 1 – LES CHAÎNES DE VALEUR DE L'ENTREPRENEURIAT AGRICOLE: ATTENTION AUX ÉCARTS D'ÉGALITÉ – GENRE ET NUTRITION

259. **Mme HIROSE** (Secrétaire du FIDA) présente le modérateur de la séance interactive, M. Donal Brown, Vice-Président adjoint, responsable du Département de la Gestion des programmes du FIDA. Eko Putro Sandjojo, Ministre des villages, du développement des régions défavorisées et de la transmigration (Indonésie) est invité comme orateur principal. Les intervenantes sont:

- Ismahane Elouafi, Directrice générale, Centre international pour l'agriculture biosaline
- Jessica Fanzo, Maître de conférences (Bloomberg) – Politiques et éthique agricoles et nutritionnelles mondiales, Johns Hopkins Global Food Ethics and Policy Program
- Katarina M. Eriksson, Directrice de développement de projets et de partenariats, Tetra Laval Food for Development (Suède)

260. Le débat peut être suivi en cliquant sur [ce lien](#).

AU CENTRE DES DÉBATS – CONFÉRENCE DU FIDA

261. **Mme MEIGHAN** (Conseillère juridique du FIDA), modératrice de la Conférence du FIDA, présente Mme Gunhild Stordalen, Présidente exécutive de la Fondation EAT, qui prononcera la conférence du FIDA. Le débat peut être suivi en cliquant sur [ce lien](#).

262. **La séance est levée à 13 h 35.**

iv) Compte rendu analytique de la quatrième séance tenue le 15 février 2019 à 15 h 5

Président: Hans Hoogeveen (Pays-Bas)

Table des matières

	Paragraphes
Séance interactive 2 – Donner des moyens à l'entrepreneuriat social pour une transformation rurale inclusive	264-265
Cadre de transition du FIDA (point 11 de l'ordre du jour)	266-271
Proposition visant à instaurer un système automatique d'attribution des voix au FIDA (point 7 de l'ordre du jour)	272-275
Questions diverses (point 12 de l'ordre du jour) – Proposition concernant le lieu de la quarante-troisième session du Conseil des gouverneurs du FIDA et de la première session de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA	276-279
Séance interactive 3 – L'avenir de l'agriculture: des technologies nouvelles pour transformer l'agriculture paysanne	280-281
Discours de clôture du Président du FIDA	283
Clôture de la session	284-285

263. La séance est ouverte à 15 h 05.

SÉANCE INTERACTIVE 2 – DONNER DES MOYENS À L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL POUR UNE TRANSFORMATION RURALE INCLUSIVE

264. **Mme RICHTER** (Vice-Présidente du FIDA) présente le modérateur de la séance interactive, M. Alexander Dale, Responsable principal, Soutenabilité, MIT Solve (États-Unis d'Amérique). Les intervenants sont:

- Mme Anushka Ratnayake, fondatrice et Directrice générale, myAgro (Mali)
- M. Nnaemeka C. Ikegwuonu, fondateur et Directeur général, ColdHubs Limited (Nigéria)
- Mme Dulce Martinez, Directrice création, Fábrica Social (Mexique)
- Mme Annan El Sherbiny, consultante, Yadawee (Égypte)

265. Un enregistrement vidéo du débat est disponible via [ce lien](#).

CADRE DE TRANSITION DU FIDA (point 11 de l'ordre du jour) ([GC 42/L.9](#))

266. M. Hoogeveen (Pays-Bas) reprend la présidence.

267. **M. BROWN** (Vice-Président adjoint responsable du Département de la gestion des programmes), présentant le point, dit que le Cadre de transition figure parmi les innovations proposées par la direction du FIDA dans le cadre des consultations sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11). Élément important du modèle opérationnel amélioré de FIDA11, il consiste en un ensemble de réformes institutionnelles visant à orienter l'engagement du FIDA avec ses pays clients en vue d'adapter plus efficacement les interventions du Fonds aux besoins spécifiques des pays. L'objectif est d'améliorer la capacité du FIDA de s'adapter à l'évolution de la situation à mesure que les pays passent d'un niveau de revenu à un autre.

268. Le Groupe de travail sur le cadre de transition s'est réuni sept fois et a tenu deux séances de consultations informelles avec la direction, en plus de cinq séminaires informels. Il a analysé et approuvé les principaux éléments du Cadre, lesquels sont de nature financière et opérationnelle et visent à assurer une transition sans heurt pour les pays et à réduire le plus possible le risque de retour en arrière. Un élément financier, c'est-à-dire la mise en place d'un mécanisme de suppression et d'introduction progressive des conditions de financement, a été intégré dans la version révisée des Principes et critères applicables aux financements du FIDA précédemment adoptée au cours de la session.

269. Sur le plan opérationnel, le Cadre de transition vise à élargir la gamme de produits de prêts et hors prêts proposés par le FIDA en testant de nouveaux instruments, en améliorant l'approche en matière d'assistance technique remboursable et en mettant davantage l'accent sur la contribution à l'élaboration des politiques au niveau national et la coopération technique Sud-Sud. Le Cadre met également davantage l'accent sur la question du cofinancement, qui est un aspect essentiel du nouveau modèle opérationnel exprimé dans les objectifs de cofinancement de FIDA11. Ces objectifs prévoient des efforts accrus en matière de mobilisation des ressources nationales, ce qui est un signe d'appropriation par les pays et aussi un élément clé pour assurer la durabilité et un plus large cofinancement international. Les Directives et procédures révisées applicables aux programmes d'options stratégiques pour le pays axés sur les résultats s'appuieront sur les éléments les plus appropriés du Cadre de transition pour permettre le déploiement de l'ensemble intégré et adapté de mesures prises par le FIDA en faveur des pays.

270. Le Cadre de transition a été approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2018, avant d'être présenté au Conseil des gouverneurs pour information. Le Groupe de travail poursuivra ses délibérations en 2019, conformément à son

mandat et en coordination avec les autres comités et groupes de travail du FIDA. Il formulera des orientations au Conseil d'administration sur les aspects qui figurent dans le document intitulé "Approche relative à un cadre de transition" et qui nécessitent un délai de traitement plus long. Le Cadre de transition sera régulièrement mis à jour, ce qui permettra de tenir compte des innovations que le FIDA aura mises en place pour offrir les meilleures solutions de développement possibles à l'ensemble de ses clients.

271. Le Conseil des gouverneurs prend note du Cadre de transition du FIDA.

PROPOSITION VISANT À INSTAURER UN SYSTÈME AUTOMATIQUE D'ATTRIBUTION DES VOIX AU FIDA (point 7 de l'ordre du jour) (document [GC 42/L.5/Rev.1](#))

272. **Mme HIROSE** (Secrétaire du FIDA), présentant le point, dit qu'à la suite de sa décision d'examiner les bonnes pratiques en vigueur applicables au processus de nomination du Président du FIDA (résolution 197/XL), le Conseil des gouverneurs a demandé au Secrétariat d'étudier la possibilité d'instaurer un système électronique d'attribution des voix et de faire rapport au Conseil d'administration, lequel doit formuler courant 2019 des recommandations sur cette question au Conseil des gouverneurs. Le Secrétariat a examiné les solutions disponibles et a pris contact avec d'autres institutions qui envisagent d'instaurer – ou ont déjà mis en place – un système électronique d'attribution des voix, telles que l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la Santé et la Banque interaméricaine de développement. Le Secrétariat a également émis une demande d'information via le service de passation des marchés du FIDA afin de mieux comprendre les systèmes existants qui pourraient répondre aux besoins du Fonds.

273. En décembre 2018, le Secrétariat a proposé au Conseil d'administration de continuer d'évaluer la faisabilité d'un système automatique d'attribution des voix sur la base des principes énoncés dans le document GC 42/L.5/Rev 1. Le Conseil d'administration a approuvé la soumission de cette proposition au Conseil des gouverneurs pour approbation, tout en soulignant que tout système de ce type devrait impérativement garantir le secret et l'intégrité du scrutin et réduire autant que possible les risques de cyberattaques.

274. Si le Conseil des gouverneurs approuve la proposition, le Secrétariat lancera la procédure de passation de marché pour choisir un système à même de répondre aux besoins du FIDA. Cette procédure comprendra la définition des exigences opérationnelles détaillées du système et l'appel d'offres. Le Secrétariat procédera à un examen minutieux des offres reçues, dans le strict respect des procédures de passation de marché du FIDA, et rendra compte des résultats au Conseil d'administration pour qu'il puisse décider de la marche à suivre en pleine connaissance de cause. Si le Conseil d'administration recommande au Conseil des gouverneurs d'approuver la mise en place d'un système automatique d'attribution des voix au FIDA, et si le Conseil des gouverneurs approuve la mise en place d'un tel système, ce dernier pourrait être testé lors de la session du Conseil des gouverneurs en 2020.

275. Le Conseil des gouverneurs approuve la recommandation proposant que le Secrétariat poursuive le processus d'évaluation de la faisabilité d'un système automatique d'attribution des voix sur la base des principes énoncés dans le document GC 42/L.5/Rev.1.

QUESTIONS DIVERSES (point 12 de l'ordre du jour)

PROPOSITION CONCERNANT LE LIEU DE LA QUARANTE-TROISIÈME SESSION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS DU FIDA ET DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA CONSULTATION SUR LA DOUZIÈME RECONSTITUTION DES RESSOURCES DU FIDA (DOCUMENT [GC 42/L.10](#))

276. **Le PRÉSIDENT du Conseil**, évoquant la proposition faite en début de session par le Gouverneur du FIDA pour l'Inde de tenir la quarante-troisième session du Conseil des gouverneurs et la première session de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA à New Delhi, appelle l'attention des Gouverneurs sur le projet de résolution figurant dans le nouveau document GC 42/L.10. Après consultations, il a été décidé de demander au Conseil d'administration d'examiner la proposition et de s'assurer que sa mise en œuvre soit conforme à l'article 4 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, qui dispose que la session du Conseil des gouverneurs peut se tenir ailleurs qu'au siège du FIDA, à condition que cela n'entraîne aucun frais supplémentaire pour le Fonds.
277. **Un délégué du ZIMBABWE** dit que la tenue d'une session du Conseil des gouverneurs ailleurs qu'à Rome renforcera la visibilité du FIDA et le rapprochera des petits exploitants agricoles qui sont la cible de son action. Mais cela pourrait également limiter la capacité des pays à faible revenu à participer à la session. Ces pays peuvent participer aux sessions du Conseil des gouverneurs organisées à Rome car ils y ont des représentants permanents qui maîtrisent les sujets à l'ordre du jour. La tenue d'une session ailleurs qu'à Rome pourrait compromettre leur participation en raison des frais de voyage. En outre, le fait que leurs représentants dans d'autres lieux soient moins familiers avec les sujets abordés pourrait nuire à la qualité des débats.
278. **Un délégué du NIGÉRIA**, souscrivant à la proposition de soumettre la question au Conseil d'administration pour examen et décision, indique que ce ne serait pas la première fois que le Conseil d'administration serait saisi de cette question. Il a lui-même participé à une session de la consultation sur la reconstitution des ressources du FIDA au Qatar. Le Conseil d'administration devrait examiner l'expérience acquise par le FIDA lors de cette réunion en vue de déterminer ce qui a ou n'a pas fonctionné et/ou pourquoi aucune autre réunion de ce type n'a eu lieu en dehors de Rome. Il devrait ensuite faire part au Conseil des gouverneurs des résultats de ses délibérations. Si le Conseil d'administration décide par la suite de tenir des sessions du Conseil des gouverneurs ailleurs qu'à Rome, il devrait envisager de choisir le lieu en appliquant un roulement par région ou par liste.
279. **Le Conseil des gouverneurs adopte la résolution 210/XLII, déléguant au Conseil d'administration l'examen de la proposition et la décision à prendre, en veillant à ce que sa mise en œuvre soit conforme à l'article 4 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs et n'entraîne pas de frais supplémentaires pour le FIDA.**

SÉANCE INTERACTIVE 3 – L'AVENIR DE L'AGRICULTURE: DES TECHNOLOGIES NOUVELLES POUR TRANSFORMER L'AGRICULTURE PAYSANNE

280. **Mme RICHTER** (Vice-Présidente du FIDA) présente le modérateur de la séance interactive, M. Wu, Vice-Président adjoint responsable du Département des services institutionnels du FIDA. M. Subhash Chandra Garg, Secrétaire, Département des affaires économiques au Ministère des finances indien, est invité comme orateur de marque. Les intervenants sont:
- M. Hamza Rkha Chaham, Directeur général, SOWIT (France)
 - Mme Ingabire Muziga Mammy, Directrice générale, Charis Unmanned Aerial Solutions Ltd (Rwanda)
 - Mme Veronica Barbati, Présidente, Coldiretti Giovani Impresa (Italie)
 - Mme Nicole Nguyen, responsable de la région Asie-Pacifique, Infinity Blockchain Ventures (Thaïlande)
 - M. Quan Le, fondateur et Directeur général de Binkabi (Royaume-Uni)

281. Un enregistrement vidéo du débat est disponible via [ce lien](#).

282. **M. Hoogeveen (Pays-Bas) reprend la présidence.**

DISCOURS DE CLÔTURE DU PRÉSIDENT DU FIDA

283. **M. HOUNGBO** (Président du FIDA) prononce un discours de clôture, dont le texte intégral est accessible via [ce lien](#) et reproduit au chapitre 4.

CLÔTURE DE LA SESSION

284. **Le PRÉSIDENT du Conseil** prononce un discours de clôture, dont le texte intégral est reproduit au chapitre 4.

285. Il déclare close la quarante-deuxième session du Conseil des gouverneurs.

286. **La séance est levée à 18 h 25.**

B. Déclarations générales

Depuis la quarante et unième session du Conseil des gouverneurs, une nouvelle procédure s'applique aux déclarations générales. Son objectif est de garantir le caractère interactif des sessions et d'optimiser la contribution des Gouverneurs aux discussions. En application de la nouvelle procédure, au lieu de prononcer une allocution pendant la session, les délégations sont priées de communiquer une déclaration écrite ou au format vidéo.

Au total, 33 déclarations ont été soumises au Bureau du Secrétaire pour la quarante-deuxième session du Conseil des gouverneurs. Les Membres ayant déposé une déclaration sont les suivants: le Grand-Duché de Luxembourg, s'exprimant au nom des pays du Benelux, le Royaume de Suède, s'exprimant au nom des pays nordiques, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Angola, la République argentine, la République d'Autriche, la République populaire du Bangladesh, le Royaume du Cambodge, le Canada, la République populaire de Chine, la République de Corée, la République dominicaine, la République arabe d'Égypte, le Royaume d'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la République des Fidji, la République française, la République de Guinée équatoriale, la République de l'Inde, la République d'Indonésie, la République italienne, le Japon, la République de Kiribati, le Royaume du Lesotho, la République du Nicaragua, la Nouvelle-Zélande, l'État du Qatar, la République du Rwanda, l'État indépendant du Samoa, la République du Soudan, la République-Unie de Tanzanie, la République togolaise, la République bolivarienne du Venezuela.

L'ensemble des déclarations, enregistrées ou écrites, est disponible sur le [site web de la session, à la rubrique "Documents et déclarations des Membres"](#).

Chapitre 4 Déclarations et allocutions spéciales



Sa Sainteté le Pape François



Son Excellence Giuseppe Conte, Président du Conseil des ministres de la République italienne



Son Excellence Danilo Medina Sanchez, Président de la République dominicaine



Son Excellence Géraldine Mukeshimana, Ministre de l'agriculture et des ressources animales de la République du Rwanda, représentant le Président de la République du Rwanda à la cérémonie d'ouverture



Gilbert Houngbo
Président du FIDA



Son Excellence Hans Hoogveen
Président du Conseil des gouverneurs
Gouverneur pour le Royaume des Pays-Bas



Son Excellence María Cristina Boldorini
Vice-Présidente du Conseil des gouverneurs
Gouverneure pour l'Argentine



Andin Hadiyanto
Vice-Président du Conseil des gouverneurs
Gouverneur pour la République d'Indonésie



Atsuko Hirose
Secrétaire du FIDA



Midori, Messagère de la Paix des Nations Unies



Sherrie Silver
Défenseuse du FIDA pour la jeunesse rurale

Discours d'ouverture de Son Excellence Hans Hoogeveen, président de la quarante-deuxième session du Conseil des gouverneurs du FIDA

C'est pour moi à la fois un grand honneur et un plaisir d'exercer la présidence de la session et de vous souhaiter la bienvenue à cette quarante-deuxième session du Conseil des gouverneurs du FIDA. C'est le moment de l'année où le Conseil des gouverneurs se réunit pour débattre des affaires du Fonds et spécialement des futures stratégies. Et tout cela, bien sûr, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, les objectifs du Fonds.

Avec les objectifs de développement durable, nous avons promis à l'humanité un monde où la faim n'existerait plus et nous nous sommes engagés à y parvenir d'ici à 2030. Néanmoins, devant l'augmentation du nombre de personnes sous-alimentées, force est de constater que nous avons pris beaucoup de retard. Cette hausse, de 44 millions de personnes depuis 2016, est inacceptable. Quels que soient nos différends, nous ne pouvons abandonner la lutte contre la faim dans le monde. Imprégnons-nous de cette réalité: aujourd'hui, plus de 20 millions de personnes sont exposées à la famine. Fermer les yeux et pensez-y. Maintenant ouvrez les yeux et regardez votre voisin de droite et de gauche. Si vous viviez dans une zone de conflit ou de famine, un seul d'entre vous survivrait. De nouveau, cela est inacceptable. Bien évidemment, les causes sont connues – les conflits et la sécheresse en particulier. Le deuxième facteur c'est que, dans le même temps, nous perdons plus d'un tiers des aliments que nous produisons chaque année, pour une valeur de 1 000 milliards d'USD.

Cependant, nous avons aussi un message d'espoir. Car ces crises sont le fait de l'homme. Et si les actions humaines sont la cause de cette crise, l'intervention humaine peut aussi y remédier. Alors comment faire? Quelles sont les solutions? Une chose est sûre, nous devons faire plus. Oui, nous le pouvons. Nous avons les technologies, nous avons les cultures, nous avons l'expérience, nous avons les personnes et nous avons les fonds. Et, bien entendu, nous avons le FIDA. Le FIDA, la FAO et le PAM, les trois organismes ayant leur siège à Rome, peuvent ouvrir la voie, montrer le chemin vers les solutions. Le mandat du FIDA, qui est d'éliminer la pauvreté et la faim en investissant dans les ruraux et en promouvant le développement rural, n'a jamais été aussi pertinent qu'aujourd'hui, mais pour que le Fonds puisse continuer à jouer son rôle jusqu'en 2030, date fixée pour la réalisation des objectifs de développement durable, d'importants changements doivent être faits, en particulier au regard de la pérennité financière du FIDA.

Il faut que nous financions davantage pour accomplir davantage. Nous savons, nous les gouvernements, que nous ne pouvons y arriver à nous seuls. Nous avons le système des Nations Unies, et nous devons unir nos forces. En outre, nous avons aussi la perspective prometteuse d'une coopération du secteur privé qui est plus que désireux de jouer son rôle et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable; il faut saisir cette occasion de collaborer ensemble à la mobilisation, à l'engagement et à l'exécution, au sein d'une co-entreprise. Enfin et surtout, nous avons les jeunes. On compte plus de 500 millions de petits exploitants dans le monde, mais leur âge moyen dépasse les 60 ans. Qui va produire et fournir les aliments dans l'avenir? Dans le même temps, on prévoit qu'en 2030, 40% de la population mondiale (qui sera alors d'environ 8,5 milliards de personnes) auront entre 15 et 24 ans, et vivront pour la plupart en Afrique et en Asie. Comment allons-nous les faire participer à nos systèmes alimentaires? Allons-nous le faire dans notre optique traditionnelle ou allons-nous en changer et leur donner l'occasion de décider de leur propre avenir?

Voilà les importantes questions que nous allons aborder durant ces deux journées. Soyons le vent du changement qui permettra de parvenir à l'objectif "Faim zéro". Permettez-moi de remercier toutes celles et ceux qui contribuent à cette importante réunion: le Bureau avec mes collègues, l'Ambassadrice Maria Cristina Boldorini et le Gouverneur pour l'Indonésie Andin Hadiyanto, qui exerceront la coprésidence pendant ces deux jours. Permettez-moi, bien sûr, de remercier dores et déjà le personnel du

FIDA, celui de la FAO, et toutes celles et ceux qui contribuent à cette réunion, et tout particulièrement, bien entendu, le Président du FIDA, qui nous guidera durant cette réunion sur les questions de fond. Je suis aussi très reconnaissant au Directeur général de la FAO, Graziano da Silva, d'avoir consenti à accueillir cette session dans ses locaux. Il va bientôt prononcer à son tour un discours.

Aujourd'hui, c'est un grand honneur pour moi et je pense pour nous tous, d'accueillir le Pape François, ainsi que le Président de la République dominicaine Danilo Medina Sanchez, le Président du Conseil des ministres du gouvernement de la République italienne Giuseppe Conte, et la Ministre de l'agriculture de la République du Rwanda Géraldine Mukeshimana, qui participe à la présente session du Conseil des gouverneurs au nom du Président de la République du Rwanda, Paul Kagame.

Allocution de bienvenue prononcée par le Président du FIDA à Sa Sainteté le Pape François et au Président du Conseil des Ministres de la République italienne, Giuseppe Conte

Je prends la parole, au nom des États membres du FIDA, pour exprimer l'honneur qui m'échoit d'accueillir deux invités de marque à ce quarante-deuxième Conseil des gouverneurs.

Votre Sainteté, votre présence aujourd'hui est une espérance pour nous tous. La portée sans précédent de l'encyclique *Laudato Si'* nous rappelle l'impérieuse nécessité et la mission qui est la nôtre. Nos investissements en faveur des jeunes et, en particulier, des jeunes ruraux, ou encore les opérations que mènent nos équipes chaque jour sur le terrain correspondent à une conviction profonde. Celle de notre détermination collective à répondre aux enjeux de notre temps pour et avec les populations, les territoires, les communautés, dans la diversité et la richesse de nos cultures. C'est pourquoi je reste convaincu que votre vision d'un monde plus juste et libéré de la pauvreté et de la faim résonne singulièrement en chacun de nous. Je vous en remercie.

Président du Conseil des Ministres de la République italienne, le FIDA a toujours pu compter sur l'Italie parmi ses premiers partenaires. Permettez-moi de souligner ici un exemple symbolique qui est le modèle des coopératives intégrées italiennes, qui constitue une source d'inspiration, une source d'innovation pour notre mandat auprès des petites exploitations rurales. C'est pourquoi le soutien de l'Italie dans la réforme du modèle opérationnel et financier du FIDA nous est d'autant plus précieux. En effet, le besoin d'impacts durables et significatifs de nos investissements nous oblige. Nous sommes ainsi appelés à être plus ambitieux afin de relever les défis qui lient nos pays. Ainsi, avec les deux autres organismes ayant leur siège à Rome, notamment la FAO et le PAM, notre mandat contre la faim et la pauvreté à travers le monde a trouvé ici à Rome un pôle international de premier plan. Je profite de cette occasion pour saluer le Directeur général de la FAO, José Graziano da Silva, et le Directeur exécutif du PAM, David Beasley, ainsi que toute l'équipe de la FAO qui a bien voulu nous accueillir dans ce lieu d'exception.

Monsieur le Président du Conseil des Ministres, l'hospitalité italienne demeure essentielle pour mener à bien notre mission au service de la sécurité alimentaire et de la transformation rurale. Une fois encore, je vous exprime toute ma gratitude.

Déclaration du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Graziano Da Silva

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter, à toutes et à tous, la bienvenue au siège de la FAO pour la très importante réunion d'aujourd'hui. C'est un honneur pour notre organisation d'accueillir le Conseil des gouverneurs du FIDA.

Saint-Père, nous avons l'immense privilège de vous recevoir une fois encore ici, au siège de notre organisation. Votre présence nous a toujours apporté l'espoir, et elle nous donne davantage de force pour mener notre lutte pour un monde juste, où l'égalité et la justice deviendront des valeurs œcuméniques, et pour promouvoir la paix, condition essentielle à l'éradication de la faim. Comme le Président du FIDA l'a déjà mentionné, votre encyclique *Laudato Si'* nous a montré combien il était important de maintenir un équilibre entre les êtres humains et la nature si nous voulions assurer la pérennité de notre monde. Aujourd'hui, j'en ai la certitude, le combat contre la migration forcée, contre les changements climatiques et pour l'accès de tous à la nutrition est ancré dans l'action de la FAO, du FIDA ainsi que du PAM. Je souhaiterais profiter de cette occasion pour vous exprimer toute ma gratitude, Saint-Père, pour le soutien que vous avez apporté au travail des trois organismes ayant leur siège à Rome durant les six premières années de votre pontificat. Merci, Votre Sainteté.

Permettez-moi d'insister sur la détermination de mon organisation, la FAO, à intensifier sa collaboration avec le FIDA et le PAM pour concrétiser notre objectif commun, à savoir libérer le monde de la faim et de toutes les formes de malnutrition, et promouvoir un développement agricole plus durable. La FAO, le FIDA et le PAM ont des mandats différents, mais des responsabilités complémentaires. Si le FIDA est avant tout une institution financière, la FAO se concentre principalement sur les activités normatives et la coopération technique, tandis que le PAM intervient dans les situations d'urgence liées aux crises alimentaires. Ces responsabilités complémentaires sont essentielles pour exécuter les programmes et les projets sur le terrain, et en particulier pour soutenir l'agriculture familiale. C'est pourquoi la FAO et le FIDA ont été chargés de mettre en œuvre la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028). Le PAM nous a rejoints pour participer à la mise en œuvre de cette initiative en faveur des agriculteurs familiaux, qui sont eux aussi confrontés à maints problèmes urgents. Comme nombre d'entre vous le savent peut-être déjà, nous co-organisons une conférence ici, à notre siège, les 27 et 28 mai, pour le lancement officiel de la Décennie pour l'agriculture familiale. Vous y êtes tous conviés. Je serais très heureux si vous pouviez vous joindre à nous, Votre Sainteté.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, de bonnes délibérations lors de ce Conseil des gouverneurs, ainsi qu'une réunion très productive. Vous êtes ici chez vous. Merci de nous avoir honorés de votre présence.

Discours du Saint Père aux participants à la cérémonie d'ouverture de la quarante-deuxième session du Conseil des gouverneurs du Fonds international de développement agricole

C'est avec plaisir que j'ai accepté l'invitation que vous m'avez faite, Monsieur le Président, au nom du Fonds international de développement agricole, de participer à la présente cérémonie d'ouverture de la quarante-deuxième session de votre Conseil des gouverneurs.

Par ma présence parmi vous, je souhaite vous communiquer les aspirations et les besoins de nos si nombreux frères et sœurs qui souffrent dans le monde. J'aimerais que nous puissions regarder leurs visages sans rougir, parce que nous aurons enfin entendu leur voix et répondu à leurs préoccupations. Ils vivent dans des situations précaires: l'air est vicié, les ressources naturelles épuisées, les rivières polluées, les sols acidifiés; ils n'ont pas assez d'eau pour eux-mêmes ou pour leurs cultures; leurs infrastructures sanitaires sont très déficientes, leurs logements sont précaires ou en mauvais état.

Ces réalités ne disparaissent pas alors que notre société a réalisé de grandes avancées dans d'autres domaines du savoir et qu'elle est capable de progresser dans ses objectifs positifs; cette société, la nôtre, gagnera donc aussi la bataille contre la faim et la misère, si elle le veut vraiment. Il est essentiel que nous soyons déterminés dans cette lutte pour qu'un jour, nous puissions entendre – non pas comme un slogan mais dans la réalité: "La faim n'a ni présent ni avenir. Elle appartient au passé." Pour gagner ce combat, nous avons besoin de l'aide de la communauté internationale, de la société civile et de tous ceux qui possèdent des ressources. Les responsabilités ne peuvent pas être éludées, elles ne peuvent pas être transférées des uns aux autres, au contraire, elles doivent être assumées afin d'offrir des solutions concrètes et réelles.

Le Saint-Siège a toujours encouragé l'action menée par les organismes internationaux pour lutter contre la pauvreté. À Bombay (Inde) en décembre 1964, Saint Paul VI appelait déjà à la création d'un Fonds mondial de lutte contre l'extrême pauvreté et à une impulsion décisive en faveur de la promotion des zones les plus pauvres de l'humanité, appel qu'il a réitéré par la suite (cf. Discours aux participants à la Conférence mondiale sur l'alimentation, 9 novembre 1974). Depuis lors, ses successeurs n'ont cessé d'encourager et de promouvoir des initiatives analogues, dont l'un des exemples les plus connus est celui du FIDA.

La présente session du Conseil des gouverneurs du FIDA s'inscrit dans cette logique; ses membres ont devant eux une tâche cruciale fascinante: créer de nouvelles possibilités, dissiper les doutes et donner à chaque peuple les moyens de faire face aux besoins qui lui sont propres. La communauté internationale, qui a élaboré le Programme de développement durable à l'horizon 2030, doit prendre de nouvelles mesures pour atteindre réellement les dix-sept objectifs qu'il comporte. À cet égard, la contribution du FIDA est essentielle à la réalisation des deux premiers objectifs du Programme, à savoir l'élimination de la pauvreté, la lutte contre la faim et la promotion de la souveraineté alimentaire. Aucun de ces objectifs ne sera possible sans le développement rural, un développement dont on parle depuis longtemps mais qui ne s'est pas encore concrétisé. Il est paradoxal qu'une bonne partie des plus de 820 millions de personnes qui souffrent de la faim et de la malnutrition dans le monde vivent en milieu rural, se consacrent à la production alimentaire et soient des paysans. Nous ne pouvons pas non plus feindre d'ignorer l'exode rural vers les villes, qui est une tendance mondiale.

Le développement local a donc une valeur intrinsèque, et non une valeur relative, liée à d'autres objectifs. Il faut faire en sorte que chaque personne et chaque communauté puisse développer pleinement ses propres capacités, et mène ainsi une vie humaine digne de ce nom.

J'exhorte tous ceux qui ont des responsabilités nationales et les organes intergouvernementaux, ainsi que ceux qui peuvent apporter une contribution des secteurs public et privé, à mettre en place les canaux nécessaires pour que des mesures

adéquates soient mises en œuvre dans les régions rurales de notre terre, afin que les populations de ces régions puissent être actrices de de leur progrès et de leurs productions.

Les problèmes qui pèsent sur le destin de beaucoup de nos frères à l'heure actuelle ne peuvent être résolus de manière isolée, occasionnelle ou éphémère. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons unir nos forces, parvenir à un consensus et renforcer nos liens. Les défis d'aujourd'hui sont si complexes et si intimement liés entre eux que nous ne pouvons pas continuer à y faire face de façon ponctuelle, avec des décisions prises dans l'urgence. Il convient d'accorder un rôle direct à ceux qui sont eux-mêmes touchés par la pauvreté, et ne pas les considérer comme de simples bénéficiaires d'une aide qui finisse par créer des dépendances. Il faut toujours affirmer le caractère central de la personne humaine, et rappeler que "les nouveaux processus en cours ne peuvent pas toujours être incorporés dans des schémas établis de l'extérieur, mais doivent partir de la culture locale elle-même" (Lettre encyclique *Laudato si'*, 144). À cet égard, et comme cela s'est produit ces dernières années, le FIDA a obtenu de meilleurs résultats grâce à une plus grande décentralisation, à la promotion de la coopération Sud-Sud, à la diversification des sources de financement et des modes d'action, à la promotion d'une action fondée sur l'observation des faits et, en même temps, à la production de savoirs. Je vous encourage à poursuivre sur cette voie, qui doit toujours conduire à une amélioration des conditions de vie des plus démunis.

Enfin, j'aimerais vous faire part de quelques réflexions plus particulières sur le thème "Innovations et entrepreneuriat en milieu rural", qui oriente les débats de la présente session du Conseil des gouverneurs du FIDA. Il faut miser sur l'innovation, la capacité entrepreneuriale, la participation des acteurs locaux et l'efficacité des processus de production pour réaliser la transformation du monde rural, éliminer la malnutrition et développer durablement le milieu rural. Dans ce contexte, il est nécessaire de promouvoir une "science en conscience" et de mettre réellement la technologie au service des pauvres. D'autre part, il ne faut pas opposer les nouvelles technologies aux cultures locales et aux savoirs traditionnels, mais les rendre complémentaires et agir en synergie avec elles.

Je vous encourage tous, vous qui êtes présents ici, ainsi que tous ceux qui travaillent au Fonds international de développement agricole, à faire en sorte que votre travail, vos préoccupations et vos délibérations profitent aux victimes de l'indifférence et de l'égoïsme, et à unir vos efforts pour que nous puissions assister à la défaite totale de la faim et à une moisson abondante de justice et de prospérité.

Discours de la Messagère de la Paix des Nations Unies, Midori

C'est un grand honneur pour moi d'être ici parmi vous.

Comme vous venez de le voir dans ce film, il y a quelques mois, j'étais dans une région rurale du Viet Nam avec une équipe du FIDA. En revanche, ce que vous n'avez pas vu, ce sont les questions que j'avais en tête au début de ma visite. Qu'est-ce que je fais ici? Quel est le rapport avec l'art? Il y a 12 ans, les personnes que j'avais rencontrées lors de mon précédent séjour au Viet Nam, notamment dans les régions montagneuses, m'avaient particulièrement touchée. J'avais alors pu constater de mes propres yeux combien leur lutte quotidienne pour se procurer de quoi manger, ou presque, était difficile. Mais cette fois, en discutant avec des femmes et des filles bénéficiaires du projet du FIDA, j'ai remarqué que quelque chose avait changé, dans un sens très positif et encourageant. Ce que j'ai vu, c'est le pouvoir de l'autonomisation, de l'égalité, de la responsabilisation et de l'espoir, et les grandes choses que l'on peut accomplir lorsque l'on se sent maître de son destin. J'ai vu la résilience et la confiance rayonner du plus profond de ces femmes.

En discutant avec elles, j'ai compris que le développement n'était pas qu'une question de gain pécuniaire. C'est aussi et surtout se bâtir un avenir. Les femmes que j'ai rencontrées ne pensaient pas seulement au moment présent; elles utilisaient l'argent qu'elles avaient gagné pour investir dans l'avenir en offrant de meilleures possibilités d'éducation à leurs enfants et en facilitant l'accès à leur village par la construction de ponts, de locaux publics et de routes. Certaines m'ont dit qu'au début, le prêt leur avait fait peur car elles savaient qu'elles allaient devoir le rembourser, mais qu'en même temps elles s'étaient senties responsabilisées, ont compris qu'elles avaient le droit de participer à la dynamique de leur village. Et une fois le prêt remboursé, elles avaient éprouvé un sentiment de fierté. Cela leur a donné la confiance nécessaire pour œuvrer pour le bien de leur communauté. Elles ont ensuite pu constater combien leur travail avait permis d'améliorer le bien-être de l'ensemble du village et de ses habitants.

Voilà une façon très efficace de lutter contre les inégalités. Dans plusieurs villages, des filles m'ont confié qu'elles voyaient leur mère et leurs tantes comme des modèles, qu'elles en étaient fières. L'une des choses qui m'a frappée en découvrant les activités du FIDA, c'est le fait que le développement durable ne consiste pas à mener des actions grandioses, à construire une nouvelle école ou à livrer des vêtements. Il consiste plutôt à travailler avec chacun sur le terrain, en avançant pas à pas. Et pas après pas, le travail accompli se consolide, se pérennise, ce qui permet son appropriation par l'ensemble de la communauté.

Quel est le rapport avec l'art, disais-je? Les objectifs de développement durable des Nations Unies nous rappellent que tous les êtres humains doivent pouvoir non seulement se nourrir et se loger, mais aussi mener une vie prospère et épanouissante. Il ne s'agit pas seulement de survivre, mais de vivre, c'est-à-dire de pouvoir élever son âme et éclairer son esprit. L'art et la musique sont des activités spécifiquement humaines qui traduisent notre vie émotionnelle. La musique est une poésie qui vient du cœur, que l'on peut libérer, extérioriser et partager avec les autres. La musique a la capacité d'émouvoir et de rassembler les gens, elle a le pouvoir d'apaiser, de consoler, de transmettre des émotions, de faire sourire et rire. Elle a la capacité de nourrir notre paix intérieure. C'est donc de "bonheur durable" dont il est question.

Les filles que j'ai rencontrées dans l'un des villages m'ont dit qu'elles avaient maintenant différents clubs, dont un consacré à la musique. Elles ne se posent pas la question que leurs parents auraient pu se poser: comment vais-je trouver de quoi manger aujourd'hui? Elles ont la tranquillité d'esprit qui leur permet de se demander: qu'est-ce que je vais faire de ma vie? Ou plutôt: qu'est-ce que je veux faire de ma vie? Leur horizon est plus large. Et dans la vie de ces filles, la musique joue de toute évidence un rôle important.

C'est un grand honneur pour moi d'être ici et de pouvoir partager cette journée avec vous. Pour terminer, je voudrais remercier chacun d'entre vous du travail que vous accomplissez pour créer un monde meilleur. J'espère que nous pourrons continuer de travailler ensemble à l'avènement d'un monde où personne ne sera laissé de côté et où chacun aura sa place.

Allocution de bienvenue prononcée par le Président du FIDA à Son Excellence Danilo Medina Sanchez, Président de la République dominicaine et à Son Excellence Géraldine Mukeshimana, Ministre de l'agriculture et des ressources animales de la République du Rwanda, représentant le Président de la République du Rwanda à la cérémonie d'ouverture

Permettez-moi de prononcer quelques mots pour souhaiter la bienvenue à nos invités de marque. Tout d'abord, à Son Excellence, Monsieur le Président de la République dominicaine, Danilo Medina Sánchez.

Monsieur le Président, je vous sais gré d'avoir accepté de vous exprimer à ce quarante-deuxième Conseil des gouverneurs du FIDA à un moment clé pour notre institution et pour les populations que nous servons.

Monsieur le Président, la réduction remarquable de la pauvreté en République Dominicaine durant votre présidence représente sans conteste un succès qui doit attirer notre attention. Cette trajectoire de performance démontre une vision claire: lorsque les zones rurales sont au centre des stratégies nationales de croissance – [et je me rappelle de vos visites hebdomadaires auprès des communautés rurales] – les résultats sont bel et bien au rendez-vous.

Permettez-moi de saluer également Madame la Ministre, Géraldine Mukeshimana, qui représente le Président Paul Kagame, et de souligner les résultats impressionnants enregistrés par le Rwanda en matière de réduction de la pauvreté –qui s'expliquent par une combinaison de facteurs que nous avons pu accompagner, bien sûr avec d'autres, dans nos opérations: il s'agit notamment de la politique ambitieuse de transformation rurale, d'un cadre incitatif pour la création de valeur et de la capacité de suivi et de mise en œuvre reconnue.

Monsieur le Président de séance, permettez-moi de renouveler toute ma gratitude au Président Medina Sánchez et à Madame la Ministre Géraldine Mukeshimana que nous accueillons parmi nous aujourd'hui.

Déclaration de David Beasley, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial
(L'allocution prononcée fait foi)

C'est un plaisir d'être ici aujourd'hui et un privilège d'entendre les sages paroles du Saint-Père.

Nous avons la responsabilité partagée d'aider les personnes à vivre dans la dignité et à construire un avenir libéré de la faim et de la pauvreté.

C'est pourquoi Gilbert, Graziano et moi sommes fermement déterminés à faire en sorte que nos institutions collaborent plus étroitement et plus efficacement que jamais. Nous comprenons que la collaboration et le partenariat sont le seul moyen d'atteindre notre objectif commun, d'éliminer la faim d'ici à 2030.

Soutenir l'innovation et l'esprit d'entreprise des petits exploitants agricoles est le meilleur moyen d'assurer des moyens d'existence durables pour eux et les membres de leur famille. Les petits exploitants agricoles fournissent la plus grande partie de la nourriture dans le monde: ils produisent 80% de toute la nourriture en Asie, en Amérique latine et en Afrique subsaharienne. Pourtant, bon nombre de ces agriculteurs ont des revenus trop bas et un régime alimentaire médiocre: 75% des populations les plus pauvres du monde dépendent de l'agriculture pour leur subsistance.

Si nous pouvons résoudre les problèmes structurels qui existent dans les systèmes alimentaires mondiaux – problèmes qui entraînent une situation d'insécurité alimentaire chez tant d'agriculteurs, nous avons une chance d'atteindre l'objectif faim zéro d'ici à 2030.

C'est pourquoi les organismes qui ont leur siège à Rome collaborent entre eux pour soutenir l'innovation et l'esprit d'entreprise chez les petits exploitants agricoles. En août dernier, Gilbert, Graziano et moi sommes allés ensemble au Niger, où nous avons vu un projet fantastique: des agriculteurs apprennent à creuser des cuvettes en demi-lune, qui retiennent l'eau de pluie et permettent les cultures en conditions arides. C'est un bel exemple d'innovation en action.

Avec l'appui des organismes qui ont leur siège à Rome, les agriculteurs du Niger, dont beaucoup sont des femmes, ont appris de nouvelles techniques de culture pour produire des cultures destinées à la vente, ont mis en place des moulins et des banques de céréales, et ont ouvert une coopérative de crédit dirigée par et pour des femmes.

Appliquées à grande échelle et reproduites au niveau mondial, de telles innovations pourraient contribuer à la sécurité alimentaire de millions d'agriculteurs de plus dans le monde. Parce qu'elles pourraient ainsi gagner leur vie, toutes ces familles (et, donc, leurs enfants) pourraient ainsi jouir d'un avenir à l'abri de la faim, où qu'elles vivent.

J'ai hâte de travailler avec vous tous pour réaliser notre vision commune.

Discours du Président de la République dominicaine, Danilo Medina Sánchez

C'est pour moi un grand honneur de participer à cette quarante-deuxième session du Conseil des gouverneurs du Fonds international de développement agricole, qui nous réunit dans cette belle ville historique de Rome.

Je voudrais remercier M. Hougbo de m'avoir offert l'opportunité de partager ces journées avec vous toutes et vous tous, et de m'avoir invité à vous parler des politiques agricoles qui sont actuellement mises en œuvre en République dominicaine.

Toutefois, avant de commencer à vous exposer ce que nous faisons pour promouvoir l'essor des campagnes, j'aimerais vous dire les raisons qui nous ont poussés à le faire.

Je commencerai par vous dire une chose que vous savez déjà, mais que nous ne saurions oublier parce que c'est la réalité de laquelle nous partons dans les pays d'Amérique latine.

Ce qui est certain c'est que, aujourd'hui encore, les inégalités sont profondes dans notre continent et qu'elles hypothèquent l'avenir de millions de personnes en ébranlant les fondations sur lesquelles repose notre progrès.

Quand on parle d'opportunités dans nos pays, naître garçon n'est pas la même chose que naître fille, vivre en centre-ville n'est pas la même chose que vivre en banlieue et, naturellement, naître dans la capitale n'est pas la même chose que vivre dans une campagne isolée.

En 2012, en République dominicaine, vivre en zone rurale signifiait subir un taux de pauvreté très supérieur à celui des villes.

Au cours de multiples déplacements dans mon pays, bien longtemps avant d'être Président, j'ai eu l'opportunité d'observer l'abîme séparant ceux qui vivaient dans les quartiers riches de la capitale et ceux qui survivaient dans les zones rurales, en économie de subsistance.

Et ce que je décris ici n'est pas la réalité de mon seul pays, mais celle de la majorité des pays de la région, et particulièrement ceux d'Amérique centrale et des Caraïbes.

Les campagnes restaient hors de portée des politiques publiques. Chaque famille devait affronter seule les difficultés et prier chaque saison pour que les pluies ou la sécheresse ne les privent pas de la petite récolte qui les nourrira.

De fait, la réflexion que j'entendais dans chaque village que je visitais était la suivante "Vous venez maintenant parce que vous avez besoin de nos suffrages, mais quand vous serez Président on ne vous reverra plus par ici".

Ce fut alors que je me fixai comme objectif de changer cette réalité, parce que c'était l'unique moyen d'accomplir des progrès profonds et durables.

Je m'engageai à revenir dans tous ces lieux et qui plus est, de le faire pour apporter des solutions.

Comblé le fossé qui séparait nos producteurs du progrès devint dès lors une priorité. Tel fut le point de départ de nombre des initiatives qui nous ont permis de transformer aujourd'hui notre secteur agricole.

Car, ce qui est sûr, c'est qu'en Amérique latine, l'unique stratégie valable et durable pour lutter contre la faim et la pauvreté dans les campagnes est la revitalisation du secteur agricole et de l'élevage, en commençant par le renforcement des plus vulnérables et en garantissant leur insertion dans les chaînes de valeur agricoles.

C'est seulement en misant sur les petits producteurs et la souveraineté alimentaire, en appuyant chaque communauté et en faisant en sorte que la production soit rentable, que nos pays en développement réussiront à faire sortir les familles rurales de la

pauvreté, tout en protégeant leur équilibre économique et en réduisant leur dépendance aux importations de produits alimentaires.

Cette réunion qui nous rassemble a pour thème "Les innovations et initiatives entrepreneuriales en milieu rural". À ce sujet, j'aimerais souligner que pour les pays comme le mien, l'adoption de processus et de méthodes novatrices ne doit pas nécessairement être liée à de coûteux développements technologiques.

On peut élaborer un modèle novateur permettant d'améliorer substantiellement les conditions de vie des gens par des mesures qui sont à la portée tant des gouvernements que des producteurs.

Et, tout spécialement, par des mesures qui tendent à réduire la pauvreté et les inégalités.

Dans notre cas, ce modèle s'est fait connaître à travers une initiative très particulière et très simple, que nous avons appelée les "visites surprise" et qui nous permet, sans complications bureaucratiques d'apporter une réponse directe aux besoins de nos producteurs tout en poursuivant les objectifs de développement nécessaires au pays.

Tous les dimanches, avec un petit groupe de fonctionnaires des services agricoles, qui donnent suite aux engagements que nous avons pris, nous parcourons le pays.

Nous nous rendons dans des lieux où aucun Président n'était jamais allé et nous nous réunissons avec les producteurs pour écouter leurs idées et leur apporter tout l'appui nécessaire pour qu'ils puissent entreprendre leurs projets.

Depuis le lancement de cette initiative, en 2012, nous avons conduit, dimanche après dimanche, 237 visites surprise. De cette manière nous avons appuyé plus de 1 870 projets de production.

Il convient de préciser qu'il ne s'agit pas d'une politique d'assistance. Cette stratégie se fonde en premier lieu sur la promotion du mouvement associatif et le renforcement des coopératives, de manière à donner une impulsion à l'entrepreneuriat rural.

Au cours des six dernières années nous avons impacté plus de 800 coopératives et associations avec un investissement dépassant 58 milliards de pesos dans des projets agricoles à quoi s'ajoutent 40 milliards de pesos provenant d'autres institutions de l'État, soit au total plus de 2 milliards de dollars en six ans.

Il s'agit de la création d'entreprises durables et rentables qui apportent du bien-être à l'ensemble de la collectivité.

Plus de 1 000 nouvelles initiatives entrepreneuriales sont en train de révolutionner la petite agriculture en République dominicaine.

Cette stratégie repose sur l'accès au crédit à des conditions jusqu'alors inconnues en République dominicaine. Avec des facilités de paiement et des taux d'intérêt extrêmement bas destinés à permettre la capitalisation des unités de production.

Nous accompagnons cet appui par une assistance technique, un suivi de terrain et des investissements dans les infrastructures rurales de façon à garantir le développement et la viabilité des projets.

En outre, nous avons mis en route un programme massif de délivrance de titres de propriété à des milliers de petits exploitants.

De 2014 à ce jour, nous avons délivré plus de 50 000 titres de propriété à autant de petits producteurs, les rendant ainsi légitimement propriétaires des terres qu'ils exploitaient depuis parfois 50 ans sans aucune garantie légale sur celles-ci.

Pour résumer, le programme de "visites surprise" est l'une des principales stratégies mises en œuvre par l'État pour réduire les inégalités, augmenter la production vivrière nationale, créer des emplois et lutter contre la pauvreté.

De plus, ce modèle est en parfaite accord avec des initiatives telles que PRORURAL, projet cofinancé par le Fonds international de développement agricole et le Gouvernement dominicain.

Les résultats de cette alliance publique-privée, créée entre la Direction générale de la coopération multilatérale et le Conseil des agroentreprises dominicaines, se sont déjà fait sentir dans 78 communautés rurales du pays.

Durant ses premières années de fonctionnement, des dizaines de milliers d'emplois liés à l'activité agricole ont été créés. De la sorte, on a intégré directement à l'initiative entrepreneuriale des dizaines de milliers de producteurs, dont 1 000 femmes et jeunes.

C'est essentiel à nos yeux, car nous nous efforçons de combler le fossé entre les genres dans tous les domaines. Actuellement, dans notre pays, la participation féminine à l'économie agricole est de 31,2%.

Cela nous place au deuxième rang en Amérique latine et dans les Caraïbes pour la participation des femmes à la production agricole.

De même, il est essentiel pour notre pays d'attirer les jeunes vers l'agriculture, pour garantir la relève des générations. Pour cela, nous adoptons aussi les nouvelles technologies et nous formons des agronomes dans les principales catégories de production du pays.

En même temps, nous ouvrons la porte à l'innovation dans nos campagnes, en adoptant les technologies génétiques les plus récentes, les nouveaux systèmes d'irrigation et de surveillance, la topographie par GPS et les systèmes de prévisions météorologiques et d'information sur les marchés.

Depuis l'an passé, nous disposons d'un système d'alerte rapide en cas d'événements météorologiques catastrophiques, qui est déjà en service dans les régions de production du nord-est du pays et couvrira très bientôt tout le territoire national.

Pour un pays comme le nôtre, qui est balayé chaque année par des cyclones, disposer de ces informations qui nous permettent de prévoir toute catastrophe est d'une importance vitale.

En outre, on intégrera sur cette base différents modèles fondés sur l'intelligence artificielle, qui nous fourniront, entre autres services, des informations prédictives pour la lutte contre les ravageurs, le contrôle et l'estimation des récoltes, et la gestion des bassins hydrographiques et des systèmes d'irrigation.

Je voudrais signaler que dans la mission que nous avons entreprise pour parvenir à un développement rural global, nous sommes aussi conscients du rôle que jouent la protection de l'environnement et l'exploitation durable des ressources naturelles.

Ainsi, nous avons décidé de mettre en œuvre ce que des organisations internationales telles que la Banque interaméricaine de développement ont qualifié de "projet de reboisement le plus ambitieux d'Amérique centrale et des Caraïbes".

Nous avons introduit le concept de paiement des services environnementaux rendus par les petits producteurs, dans le cadre de sept grands projets de développement agroforestier exécutés dans les hauts et moyens bassins hydrographiques de la zone sud du pays, où se concentrent des taux élevés de pauvreté.

Nous reboisons environ un million d'hectares avec des essences endémiques pour la conservation, ainsi qu'avec des caféiers et des avocatiers, entre autres arbres fruitiers.

Ces plantations assurent non seulement la couverture végétale de la zone de montagne et la production d'eau, mais elles offrent aussi des alternatives économiques aux petits paysans adhérant aux coopératives.

Nous sommes convaincus qu'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement est un allié essentiel pour la réalisation des Objectifs de développement durable.

Éradiquer la faim et la pauvreté, veiller à la santé et au bien-être des personnes et promouvoir une production et une consommation responsables ne sont possibles qu'avec un secteur agricole fort, moderne, et capable de fournir des aliments de qualité, sans danger et abordables.

La somme de tous ces efforts conjugués porte déjà ses fruits et nous donne des raisons d'être optimistes.

La République dominicaine figure déjà parmi les quatre seuls pays d'Amérique latine où la faim a reculé constamment au cours des trois dernières années.

En République dominicaine, 39,7% de la population vivaient dans la pauvreté en 2012, et ce taux est tombé à 23% en 2018.

Au sein de cette population, 10% vivaient dans une extrême pauvreté, taux qui est tombé à 2,9% en 2018, mais le chiffre le plus révélateur peut-être de la politique agricole est celui qui se rapporte à la pauvreté en milieu rural. Celle-ci, qui se situait à 50% environ en 2012, affichait une réduction de 24,4 points en 2018.

Cela signifie qu'entre 2012 et 2018 notre pays a fait sortir de la pauvreté plus d'un million et demi de personnes.

Notre secteur agricole représente environ 6% du produit intérieur brut et nous approchons de l'autosuffisance alimentaire en produisant 85% du total des aliments que consomme la population dominicaine.

En outre, nous augmentons chaque année nos exportations de produits agricoles en volume et en valeur, tout en nous tenant prêts à répondre à la demande croissante de produits alimentaires de notre secteur du tourisme, la République dominicaine ayant accueilli, l'an passé seulement, plus de 7,5 millions de touristes étrangers.

Pour conclure, les chiffres nous disent que nous sommes sur la bonne voie et que les bénéfices de l'appui que nous apportons à l'agriculture se font sentir dans tout le pays, du niveau macroéconomique à la table des familles dominicaines.

Tout cela, grâce au travail quotidien de nos producteurs agricoles et de nos éleveurs, qui ont participé avec enthousiasme à toutes les initiatives et qui ne sont plus désormais des producteurs de subsistance, mais d'authentiques entrepreneurs agricoles tournés vers le marché global.

Avec humilité, mais aussi avec joie, nous pouvons dire que nous sommes en train de changer la face de nos campagnes dominicaines. La préoccupation que l'on sentait autrefois a fait place aujourd'hui à l'espérance et à la confiance.

L'incertitude que l'on percevait autrefois s'est transformée aujourd'hui en sourires optimistes. Sur ces fondations, notre pays construit un secteur agricole et agro-industriel solide et prospère, capable de nourrir des millions de personnes à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières.

Voilà l'engagement qu'a pris notre pays durant les six dernières années et que nous continuerons d'approfondir et d'accélérer pour être toujours plus compétitifs.

Nous espérons que ce récit sera pour vous une source d'inspiration et nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire ou pour vous recevoir dans notre pays et vous le faire connaître personnellement.

Déclaration de Son Excellence Geraldine Mukeshimana, Ministre de l'agriculture et des ressources animales de la République du Rwanda, au nom de Son Excellence Paul Kagame, Président de la République du Rwanda

Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour vous transmettre les chaleureuses salutations de Son Excellence Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, empêché d'être parmi nous aujourd'hui en raison d'un engagement antérieur. Je suis particulièrement honorée de prononcer cette déclaration en son nom. Je tiens également à remercier le FIDA d'avoir invité le Rwanda à la session du Conseil des gouverneurs de cette année, qui a pour thème "L'innovation et l'entrepreneuriat en milieu rural".

Après s'être relevé du génocide contre les Tutsis il y a 25 ans, le Rwanda s'efforce désormais de transformer son économie de subsistance en une économie du savoir, où l'innovation, la technologie et l'entrepreneuriat jouent un rôle central.

Notre quatrième Plan stratégique pour la transformation de l'agriculture, lancé récemment et qui correspond également au troisième cycle du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine pour la période 2018-2024, vise à faire de l'agriculture un élément central de la transformation économique du pays en insistant sur le rôle fondamental joué par les jeunes et les femmes. L'idée est de faire en sorte que le secteur agricole contribue à la création d'emplois et permette également de répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels du pays d'ici 2022 et aussi de réduire le taux de pauvreté à 15% d'ici 2024, contre 39,1% actuellement.

Le Gouvernement rwandais continuera d'investir dans l'innovation et la vulgarisation agricoles, la résilience de l'agriculture, les liens avec les marchés, ainsi que dans la mise en place d'un environnement favorable et d'institutions adaptées. À cet égard, plusieurs activités onéreuses sont prévues, ce qui signifie que des ressources importantes devront être mobilisées. Nous aurons besoin pour cela du soutien indéfectible de l'ensemble de nos précieux partenaires.

Actuellement, le secteur alimentaire rwandais contribue au produit intérieur brut à hauteur de 40%. Au-delà du produit intérieur brut, le secteur couvre 90% des besoins alimentaires du pays, génère 50% des recettes d'exportation et embauche 76% de notre population active. Parmi ces 76%, 69% travaillent dans l'agriculture primaire et les 7% restants dans l'approvisionnement en intrants, le commerce et le transport, la transformation des produits agricoles et les services alimentaires. Ce seul fait met en évidence la quantité de travail nécessaire pour transformer notre espace rural en vue d'améliorer les conditions socio-économiques de notre population. Sans l'innovation et l'entrepreneuriat, plusieurs composantes de notre secteur alimentaire ne pourraient répondre à la demande croissante due à la croissance démographique et à l'urbanisation. Les petites et moyennes entreprises dotées de ressources humaines compétentes ont un rôle considérable à jouer.

Dans son cheminement vers un développement inclusif, le Rwanda s'efforce de maintenir les femmes et les jeunes au cœur de son action, car ces segments de notre société ont été marginalisés ou mal considérés par les régimes précédents.

D'après le rapport de la Banque mondiale sur l'évolution de la richesse des nations, les femmes représentent moins de 40% de la richesse en capital humain à travers le monde et les inégalités persistantes entre les sexes entraînent un déficit de 18% de cette richesse.

Si le Rwanda déploie de grands efforts pour parvenir à l'égalité à différents niveaux, je tiens à souligner le fait que les femmes sont toujours majoritaires dans l'agriculture: 63% des femmes en activité travaillent dans l'agriculture, contre 43% pour les hommes. Bien qu'elles soient majoritaires dans la production alimentaire, les femmes qui exercent dans l'agriculture demeurent confrontées à des problèmes spécifiques liés à leur faible niveau d'instruction et à leur accès limité au financement. En outre, elles ont

tendance à effectuer davantage d'heures de travail non rémunérées que leurs collègues masculins.

L'adoption de moyens novateurs pour soutenir l'accès des femmes au financement et aux techniques de mécanisation susceptibles d'accroître leur productivité permettrait d'améliorer le bien-être des familles, avec un bénéfice certain pour l'ensemble de la société.

Encore aujourd'hui, plus de la moitié des 16-24 ans en milieu rural travaillent exclusivement dans l'agriculture. Au-delà de l'agriculture, le secteur agroalimentaire offre des débouchés aux négociants, aux fournisseurs d'intrants, aux prestataires de services et à d'autres professionnels.

Depuis 2016, le Gouvernement rwandais agit pour favoriser l'emploi des jeunes dans les filières agricoles. Le Forum des jeunes rwandais dans l'agroalimentaire, qui compte 4 300 membres, et la *Horticulture in Reality Cooperative*, qui regroupe 106 membres, effectuent un travail considérable pour changer le regard des jeunes sur l'agriculture. L'ingéniosité, la grande motivation et l'énergie des jeunes à tous les niveaux de la filière agricole commencent à porter leurs fruits. Certains se tournent vers leurs homologues en milieu rural pour leur proposer des débouchés via la production en sous-traitance, tandis que d'autres deviennent des étoiles montantes de nouvelles techniques qui permettent de collecter et de gérer des données ou encore de produire des aliments nutritifs à forte valeur ajoutée ainsi que des produits agricoles transformés destinés au marché national et à l'exportation. Je tiens à saluer l'action menée par le FIDA, en tant que partenaire du Gouvernement rwandais, pour permettre aux jeunes de mettre en pratique leurs compétences dans diverses filières, mais aussi fournir des dons de contrepartie aux petites et moyennes entreprises des filières laitière et horticole, tandis que le Gouvernement couvre 75% des risques liés aux prêts en faveur des jeunes et des femmes.

Avant de conclure, je voudrais dire un dernier mot sur la question de la durabilité et notre capacité à relever les défis mondiaux. Je suis convaincue que l'innovation et l'entrepreneuriat sont importants pour relever les grands défis du développement, tels que l'avenir de l'alimentation, l'inclusion et le partage de la prospérité.

Je tiens à remercier une fois de plus le FIDA d'avoir honoré le Rwanda avec cette plateforme singulière qui nous permet d'œuvrer ensemble à la transformation de l'agriculture.

Discours inaugural du Président du FIDA, Gilbert Houngbo

Une fois encore, permettez-moi d'abord de vous souhaiter la bienvenue à la quarante-deuxième session du Conseil des gouverneurs du FIDA.

Sa Sainteté le Pape François nous a rappelé que nous ne pouvions pas relâcher nos efforts, et qu'au contraire nous devons nous employer à chercher des innovations pouvant mettre un terme à la faim et à la pauvreté, faire respecter la dignité humaine et protéger les ressources naturelles de la Terre. J'espère que ces sentiments nous guideront non seulement pendant ce Conseil des gouverneurs, mais tout au long des années à venir. Permettez-moi également de remercier nos invités de marque pour leurs messages éclairants, ainsi que Madame Midori pour son émouvante prestation musicale.

Je saisis aussi cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à la République de Pologne, qui devient le 177^e État membre du FIDA. Nous nous réjouissons à la perspective de nombreuses années de partenariat constructif dans la lutte contre la faim et la pauvreté. Bienvenue, enfin, aux représentants des peuples autochtones qui viennent de terminer leur réunion au FIDA.

Vous ne le savez que trop, les taux d'extrême pauvreté et d'insécurité alimentaire demeurent, malheureusement, constamment élevés. Selon les estimations, 736 millions de personnes vivent avec moins de 1,90 USD par jour et, comme nous le savons parfaitement, 80% d'entre elles vivent en milieu rural. Le progrès que nous avons enregistré en matière de réduction de la faim est au point mort. Aujourd'hui, près de 821 millions de personnes souffrent de dénutrition chronique, soit 37 millions de plus qu'en 2014, ce qui nous ramène aux niveaux d'il y a une décennie. Parallèlement, la rareté des ressources naturelles est de plus en plus un moteur de migration. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, environ 15% de la population mondiale se déplace actuellement.

Et, selon les estimations, le nombre de personnes que les pressions environnementales et les changements climatiques pousseront au déplacement pourrait s'élever à 1 milliard.

Rien que pour atteindre l'objectif 2 de développement durable de la "Faim zéro", il faudrait investir chaque année 180 milliards d'USD dans les zones rurales. Sur ce total, les deux tiers doivent aller à l'agriculture. Nous devons aussi reconnaître que l'aide publique au développement accordée à l'agriculture a, en fait, augmenté de 30% au cours des cinq dernières années. Elle ne représente toutefois qu'environ 5% du total de l'aide publique au développement. Dans ce contexte, la question que je vous pose est la suivante: allons-nous prendre des mesures pour combler cette lacune, et faire usage de toute la créativité dont nous disposons? Allons-nous investir davantage pour éviter de futures crises de la faim, de la pauvreté et des migrations? Nous souviendrons-nous de la situation que nous avons connue en 2007 et 2008, ou allons-nous simplement faire des déclarations et nous cantonner à la routine? C'est dans ce contexte que nous avons choisi l'innovation rurale et l'entrepreneuriat comme thème de notre Conseil des gouverneurs – l'innovation à tous les niveaux, de la base au sommet.

Depuis notre dernière réunion, le FIDA a considérablement progressé dans le programme global de réforme qu'il a entrepris pour être à la hauteur des défis qui l'attendent. En 2018, avec un montant de 1,13 milliard d'USD, nous avons achevé le reste de notre programme de prêts et dons de notre Dixième reconstitution des ressources, dont le montant total s'élevait, comme vous le savez, à 3,2 milliards d'USD. Le Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole, établi par le FIDA il y a un peu plus d'un an, est maintenant juridiquement opérationnel et sera lancé demain. Nous avons procédé à deux examens financiers distincts: l'examen de notre architecture financière par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA et l'examen de la gestion des risques financiers par le cabinet Alvarez & Marsal, et nous avons commencé à mettre en œuvre leurs recommandations.

En 2018, le taux de décaissement était de 17,7%, chiffre supérieur à l'objectif de 15% fixé pour FIDA10. En ce qui concerne la décentralisation, aujourd'hui,

30% du personnel du FIDA est déjà sur le terrain, et un certain nombre d'agents rejoindront leur affectation au cours des prochaines semaines, d'ici à l'été; il y a un an, le chiffre correspondant était de 18%. Cette évolution n'a pas seulement pour but de nous conformer à la réforme des Nations Unies; elle nous permet aussi d'être plus proches des communautés pour lesquelles nous travaillons et de nous engager davantage et plus pleinement dans la concertation sur les politiques.

En ce qui concerne l'avenir, nous prévoyons d'allouer un montant record de 1,7 milliard d'USD aux programmes et projets en 2019, grâce aux progrès réalisés dans le programme de réforme du FIDA. Cela fait partie de notre engagement de 3,5 milliards d'USD pour la période 2019-2021 couverte par la Onzième reconstitution des ressources. Nous consoliderons également le programme de réforme et continuerons de mettre en place les éléments constitutifs d'une meilleure mobilisation financière, qui commence par le processus de notation du crédit. Cela signifie que nous continuerons à renforcer notre architecture d'ensemble de gestion du risque institutionnel, en particulier pour faire face aux risques financiers, opérationnels ou de réputation. Cela signifie également que nous poursuivrons la mise en œuvre de nos procédures améliorées d'évaluation sociale, environnementale et climatique.

Nous prenons toutes ces mesures en termes de conformité, évidemment, dans l'intérêt d'une bonne gouvernance et aussi pour mieux positionner l'institution dans la perspective de la notation du crédit, mais n'oublions pas que la réforme de la stratégie financière du FIDA n'est pas une fin en soi. Elle constitue plutôt un moyen d'obtenir un plus grand impact dans les zones rurales pour les populations au service desquelles nous agissons, en particulier les ruraux pauvres. Une note de crédit solide, associée à des stratégies de mobilisation appropriées, permettrait au FIDA de canaliser une plus grande part de ses ressources de base vers les pays à faible revenu et, dans le même temps, d'offrir un volume accru de prêts ainsi que des produits financiers et des conditions de financement différenciés à tous nos États membres emprunteurs.

Il est également urgent de trouver une solution durable au risque financier que présente actuellement le Cadre pour la soutenabilité de la dette adopté il y a dix ans. Certains d'entre vous se souviendront que ce Cadre mis en place par le FIDA diffère de celui d'autres institutions financières internationales. Nous devons trouver cette solution sans compromettre de manière significative la viabilité financière à long terme du Fonds. De toute évidence, les solutions aux problèmes que pose le Cadre pour la soutenabilité de la dette doivent tenir compte des risques structurels mais, dans le même temps, nous devons éviter d'imposer un fardeau financier inacceptable aux pays à faible revenu qui ont besoin du Cadre.

Outre la question du Cadre pour la soutenabilité de la dette, permettez-moi d'attirer votre attention sur ce que je considère comme une lacune dans notre modèle opérationnel actuel. Premièrement, malgré nos efforts pour augmenter le programme de prêts et dons de la Onzième reconstitution des ressources de 10% par rapport à la Dixième reconstitution, et passer de 3,2 à 3,5 milliards d'USD, en fait malgré les efforts de la communauté internationale du développement, un certain nombre de pays emprunteurs du FIDA sont encore gravement menacés par l'insécurité alimentaire, comme le soulignent les deux derniers rapports sur "L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde". La plupart – sinon tous – les pays désignés par le rapport comme les plus durement touchés sont des pays à faible revenu. La plupart sont extrêmement vulnérables aux changements climatiques, et certains sont également en situation de fragilité.

Deuxièmement, pour les pays en situation de fragilité, notre *modus operandi* actuel oblige trop souvent le FIDA à suspendre ses opérations, non pas pour des raisons de sécurité, mais parce que leur fragilité a contraint ces pays à accumuler des arriérés. Autrement dit, Mesdames et Messieurs, et cela est tout à fait triste et inacceptable, c'est au moment où certains de nos pays emprunteurs ont le plus besoin du FIDA que nous suspendons notre appui.

Troisièmement, il y a la question des changements climatiques. Selon la Climate Policy Initiative, sur le montant estimé de 463 milliards d'USD investis annuellement dans le financement de l'action climatique au niveau mondial, 22 milliards d'USD seulement sont consacrés à l'adaptation aux changements climatiques. En d'autres termes, les personnes des communautés rurales et, en particulier, les femmes, les filles et les membres des peuples autochtones, sont les plus exposés aux effets des changements climatiques. Et pourtant, ceux qui souffrent le plus de ces changements sont aussi ceux qui reçoivent le moins de financement climat pour y faire face.

Ce que je veux dire ici, c'est que l'investissement mondial dans le financement de l'action climatique n'est certainement pas suffisant. Cependant, dans l'état actuel des choses, la plupart de ces investissements sont destinés à l'atténuation et seulement 3% à l'adaptation, dont les communautés les plus pauvres ont le plus besoin. Compte tenu de tous ces facteurs, du rapport sur "L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde", des contextes de fragilité, de l'adaptation au climat et, sincèrement, après presque deux ans à la tête de notre institution, je suis convaincu que notre modèle opérationnel actuel doit être complété par un guichet de dons, un guichet qui nous permette de "mettre le turbo" sur les pays au revenu le plus faible, qui souffrent le plus de l'insécurité alimentaire, des changements climatiques et de la fragilité – l'accent devant être mis en particulier sur les femmes et les filles ainsi que sur les communautés ou les populations marginalisées.

Je veux être très clair: ce guichet devrait constituer un complément à nos opérations actuelles. Nous ne pouvons pas faire marche arrière – et nous ne le ferons pas – pour revenir à un monde où la faim progresse année après année, et nous retrouver ici, dans cette même salle, à faire des déclarations, et à poursuivre comme d'habitude. Cela n'est pas acceptable, et ne devrait pas être accepté. Par ailleurs, l'innovation dans notre modèle opérationnel exige une plus grande ouverture au secteur privé, car nous savons que l'aide publique au développement seule ne suffit pas. Notre stratégie concernant le secteur privé, qui sera présentée au Conseil d'administration en mai, sera cruciale. Dans ce contexte, permettez-moi de vous remercier à l'avance pour votre acceptation de la modification proposée à l'Accord portant création du FIDA, qui permet notre engagement dans le Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole auquel j'ai fait allusion précédemment. Il s'agit d'un fonds d'impact conçu pour aider, dans les pays en développement, les entrepreneurs engagés dans les petites et moyennes entreprises rurales à accéder au capital, à développer leurs entreprises et à créer des emplois, en particulier pour les jeunes, qui sont trop souvent contraints de migrer à la recherche d'un travail.

La mission du FIDA demeure sa ligne directrice dans un monde en mutation rapide. Mais pour continuer à tenir nos promesses – et à faire plus et mieux –, nous devons nous adapter à notre époque. Le FIDA doit impérativement innover pour continuer à investir dans les ruraux et leurs communautés, et apporter sa contribution à l'éradication de la pauvreté et de la faim.

Pour terminer, permettez-moi de vous remercier encore une fois de m'avoir donné l'occasion de diriger cette institution et d'en superviser l'évolution au moment où le FIDA contribue de plus en plus à résoudre certains des problèmes urgents d'aujourd'hui: la faim, la pauvreté, les changements climatiques et les migrations. Je sais que notre ordre du jour est chargé, mais j'espère que vous trouverez aussi quelques instants pour profiter de la beauté de Rome, la Ville éternelle.

Quatrième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones au FIDA Synthèse des délibérations

Nous, peuples autochtones d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et du Pacifique, participant à la quatrième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones au FIDA, dont le thème est "Promouvoir les savoirs et innovations des peuples autochtones, porteurs de résilience face aux changements climatiques et de développement durable", rappelons que nos peuples ont appliqué des modèles de développement ou des plans de vie autonomes et adaptés à nos cultures, qui garantissent la protection et la gestion durable de certaines de nos terres, territoires et ressources. C'est pourquoi nous continuons d'héberger et de protéger 80% de la diversité biologique de la planète et de préserver la majorité des diverses cultures et langues. Ce sont là des contributions importantes au renforcement de la résilience de la terre nourricière face à la grave crise des changements climatiques. Alors que nous continuons à souffrir du racisme, de la discrimination et de graves violations des droits de l'homme, nous avons continué à faire valoir nos droits sur nos terres, nos territoires et nos ressources (articles 25 à 29 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones), notre droit de déterminer et d'élaborer des priorités et des stratégies pour l'exercice de notre droit au développement (article 23), et notre droit de déterminer et d'élaborer des priorités et des stratégies pour la mise en valeur ou l'utilisation de nos terres ou territoires et d'autres ressources (article 32).

Nous soulignons que nos cultures, nos visions du monde, nos valeurs, nos principes spirituels, nos systèmes de savoirs autochtones et nos systèmes de gouvernance coutumiers – qui incluent la vie en harmonie avec la nature, la réciprocité, l'interculturalité, la paix et la solidarité communautaire – sont des facteurs clés qui ont assuré et continuent d'assurer la protection des écosystèmes et de la biodiversité sur nos territoires. Nous réaffirmons que la protection et le respect de nos droits à notre culture, à nos savoirs et à nos systèmes de gouvernance autochtones garantiront que nous pourrions contribuer à rendre notre monde plus durable, plus sain et plus sûr.

Nous reconnaissons que ce Forum au FIDA est un processus unique au sein du système des Nations Unies. Le Forum permet aux participants d'évaluer l'engagement du FIDA auprès des peuples autochtones, de mener des consultations sur le développement rural et la réduction de la pauvreté, et de promouvoir la participation des institutions et des organisations de peuples autochtones aux activités du FIDA au niveau national, régional et international. Globalement, ces activités aident le FIDA à mettre en œuvre sa politique et à traduire ses principes en actions sur le terrain, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Nous apprécions le fait que des progrès aient été accomplis dans la mise en œuvre de la Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones et dans le renforcement des partenariats entre les peuples autochtones et le FIDA. La participation accrue des peuples autochtones aux opérations du FIDA a permis d'améliorer le ciblage et la qualité de la conception et de la mise en œuvre des stratégies de pays du FIDA et de plusieurs projets.

Conformément au Programme 2030, le nouveau Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 réaffirme l'engagement du FIDA en faveur du développement autonome des peuples autochtones ainsi que son engagement à aider activement les peuples autochtones, en tant que membres de son groupe cible, à développer leurs compétences et leurs actifs pour tirer parti des possibilités économiques émergentes, tout en respectant et en améliorant leurs moyens d'existence et leurs savoirs traditionnels. S'agissant des changements climatiques, la politique du FIDA prévoit que le Fonds appuiera les peuples autochtones pour renforcer la résilience des écosystèmes dans lesquels ils vivent et élaborer des mesures d'adaptation novatrices. Le FIDA ne financera pas non plus des mesures d'atténuation qui pourraient avoir une incidence négative sur les moyens d'existence des peuples autochtones.

Recommandations adressées conjointement au FIDA, aux gouvernements et aux peuples autochtones:

- Reconnaître, promouvoir et appuyer les savoirs traditionnels des peuples autochtones, leur propriété intellectuelle, leurs technologies et innovations ainsi que les systèmes de gestion durable des ressources, essentiels pour le renforcement de la résilience des communautés face aux changements climatiques et pour le développement durable.
- Promouvoir la conception et la mise en œuvre d'instruments et d'initiatives qui favorisent le respect intégral de l'identité, de la dignité, des droits humains, des moyens d'existence et du caractère unique de la culture des peuples autochtones et qui s'appuient sur leurs savoirs et leur vision du développement.
- Intensifier et appuyer la participation active des peuples autochtones aux processus, espaces et mécanismes à tous les niveaux. Il s'agit notamment de la définition et de la mise en œuvre de stratégies programmatiques pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, y compris la concrétisation des objectifs de développement durable pour les peuples autochtones.
- Garantir l'accès à des fonds et ressources appuyant les initiatives des peuples autochtones visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter, à commencer par le Fonds vert pour le climat.

Recommandations adressées au FIDA:

Nous remercions la haute direction du FIDA pour son engagement institutionnel renouvelé en faveur des peuples autochtones, et nous nous réjouissons à la perspective d'un partenariat renforcé dans le cadre de la structure décentralisée du FIDA.

- Promouvoir et faciliter le partage des savoirs entre peuples autochtones, en particulier avec les femmes et les jeunes autochtones, en mettant particulièrement l'accent sur le transfert d'une génération à l'autre des savoirs et des bonnes pratiques des peuples autochtones appliqués pour faire face aux changements climatiques, et pour développer ou renforcer la résilience des communautés; grâce à la méthode des itinéraires d'apprentissage, promouvoir la collaboration et le partage des savoirs entre le FIDA et les communautés et organisations des peuples autochtones.
- Appuyer la documentation des savoirs des peuples autochtones, des lois coutumières et des innovations en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, à titre de contribution directe au travail de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones sur les savoirs traditionnels, en mettant l'accent sur l'identification des rôles et des contributions des femmes et des jeunes autochtones.
- Accroître les investissements, y compris sous la forme de dons, pour appuyer les initiatives de renforcement des capacités des organisations, institutions et communautés autochtones, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes, qui fassent fond sur leurs savoirs et leurs innovations pour renforcer leur résilience face au climat et leur développement autonome.
- Reproduire et mettre en œuvre à plus grande échelle les expériences réussies et les bonnes pratiques dans le cadre des projets financés par le FIDA et par le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones sur la base d'indicateurs définis par les peuples autochtones.
- Donner la priorité à l'appui apporté aux peuples autochtones pour la sécurisation de leurs terres, de leurs territoires et de leurs ressources, par la démarcation, de la cartographie, de la sécurité juridique, du respect des systèmes de gouvernance autochtones et de l'enregistrement des terres coutumières détenues collectivement, y compris le droit à la terre pour les femmes et les jeunes autochtones; de même, appuyer la protection des défenseurs de la terre et de l'environnement.

- Conformément au principe consistant à "ne laisser personne de côté", inclure des objectifs et des activités spécifiques dans les programmes d'options stratégiques pour le pays et dans les projets d'investissement axés sur les peuples autochtones afin de combler les lacunes dans la réalisation des cibles des objectifs de développement durable pour les peuples autochtones, dans des domaines tels que la réduction de la pauvreté et de la faim, l'accès aux énergies renouvelables, l'autonomisation des femmes, la conservation des forêts et de la biodiversité, l'égalité et la non-discrimination, entre autres.
- Faciliter les processus de participation à l'élaboration des politiques et de concertation au niveau national et régional entre les peuples autochtones, les gouvernements et le système des Nations Unies afin de mettre au point des plans d'action et d'autres mesures qui garantissent la promotion et la protection des droits des peuples autochtones, conformément à la Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail et au document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones.
- Conformément à la Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones, et notamment au principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, garantir l'engagement et la participation entières, systématiques et efficaces des peuples autochtones à la conception, l'exécution et le suivi-évaluation des stratégies et des projets financés par le FIDA, y compris par: i) la création d'un annuaire d'experts autochtones pouvant être recrutés dans le cadre des initiatives appuyées par le FIDA au niveau des pays; ii) l'établissement d'organes consultatifs ou de mécanismes participatifs pour les peuples autochtones, au niveau de chaque pays, dans le cadre du processus de décentralisation du FIDA; iii) un système participatif de suivi-évaluation; iv) un accès aux mécanismes de recours pour répondre aux doléances; v) la ventilation des données pour les peuples autochtones, conformément à la politique révisée du Système de gestion des résultats et de l'impact, et l'inclusion d'indicateurs de suivi sur les aspects sociaux, économiques, culturels et institutionnels, et notamment sur l'identité et le bien-être des peuples autochtones; vi) la promotion et le financement de bourses de stage au FIDA au profit de professionnels et de jeunes autochtones; vii) l'organisation d'une réunion régionale annuelle entre les peuples autochtones et le FIDA à l'occasion des ateliers d'examen des portefeuilles régionaux.

Recommandations adressées aux gouvernements:

- Respecter et préserver les lois foncières coutumières, les territoires et les ressources, ainsi que les systèmes de gouvernance traditionnels, et adopter ou mettre en œuvre des politiques conformes aux normes et aux instruments internationaux. Appuyer la démarcation, la cartographie, la sécurité juridique, le respect des systèmes de gouvernance autochtones et l'enregistrement des terres coutumières détenues collectivement, y compris le droit à la terre pour les femmes et les jeunes autochtones.
- Faire en sorte que les projets ou initiatives ayant des répercussions sur les peuples autochtones, leurs territoires et leurs ressources ne puissent pas être mis en œuvre sans leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.
- Accroître les investissements visant à lancer, améliorer et promouvoir la commercialisation de produits des peuples autochtones (y compris les semences, les récoltes, les fruits et légumes traditionnels ainsi que les produits non agricoles) et protéger les droits de propriété intellectuelle afin d'améliorer les moyens d'existence et l'accès aux marchés des populations autochtones, y compris des femmes et les jeunes.

- Établir des partenariats avec les peuples autochtones en vue de la conception et de la réalisation de cibles et de mesures spécifiques pour garantir leur inclusion dans la concrétisation des objectifs de développement durable.

En tant que peuples autochtones, nous nous engageons à:

- Renforcer les initiatives pour systématiser les savoirs, les innovations et les techniques des peuples autochtones comme stratégie d'élaboration de programmes et politiques d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.
- Améliorer et raviver les savoirs et valeurs autochtones traditionnels, et promouvoir la collaboration, la recherche, le partage horizontal des savoirs et la constitution de réseaux entre peuples autochtones pour aborder la dynamique du climat et les politiques mondiales.
- Entreprendre et intensifier des actions de plaidoyer pour inclure une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les politiques relatives aux changements climatiques, et promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en prenant en considération les différences entre les femmes et les hommes s'agissant des besoins et de l'accès aux ressources, ainsi que les besoins des plus vulnérables parmi nous, notamment les personnes déplacées et les migrants, les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes, les jeunes et les enfants.
- Renforcer notre unité, notre solidarité et notre capacité de coopérer avec le FIDA à tous les niveaux et avec les gouvernements, le système des Nations Unies et les autres acteurs pertinents du développement pour la promotion et la défense de nos droits, de notre bien-être, de nos aspirations et de notre développement autonome.

Discours de clôture du Président du FIDA, Gilbert Houngbo Quarante-deuxième session du Conseil des gouverneurs

Dans quelques instants, notre Président, Hans Hoogeveen, du Royaume des Pays-Bas, prononcera la clôture de cette quarante-deuxième session du Conseil des gouverneurs du FIDA. Permettez-moi tout d'abord, Monsieur l'Ambassadeur, de vous remercier pour l'excellent travail que vous avez accompli. Je voudrais aussi présenter mes remerciements au Directeur général de la FAO, Graziano da Silva et à tous nos collègues ici à la FAO pour leur aimable hospitalité. Mes remerciements s'adressent aussi à nos Vice-Présidents, l'Ambassadrice Maria Cristina Boldorini et le Gouverneur Andin Hadiyanto.

Les débats tenus hier et aujourd'hui ne sont qu'un début. Nous les poursuivrons durant les prochains mois, dans le cadre d'un certain nombre de sessions de suivi, tant formelles qu'informelles, avec les membres de notre Conseil d'administration et avec nos États membres, de la manière la plus approfondie possible. Bien que le thème de cette session du Conseil des gouverneurs ait été l'innovation, le même fil conducteur est apparu dans tous les discours liminaires, celui de la nécessité de mettre un terme à l'inégalité et à la souffrance. Comme l'a dit Sa Sainteté le Pape François, nous devons créer un monde dans lequel la faim n'aura ni un présent, ni un futur, mais seulement un passé.

La session interactive sur les filières agricoles a souligné la nécessité d'investissements accrus des secteurs privé et public, mettant l'accent sur les priorités des femmes et des jeunes filles rurales afin de combler l'écart entre les sexes et d'améliorer la nutrition. Entendre directement des entrepreneurs sociaux, dont les actions non conventionnelles, ont été couronnées de succès; décrire le pouvoir de transformation de la technologie et de l'innovation a également été une source d'inspiration. Les débats sur l'avenir des exploitations agricoles nous ont appris comment les nouvelles technologies peuvent faire en sorte que l'agriculture paysanne présente un plus grand attrait pour les jeunes, et notamment le potentiel passionnant offert par la technologie du bloc de chaînes.

Nous avons aussi consacré une manifestation spéciale à la jeunesse. Les jeunes agriculteurs ont exprimé leur souhait de dialoguer avec les responsables des politiques, non seulement au FIDA mais dans tous les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome et toutes les autres enceintes internationales. Ils ont également souligné la nécessité de services de mentorat et de pépinières d'entreprises, et l'importance d'une coopération avec le secteur privé afin que les entreprises qu'ils gèrent soient viables et rentables.

Nous sommes en outre parvenus à des conclusions sur un certain nombre de points importants de notre ordre du jour. On notera en particulier l'approbation de l'amendement à l'Accord portant création du FIDA, qui nous ouvre la voie à un ajustement de notre stratégie concernant le secteur privé. Sur ce point également, je voudrais vraiment exprimer ma gratitude à chacun d'entre vous. Nous attendons avec intérêt la poursuite de la concertation avec le Conseil d'administration, en mai et peut-être en septembre, de manière à ce que nous puissions disposer d'un secteur privé solide répondant non seulement aux besoins et aux points de vue de la direction, mais aussi au Conseil d'administration.

Le lancement du Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole, qui met spécifiquement l'accent sur les jeunes et sur les petites et moyennes entreprises, constitue également pour nous une étape capitale. Je voudrais dire à quel point nous apprécions l'appui des gouverneurs dans notre travail de renforcement de l'architecture financière du FIDA. Nous comprenons bien la nécessité pour le FIDA de maintenir son avantage comparatif tout en répondant à l'évolution des besoins de nos États membres et de nos communautés rurales. Il est évident que nos gouverneurs doivent être associés à notre progression. De même, les membres de notre Conseil d'administration

doivent s'associer à nous alors que nous allons de l'avant. Nous pouvons aussi tirer des enseignements de l'action d'autres institutions financières internationales. Mais, surtout, je pense qu'il est important de réaffirmer que nous devons veiller à ne pas perdre de vue la mission du FIDA.

Qu'il me soit aussi permis d'affirmer clairement que nous sommes conscients de tous ces risques et que nous ne devrions pas prendre votre soutien pour acquis – ce que nous ne faisons pas. Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour améliorer notre système de gestion des risques. Je tiens à vous assurer que nous éviterons à tout prix toute dérive de la mission. L'objectif du FIDA est d'investir dans les femmes et les hommes ruraux pauvres pour mettre fin à la pauvreté et à la famine. Nous ne renoncerons pas à notre mission, mais nous devons faire preuve du même courage à innover que celui manifesté, au cours des deux dernières journées, par nos nombreux intervenants et conférenciers.

Je suis également très reconnaissant à la Finlande pour sa contribution additionnelle à la Onzième reconstitution des ressources du FIDA, annoncée hier et prenant la forme d'un prêt de partenaire consenti à des conditions favorables. Je me réjouis à la perspective de la signature de ce prêt avec l'Inde immédiatement après cette séance de clôture. L'Inde a aussi fait une importante annonce concernant l'accueil, l'année prochaine, du Conseil des gouverneurs. Nous attendons avec intérêt la décision de notre Conseil d'administration et sa mise en œuvre.

Mais permettez-moi, avant de conclure, de vous remercier pour la confiance et l'appui que vous continuez de nous accorder. Comme je l'ai dit, je ne veux pas prendre votre confiance pour acquise. Nous continuerons de faire notre mieux pour nous assurer que nous allons de l'avant, que nous allons dans la bonne direction, et surtout que nous y allons ensemble. Je remercie aussi sincèrement tous les membres du personnel du FIDA qui ont travaillé très fort.

Plusieurs thèmes apparus au cours de nos débats seront repris, durant les sessions du Conseil d'administration des prochains mois, et j'espère qu'ils ouvriront la voie à la Douzième reconstitution des ressources du FIDA.

Je voudrais enfin conclure en exprimant, tout d'abord, un très grand merci à tous, et en souhaitant à ceux d'entre vous qui ont voyagé pour nous rejoindre, un très bon voyage de retour chez eux.

Discours de clôture de Hans Hoogeveen, Président de la quarante-deuxième session du Conseil des gouverneurs du FIDA

Nous voici parvenus à la conclusion de cette quarante-deuxième session du Conseil des gouverneurs du FIDA.

Nous avons passé deux journées passionnantes, au programme chargé. Nous savons que nous sommes en retard en ce qui concerne la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment l'ODD2, "Faim zéro"; nous devons donc intensifier nos efforts. Lors de ces deux journées, des mesures, des idées et des engagements prometteurs ont été évoqués, ce qui nous aidera et nous guidera à l'avenir.

Dans son message d'espoir adressé au Conseil des gouverneurs, Sa Sainteté le Pape François a souligné que nous vivons dans une société capable de gagner la bataille contre la faim et la misère, et que les mots "la faim n'a ni présent ni avenir, elle n'a qu'un passé" ne doivent pas être un simple slogan, mais une réalité. Il a souligné la détresse des ruraux pauvres, et la nécessité d'utiliser nos ressources naturelles de manière durable et novatrice afin de vaincre la pauvreté et la faim. Ce message nous a donné un nouvel élan pour poursuivre notre travail.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir le Président de la République dominicaine, Danilo Medina Sánchez, ainsi que la Ministre de l'agriculture du Rwanda, Géraldine Mukeshimana, qui ont souligné l'importance d'un engagement clair des plus hautes instances gouvernementales en faveur d'une transformation rurale durable. Le Premier Ministre italien, Giuseppe Conte, s'est joint au Pape pour rappeler l'important travail qu'effectuent les organismes ayant leur siège à Rome, ainsi que leur engagement quotidien en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin d'atteindre l'objectif "Faim zéro". Il a noté que nos organismes étaient le pôle mondial de référence dans la lutte contre la faim et la promotion du développement agricole durable.

La participation de tant de jeunes aux tables rondes a été formidable, et nous a donné une nouvelle ardeur pour continuer à travailler en faveur des objectifs de développement durable. Il est de notre responsabilité d'écouter les jeunes, mais également de leur donner l'occasion de mener des activités qui nous permettront d'atteindre les résultats espérés, grâce aux investissements du nouveau Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole, par exemple.

Nous saluons le signal positif envoyé par la Finlande, qui a annoncé qu'elle s'engageait à augmenter sa contribution à la Onzième reconstitution des ressources du FIDA au moyen d'un prêt de partenaire consenti à des conditions favorables, afin d'aider à financer les activités du FIDA.

Au cours du dialogue avec les Gouverneurs sur l'architecture financière du FIDA, nous avons réaffirmé la nécessité de renforcer l'assise financière du Fonds. Nous devons continuer à mettre l'accent sur notre mandat, et utiliser pleinement tous les moyens à notre disposition pour réunir les ressources nécessaires afin d'investir en faveur d'une transformation rurale durable. Il est clair que nous devons être à la fois optimistes et réalistes.

Le dialogue avec les Gouverneurs sur l'engagement du secteur privé montre qu'il est possible de travailler main dans la main avec les institutions de ce secteur. Il reste encore beaucoup à faire pour mettre au point une stratégie claire du FIDA dans ce domaine; or, nous avons besoin de cette stratégie pour donner suite aux décisions que nous avons prises sur les différents points de l'ordre du jour lors de ce Conseil des gouverneurs.

Il est également formidable de voir que nous travaillons ensemble à l'élaboration d'un projet clair pour la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Plus précisément, nous devons décider de la manière de renforcer le rôle des trois organismes ayant leur siège à Rome, notamment en prenant des initiatives

conjointes et en obtenant des résultats positifs sur le terrain, ce qui démontrera au siège de l'ONU que nous sommes déterminés à atteindre les objectifs de développement durable, notamment ceux qui concernent la "Faim zéro" et "Pas de pauvreté". En renforçant notre coordination, nous pouvons obtenir de meilleurs résultats.

Nous notons et apprécions le rôle de premier plan que jouent les femmes et les jeunes dans la transformation de nos systèmes alimentaires, comme l'ont exprimé la Fondation EAT et d'autres intervenants. Nous devons veiller à ce que les femmes et les jeunes aient un accès égal aux ressources.

Nous avons essayé de présenter un programme innovant pour ce Conseil des gouverneurs en mettant en place des dialogues avec les Gouverneurs, en les impliquant dans les débats et en excluant les déclarations générales en séance plénière, qui étaient la norme par le passé. Je tiens à tous vous remercier pour votre participation à ces débats. Vous avez bien travaillé!

Je voudrais remercier tout particulièrement les Vice-Présidents du Conseil des gouverneurs, mes chers amis Maria Cristina Boldorini, Gouverneur de l'Argentine, et Andin Hadiyanto, Gouverneur de l'Indonésie.

Je voudrais aussi présenter mes remerciements au Président du FIDA, Gilbert Houngbo, pour la compétence avec laquelle il dirige le FIDA, pour l'exemple qu'il nous donne et pour la manière dont il nous pousse à nous dépasser. Je pense que nous avons besoin de son autorité visionnaire pour trouver la "bonne" voie. Je voudrais également remercier le Directeur général de la FAO, José Graziano da Silva, ainsi que les membres de son équipe, pour avoir permis que cette réunion se tienne à la FAO. Pendant ces deux jours, nous avons eu l'impression d'être au FIDA.

Permettez-moi également d'adresser des remerciements particuliers à tout le personnel du FIDA, à l'équipe du Secrétariat et à tous ceux que vous avez vu travailler en plénière et hors plénière, comme l'Unité du Protocole, ou qui travaillent dans les coulisses. Merci de les applaudir bien fort. Des remerciements tout particuliers, bien sûr, à tous les techniciens et interprètes qui nous ont aidés et qui nous ont permis à tous de bien nous comprendre. Merci beaucoup. Applaudissons-les chaleureusement.

Pour conclure, je voudrais remercier les Gouverneurs, les participants et tous les intervenants d'avoir été si actifs et d'avoir créé non seulement un élan d'espoir, mais également une atmosphère positive d'engagement grâce à laquelle de nouvelles idées et de nouvelles sources de financement ont été trouvées. Je vous remercie également pour votre fidèle soutien au FIDA et à la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome. J'espère que ce Conseil des gouverneurs prometteur nous donnera un regain d'énergie pour réaliser l'objectif "Faim zéro" pour 2030.

Je souhaite un agréable retour à tous ceux qui ont voyagé. Pour ceux d'entre vous qui restent à Rome, passez un bon week-end.

Je déclare levée la quarante-deuxième session du Conseil des gouverneurs du FIDA.

Annexe I Ordre du jour et programme de la session

Cote du document: GC 42/L.1/Rev.1
 Date: 14 février 2019
 Distribution: Publique
 Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Ordre du jour

Note aux Gouverneurs

Responsables:

Questions techniques:

Atsuko Hirose
 Secrétaire du FIDA
 téléphone: +39 06 5459 2254
 courriel: a.hirose@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
 Cheffe de l'Unité
 des organes directeurs
 téléphone: +39 06 5459 2374
 courriel: gb@ifad.org

Conseil des gouverneurs — Quarante-deuxième session
 Rome, 14-15 février 2019

Ordre du jour

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande d'admission en qualité de Membre non originaire
4. Discours du Président du FIDA
5. Rapport sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA
6. États financiers consolidés du FIDA pour 2017
7. Proposition visant à instaurer un système automatique d'attribution des voix au FIDA
8. Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2019; programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2019 et plan indicatif pour 2020-2021 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE); et rapports de situation sur l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et sur le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP)
9. Modifications des Principes et critères applicables aux financements du FIDA
10. Modification des textes juridiques fondamentaux du FIDA visant à favoriser la collaboration du Fonds avec le secteur privé
11. Cadre de transition du FIDA
12. Questions diverses
 - Proposition concernant le lieu de la quarante-troisième session du Conseil des gouverneurs du FIDA et de la première session de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA



Investing in rural people
Investir dans les populations rurales
Invertir en la población rural
الاستثمار في السكان الريفيين

L'innovation et l'entrepreneuriat en milieu rural

Conseil des gouverneurs 2019 – Quarante-deuxième session

Première journée

Jeudi 14 février 2019

9 h 30 Point de l'ordre du jour 1: Ouverture de la session

Allocution de bienvenue prononcée par S.E. Hans Hoogeveen, Ambassadeur, Représentant permanent du Royaume des Pays-Bas auprès des organismes des Nations Unies s'occupant d'alimentation et d'agriculture basés à Rome, président du Conseil des gouverneurs

9 h 35

*** Cérémonie d'ouverture ***

Allocution de bienvenue prononcée par Gilbert F. Houngbo, Président du FIDA

Allocution de bienvenue prononcée par José Graziano da Silva, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Allocution de bienvenue prononcée par S.E. Giuseppe Conte, Premier ministre de la République italienne

Prestation de la violoniste Midori, Messagère de la Paix des Nations Unies

Discours de Sa Sainteté le Pape François

10 h 15

*** Suspension de la cérémonie d'ouverture ***

10 h 25

Discours prononcé par Midori, Messagère de la Paix des Nations Unies

10 h 35

La cause des jeunes ruraux: Sherrie Silver

10 h 45

*** Points de l'ordre du jour pour approbation ***

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

Point 3 de l'ordre du jour: Demande d'admission en qualité de Membre non originaire

10 h 50

*** Reprise de la cérémonie d'ouverture ***

S.E. Danilo Medina Sánchez
Président de la République dominicaine

S.E. Géraldine Mukeshimana
Ministre de l'agriculture et des ressources animales de la République du Rwanda,
au nom de S.E. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda

Jeudi 14 février 2019 (suite)

Observations prononcées par David Beasley, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial

Point 4 de l'ordre du jour: Discours prononcé par Gilbert F. Houngbo, Président du FIDA

11 h 30

***** Points de l'ordre du jour pour approbation *****

Point 6 de l'ordre du jour: États financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2017

Point 8 de l'ordre du jour: Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats - 2019, programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2019 et plan indicatif pour 2020-2021 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

Point 5 de l'ordre du jour: Rapport sur l'état des contributions à la Onzième reconstitution des ressources du FIDA

Point 9 de l'ordre du jour: Modification des Principes et critères applicables aux financements du FIDA

L'avenir du FIDA***Architecture financière: conversation avec les Gouverneurs du FIDA***

13 h 30

Déjeuner en l'honneur des invités de marque, et de bienvenue aux chefs de délégation des États membres
(sur invitation)

Manifestation parallèle:

Les recettes du changement

Le chef Carlo Cracco présente ses recettes du changement (Maroc et Cambodge) (Centre Cheikh Zayed)

Déjeuner-buffet pour tous les délégués
(Atrium)

15 h 30

***** Points de l'ordre du jour pour approbation (suite) *****

Point 10 de l'ordre du jour: Proposition de modification des textes juridiques fondamentaux du FIDA visant à favoriser la collaboration du Fonds avec le secteur privé

L'avenir du FIDA***Collaboration avec le secteur privé***

17 h 15

***** Évènement spécial: Accès des jeunes aux moyens de financement *******Intervenants:**

- Jim Leandro Cano, représentant de pays, *Young Professionals for Agricultural Development* (YPARD) (Philippines)
- Annie Nyaga, agricultrice, transporteuse agricole et la plus jeune Ministre (comté) de l'agriculture, de l'irrigation, de l'élevage et de la pêche du Kenya. Co-directrice, *4-H Kenya* (Kenya)
- Dalí Nolasco Cruz, membre des peuples nahuas de Tlaola, Puebla, directrice de l'organisation interculturelle du *Timo'Patla A.C.* et de *Mopampa*, réseau d'entreprises d'économie sociale et solidaire de femmes autochtones (Mexique)

Jeudi 14 février 2019 (suite)

- Ntiokam Divine, Directeur administratif, *Climate Smart Agriculture Youth Network* (CSAYN). Vice-Président pour le continent africain du Réseau *Youth in Livestock, Fisheries and Aquaculture Incubation Network* (Cameroon)

Modératrice: Hlami Ngwenya, facilitatrice spéciale, *Emerging Ag Inc*

18 h 45

Synthèse des délibérations du Forum des peuples autochtones

19 heures

Réception ouverte à tous les délégués en collaboration avec Coldiretti (Atrium)

Deuxième journée

Vendredi 15 février 2019

9 heures	Débat avec les Gouverneurs du FIDA: Repositionnement du système de développement des Nations Unies et conséquences pour le FIDA
11 heures	<p>*** Lancement du Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole (Fonds ABC)***</p> <p>Allocution liminaire de Gilbert F. Hougbo, Président du FIDA</p> <p>Déclaration liminaire de Neven Mimica, Commissaire européen à la coopération internationale et au développement</p> <p>Intervenants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Paulette Lenert, Ministre de la Coopération au développement et des affaires humanitaires du Grand-Duché de Luxembourg • Patrick I. Gomes, Secrétaire général du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) • Hedwig Siewertsen, responsable du financement inclusif, <i>Alliance for a Green Revolution in Africa (AGRA)</i> • Florian Kemmerich, partenaire de gestion, <i>Bamboo Capital Partners</i>
11 h 30	<p>*** Séance interactive 1***</p> <p>Les chaînes de valeur de l'entrepreneuriat agricole: attention aux écarts d'égalité – genre et nutrition</p> <p>Orateur de marque: S.E. Eko Putro Sandjojo, Ministre des villages, du développement des régions défavorisées et de la transmigration (Indonésie)</p> <p>Intervenants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ismahane Elouafi, Directrice générale, Centre international pour l'agriculture biosaline (ICBA) • Jessica Fanzo, Maître de conférences (Bloomberg) – Politiques et éthique agricoles et nutritionnelles mondiales, <i>Johns Hopkins Global Food Ethics and Policy Program</i> • Katarina M. Eriksson, Directrice – Développement de projets et de partenariats, <i>Tetra Laval Food for Development (Suède)</i> <p>Modérateur: Donal Brown, Vice-Président adjoint responsable du Département de la gestion des programmes du FIDA</p>
13 heures	<p>*** Au centre des débats – Conférence du FIDA ***</p> <p>Gunhild Stordalen, Présidente exécutive de la Fondation EAT</p> <p>Modératrice: Katherine Meighan, conseillère juridique du FIDA</p>
13 h 30	Déjeuner-buffet Eat-Lancet pour tous les délégués (Atrium)

Vendredi 15 février 2019 (suite)

14 h 30

***** Séance interactive 2********Donner des moyens à l'entrepreneuriat social pour une transformation rurale inclusive*****Remarques liminaires:** Cornelia Richter, Vice-Présidente du FIDA**Intervenants:**

- Anushka Ratnayake, fondatrice et Directrice générale, *myAgro* (Sénégal)
- Nnaemeka C. Ikegwuonu, fondateur et Directeur général, *ColdHubs Limited* (Nigéria)
- Dulce Martinez, Directrice création, *Fábrica Social* (Mexique)
- Annan El Sherbiny, consultante, *Yadawee* (Égypte)

Modérateur: Alexander Dale, Responsable principal, soutenabilité, *MIT Solve* (États-Unis d'Amérique)

16 heures

***** Points de l'ordre du jour pour approbation et information (suite) *****Point 11 de l'ordre du jour: Cadre de transition du FIDA **[I]**Point 7 de l'ordre du jour: Proposition visant à instaurer un système automatique d'attribution des voix au FIDA **[A]**

Point 12 de l'ordre du jour: Questions diverses

- Proposition concernant le lieu de la quarante-troisième session du Conseil des gouverneurs du FIDA et de la première session de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA **[A]**

16 h 15

***** Séance interactive 3 ********L'avenir de l'agriculture – des technologies nouvelles pour transformer l'agriculture paysanne*****Orateur de marque:** Subhash Chandra Garg, Secrétaire, Département des affaires économiques au Ministère des finances (Inde)**Intervenants:**

- Hamza Rkha Chaham, Directeur général, *SOWIT* (France)
- Ingabire Muziga Mammy, Directrice générale, *Charis Unmanned Aerial Solutions Ltd* (CHARIS UAS) (Rwanda)
- Veronica Barbati, Présidente, *Coldiretti Giovani Impresa* (Italie)
- Nicole Nguyen, responsable de la région Asie Pacifique, *Infinity Blockchain Ventures* (Thaïlande)
- Quan Le, fondateur et directeur exécutif en chef de *Binkabi* (Royaume-Uni)

Modérateur: Guoqi Wu, Vice-Président adjoint responsable du Département des services institutionnels du FIDA

17 h 45

***** Clôture de la session *******Observations finales, Président du FIDA****Discours de clôture, président du Conseil des gouverneurs**

Manifestations parallèles à la quarante-deuxième session du Conseil des Gouverneurs du FIDA

13 février 2019

Siège du FIDA – salle Ovale:

11 heures – 12 h 30: Répondre à la croissance de la demande de produits alimentaires en Afrique – comment les États peuvent-ils appuyer les investissements du secteur privé?

14 h 30 – 15 h 30: Compte rendu du Japon sur le G20 (Du thé et des gâteaux japonais seront servis avant la séance, de 14 h 15 à 14 h 30)

Siège du FIDA – Salle de conférences Italie:

16 heures – 17 h 30: Quatrième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones – séance de clôture (*ouverte aux Gouverneurs et aux représentants au Conseil d'administration*)

15 février 2019

Siège de la FAO – Centre Cheikh Zayed

8 h 30 – 9 h 30: Élimination de la peste ovine et caprine: initiative mondiale contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable 2030 de l'ONU*

11 h 30 – 13 heures: Déverrouiller le potentiel des petits agriculteurs par l'investissement à impact – Table ronde sur le Fonds ABC et l'investissement à impact dans l'entrepreneuriat agricole

13 h 30 – 14 h 30: Lancement du rapport de la Commission EAT–Lancet sur l'alimentation, la planète et la santé

* Organisée indépendamment par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

Annexe II Résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs

Cote du document:	<u>GC 42/Resolutions</u>
Date:	<u>15 février 2019</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F

Investir dans les populations rurales

Résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs à sa quarante-deuxième session

Note aux Gouverneurs

Responsables:

Questions techniques:

Katherine Meighan
Conseillère juridique
téléphone: +39 06 5459 2496
courriel: k.meighan@ifad.org

Sylvie Arnoux
Juriste principale
Bureau du Conseiller juridique
téléphone: +39 06 5459 2460
courriel: s.arnoux@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Cheffe de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil des gouverneurs – Quarante-deuxième session
Rome, 14-15 février 2019

Pour: **Information**

Résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs à sa quarante-deuxième session

13. À sa quarante-deuxième session, le Conseil des gouverneurs a adopté les résolutions 205/XLII, 206/XLII, 207/XLII, 208/XLII, 209/XLII le 14 février 2019 et la résolution 210/XLII le 15 février 2019.
14. Ces résolutions sont diffusées pour information à tous les Membres du FIDA.

Résolution 205/XLII

Admission de la République de Pologne en qualité de Membre non originaire du Fonds

Le Conseil des gouverneurs,

Vu les articles 3.1 a), 3.2 b) et 13.1 c) de l'Accord portant création du FIDA et la section 10 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds;

Considérant que les Membres non originaires du Fonds sont les États membres des Nations Unies ou de l'une de leurs institutions spécialisées qui, après approbation par le Conseil des gouverneurs de leur admission en qualité de Membres, deviennent parties à l'Accord portant création du Fonds international de développement agricole en déposant un instrument d'adhésion auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies;

Considérant que la République de Pologne fait partie des 51 membres originaires des Nations Unies;

Considérant par conséquent que la République de Pologne remplit les conditions requises pour être admis comme Membre du Fonds;

Ayant examiné la demande d'admission en qualité de Membre non originaire présentée par la République de Pologne, qui a été communiquée au Conseil des gouverneurs dans le document GC 42/L.2, et prenant en compte le fait que le Conseil d'administration a recommandé que la République de Pologne soit admise en qualité de Membre du Fonds;

Approuve l'admission de la République de Pologne en qualité de Membre du Fonds;

Charge le Président de notifier cette décision au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Résolution 206/XLII

Budget administratif comprenant les budgets ordinaire, d'investissement et non récurrent du FIDA pour 2019 et le budget du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA pour 2019

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Considérant l'article 6.10 de l'Accord portant création du FIDA et l'article VI du Règlement financier du FIDA;

Notant que, à sa cent vingt-cinquième session, le Conseil d'administration a examiné et approuvé un programme de travail du FIDA pour 2019 s'élevant à 1 265 millions de DTS (1 759 millions d'USD), soit un programme de prêts de 1 223 millions de DTS (1 701 millions d'USD) et un programme brut de dons de 58 millions d'USD;

Ayant pris connaissance de l'examen effectué par le Conseil d'administration, à sa cent vingt-cinquième session, des budgets ordinaire et d'investissement du FIDA proposés pour 2019 et du budget du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA pour 2019;

Conscient que la résolution 133/XXVII, adoptée en 2004 par le Conseil des gouverneurs, a autorisé l'amendement du paragraphe 2 de l'article VI du Règlement financier du FIDA afin que les fonds non engagés à la clôture de l'exercice financier puissent être reportés sur l'exercice financier suivant à concurrence d'un montant ne dépassant pas 3% dudit exercice;

Reconnaissant que le report de 3% mentionné ci-dessus s'applique actuellement au budget administratif, et notant la nécessité de fixer un plafond de 6% pour le report sur l'exercice financier 2019 des montants non utilisés découlant d'économies réalisées en 2018 et pouvant financer la réalisation de certaines priorités institutionnelles;

Notant que, à sa trente-quatrième session, le Conseil des gouverneurs avait adopté la résolution 161/XXXIV, approuvant une telle augmentation pour l'exercice financier 2011.

Approuve le budget administratif, comprenant: premièrement, le budget ordinaire du FIDA pour 2019 d'un montant de 158,21 millions d'USD; deuxièmement, le budget d'investissement du FIDA pour 2019 d'un montant de 2,645 millions d'USD; et troisièmement, le budget du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA pour 2019 d'un montant de 6,18 millions d'USD, tels qu'ils sont exposés dans le document GC 42/L.6, déterminés sur la base d'un taux de change de 0,841 EUR pour 1,00 USD;

Décide que, si la valeur moyenne du dollar des États-Unis en 2019 s'écartait du taux de change de l'euro utilisé pour calculer le budget, l'équivalent total en dollar des États-Unis des dépenses en euro prévues au budget serait ajusté dans la proportion de l'écart entre le taux de change effectif de 2019 et le taux de change retenu au budget;

Approuve en outre la disposition selon laquelle les crédits non engagés à la clôture de l'exercice financier 2018 peuvent être reportés sur l'exercice financier 2019, à concurrence de 6% au maximum des crédits correspondants.

Résolution 207/XLII

Modifications des Principes et critères applicables aux financements du FIDA

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Rappelant la résolution 178/XXXVI, aux termes de laquelle il a été décidé, sur proposition du Conseil d'administration, d'approuver les Principes et critères applicables aux financements du FIDA;

Ayant étudié les modifications qu'il est proposé d'apporter aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA dont le Conseil d'administration l'a saisi, telles qu'elles figurent dans le document GC 42/L.7;

Adopte les Principes et critères applicables aux financements du FIDA, tels que modifiés ci-après, qui entreront en vigueur à l'adoption de la présente résolution et

Décide ce qui suit:

1. Le paragraphe 3 de la section I des Principes est modifié comme suit (le texte ajouté est souligné):
 3. Les Principes et critères en matière de prêts ont été modifiés à plusieurs reprises par le Conseil des gouverneurs entre 1994 et 1998, mais par la suite le document n'a pas été mis à jour ou révisé. En 2010, le Conseil des gouverneurs a chargé le Conseil d'administration de "soumettr[e] à la trente-quatrième session du Conseil des gouverneurs, en 2011, une version révisée des Principes et critères en matière de prêts qui tiendra compte de l'évolution de la situation depuis 1998, date de la dernière révision desdits Principes et critères, et énoncera de manière concise et claire les grands principes et critères applicables aux financements octroyés par le Fonds". En conséquence, le Conseil des gouverneurs a adopté les Principes et critères applicables aux financements du FIDA en février 2013. En 2018 et en 2019, les Principes et critères applicables aux financements du FIDA ont été modifiés de sorte qu'ils intègrent les changements requis pour rendre effectifs le cadre de transition et mettre à jour les conditions de financement.

2. Un nouvel alinéa [alinéa 15 a) ii) 1) d)] est ajouté comme suit:
 - 1) Les États membres en développement qui, à la fin de l'année précédant le début d'une période de reconstitution:

...

d) peuvent normalement prétendre à bénéficier de conditions particulièrement favorables mais peuvent faire l'objet de conditions moins favorables en cas de sanction décidée en application de la Politique relative aux emprunts non concessionnels adoptée par le Conseil d'administration.

3. Les alinéas 1), 2) et 3) du paragraphe 15 a) iii) de la section IV des Principes sont modifiés comme suit (le texte ajouté est souligné et le texte supprimé est barré):
 - 1) Les prêts ~~spéciaux~~ consentis à des conditions particulièrement favorables seront exempts d'intérêts mais seront assortis d'une commission de service sur le montant de l'encours en principal de trois quarts de point (0,75%) l'an, pour les prêts exprimés en DTS ou selon la décision du Conseil d'administration pour

les autres monnaies sur une base financière d'équivalence, et d'un délai de remboursement de quarante (40) ans (à moins qu'un délai plus court ne soit demandé par l'emprunteur), dont un différé d'amortissement de dix (10) ans, à compter de la date de leur approbation par le Conseil d'administration.

~~2) Les prêts accordés à des conditions mixtes supporteront un taux d'intérêt fixe de 1,25% seront soumis au prélèvement d'une commission de service sur le montant de l'encours en principal de trois quarts de point (0,75%) l'an, pour les prêts exprimés en DTS ou selon la décision du Conseil d'administration pour les autres monnaies sur une base financière d'équivalence, supporteront un taux d'intérêt fixe de 1,25% sur le montant de l'encours en principal pour les prêts exprimés en DTS et en fonction de la décision du Conseil d'administration pour les autres monnaies sur une base financière d'équivalence, et seront assortis d'un délai de remboursement de vingt-cinq (25) ans (à moins qu'un délai plus court ne soit demandé par l'emprunteur), dont un différé d'amortissement de cinq (5) ans, et d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, à compter de la date de leur approbation par le Conseil d'administration.~~

~~3) Les prêts consentis aux conditions ordinaires seront assortis d'un taux d'intérêt équivalant à cent pour cent (100%) du taux d'intérêt variable de référence déterminé soumis à un taux d'intérêt sur le montant de l'encours en principal égal au taux de référence établi par le FIDA, qui est déterminé chaque année par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'alinéa iv) et seront assortis d'un délai de remboursement de quinze (15) à dix huit (18) ans, y compris un différé d'amortissement de trois (3) ans (à moins qu'un délai plus court ne soit demandé par l'emprunteur) pouvant aller jusqu'à trente-cinq (35) ans avec une échéance finale moyenne de vingt (20) ans, à compter de la date à laquelle le Fonds aura déterminé que toutes les conditions générales préalables au retrait ont été remplies.~~

4. Un nouvel alinéa [(alinéa 15 a) iv) 1)] est ajouté comme suit:

iv) Le Conseil d'administration:

1) déterminera la commission de service ainsi que les intérêts correspondants applicables aux prêts accordés à des conditions particulièrement favorables et mixtes libellés dans une monnaie autre que les DTS.

La numérotation des alinéas a été modifiée en conséquence (voir ci-après).

5. Les alinéas renumérotés 2) et 3) du paragraphe 15 a) iv) ont été modifiés comme suit (le texte ajouté est souligné et le texte supprimé est barré):

iv) Le Conseil d'administration:

~~2) déterminera, sur la base du taux d'intérêt ordinaire variable d'institutions financières internationales (IFI) à vocation d'aide au développement, le la méthode de calcul du taux d'intérêt de référence (le taux de référence établi par le FIDA) à appliquer au FIDA, lequel taux servira de référence aux réexamens et révisions prévus à l'alinéa 2 3) ci-après; et~~

~~3) fixera chaque année les taux d'intérêt à appliquer aux prêts à des conditions ordinaires. À cet effet, il réexaminera chaque année les taux d'intérêt applicables aux prêts consentis à des conditions ordinaires et les révisera au besoin sur la base du taux d'intérêt de référence en vigueur le 1er juillet de l'année concernée. examinera, chaque trimestre, le taux de référence établi par le FIDA et le révisera pour le trimestre suivant, sur la base des taux du marché.~~

6. Le paragraphe 15 c) des Principes est modifié comme suit (le texte ajouté est souligné):

Mécanisme de soutenabilité de la dette.

Les financements au titre du mécanisme de soutenabilité de la dette sont accordés aux États membres éligibles sous la forme de dons ou d'une combinaison de don et de prêt à des conditions particulièrement favorables, conformément aux dispositions relatives à la mise en œuvre du cadre de soutenabilité de la dette établi par le Conseil d'administration. Les États membres éligibles sont également soumis à la Politique relative aux emprunts non concessionnels et aux sanctions qu'elle prévoit.

Résolution 208/XLII

Modification de l'Accord portant création du FIDA

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Ayant étudié le rapport EB 2018/125/[R.X] du Conseil d'administration intitulé "Proposition de modification des textes juridiques fondamentaux du FIDA visant à favoriser la collaboration du Fonds avec le secteur privé";

Ayant pris acte de la proposition de modifier l'Accord portant création du FIDA, formulée conformément à l'article 12 dudit Accord;

Prenant acte du rapport et de la recommandation que le Conseil d'administration lui a soumis conformément à l'article 12 de l'Accord portant création du FIDA;

Agissant en vertu de l'article 12 de l'Accord portant création du FIDA;

Adopte les modifications de l'Accord portant création du FIDA ci-après, qui entreront en vigueur et prendront effet à la date de l'approbation par le Conseil d'administration de la version révisée de la Stratégie du FIDA concernant le secteur privé:

1. **La section 1 b) de l'article 7** est modifiée comme suit (le texte ajouté est souligné et le texte supprimé est barré):

Le Fonds n'accorde de moyens financiers qu'aux profit d'États en développement qui sont Membres du Fonds ~~et~~. Ces financements peuvent être accordés soit directement aux États membres en développement, soit à des organisations intergouvernementales aux travaux desquelles ces Membres participent, soit à des organismes et entreprises du secteur privé, ou par leur intermédiaire. En cas de prêt à une organisation intergouvernementale, le Fonds peut requérir une garantie gouvernementale ou d'autres formes de garantie.

2. **La section 2 a) de l'article 7** est modifiée comme suit (le texte ajouté est souligné et le texte supprimé est barré):

Le Fonds peut accorder des moyens financiers sous forme de prêts, de dons, et d'un mécanisme de soutenabilité de la dette, d'apports de fonds propres ou d'autres moyens, suivant des modalités et à des conditions qu'il juge appropriées, eu égard à la situation et aux perspectives économiques du membre ainsi qu'à la nature et aux exigences de l'activité envisagée. Le Fonds peut aussi accorder, par décision du Conseil d'administration, des moyens financiers supplémentaires pour la conception et l'exécution de projets et programmes financés par ses prêts, ses dons, et le mécanisme de la soutenabilité de la dette, des apports de fonds propres ou d'autres moyens.

3. **La section 2 f) de l'article 7** est modifiée comme suit (le texte ajouté est souligné et le texte supprimé est barré):

L'accord de prêt, ou tout autre accord jugé approprié, est conclu, ~~pour~~ dans chaque cas prêt, entre le Fonds et le bénéficiaire, ce dernier étant responsable de l'exécution du projet ou programme convenu.

Résolution 209/XLII

Révision des Principes et critères applicables aux financements du FIDA

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Rappelant la résolution 178/XXXVI, aux termes de laquelle il a décidé, sur proposition du Conseil d'administration, d'approuver les Principes et critères applicables aux financements du FIDA;

Ayant étudié la proposition relative aux modifications à apporter aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA soumise par le Conseil d'administration, telle qu'elle est présentée dans le document GC 42/L.X;

Adopte les Principes et critères applicables aux financements du FIDA tels que modifiés ci-après, qui prendront effet à compter de l'adoption par le Conseil d'administration de la version révisée de la Stratégie du FIDA concernant le secteur privé;

Charge le Président du FIDA de tenir à jour un récapitulatif des principes et orientations adoptés par le Conseil d'administration en vertu des Principes et critères applicables aux financements du FIDA tels qu'adoptés dans les termes ci-après.

Décide ce qui suit:

1. Le paragraphe 3 de la section I des Principes est modifié comme suit (le texte ajouté est souligné):
 3. Les Principes et critères en matière de prêts ont été modifiés à plusieurs reprises par le Conseil des gouverneurs entre 1994 et 1998, mais par la suite le document n'a pas été mis à jour ou révisé. En 2010, le Conseil des gouverneurs a chargé le Conseil d'administration de "soumettr[e] à la trente-quatrième session du Conseil des gouverneurs, en 2011, une version révisée des Principes et critères en matière de prêts qui tiendra compte de l'évolution de la situation depuis 1998, date de la dernière révision desdits Principes et critères, et énoncera de manière concise et claire les grands principes et critères applicables aux financements octroyés par le Fonds." En conséquence, le Conseil des gouverneurs a adopté les Principes et critères applicables aux financements du FIDA en février 2013. En 2018 et en 2019, les Principes et critères applicables aux financements du FIDA ont été modifiés de manière à intégrer les changements requis pour rendre effectifs le cadre de transition et la collaboration avec le secteur privé.
2. Le paragraphe 11 de la section III des Principes est modifié comme suit (le texte ajouté est souligné et le texte supprimé est barré):
 11. **Critères relatifs aux projets et programmes pays.** Les projets et programmes faisant l'objet de propositions de financement par le Fonds s'inspireront autant que possible des programmes d'options stratégiques pour les pays, axés sur les résultats ou d'autres stratégies qui fournissent un cadre permettant de prendre les décisions stratégiques relatives aux opérations du Fonds dans un État membre, de sélectionner les possibilités de financement par le Fonds et de faciliter la gestion en vue d'obtenir des résultats.

3. Le paragraphe 13 de la section III des Principes est modifié comme suit (le texte ajouté est souligné):

13. **Exécution des projets et programmes.** Les projets et programmes financés par le Fonds doivent être exécutés en conformité avec les règles relatives à la passation des marchés de fournitures et de services financés sur les ressources du Fonds, telles qu'adoptées par le Conseil d'administration, et avec les politiques adoptées périodiquement par le Conseil d'administration en matière de lutte contre la corruption, d'audit et de supervision. Les accords de financement conclus avec les États membres sont soumis aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole, telles qu'établies par le Conseil d'administration. Les accords de financement conclus avec des organismes et entreprises appartenant au secteur privé sont soumis aux dispositions de la Stratégie concernant le secteur privé adoptée par le Conseil d'administration. Les projets et programmes sont supervisés par le Fonds en application de la Politique du FIDA en matière de supervision et d'appui à l'exécution arrêtée par le Conseil d'administration.

Conditions de financement, section IV

4. Le paragraphe 15 des Principes est modifié de manière à répercuter la modification apportée à la section 2 a) de l'article 7 de l'Accord portant création du FIDA (le texte ajouté est souligné et le texte supprimé est barré):

15. En tenant dûment compte de sa viabilité à long terme et de la nécessité d'assurer la continuité de ses opérations, le Fonds accorde des financements sous forme de prêts, de dons, et d'un mécanisme de soutenabilité de la dette, d'apports de fonds propres ou d'autres moyens. Ces financements accordés par le Fonds à des organismes et entreprises appartenant au secteur privé auront pour objet d'aider le Fonds à atteindre les objectifs qui lui sont assignés en vertu de l'Accord, et ne sauraient en aucun cas excéder les limites prudentielles à l'échelle de chaque projet ou programme ou à l'échelle du portefeuille, telles qu'elles sont définies aux termes du cadre et des principes de gestion des risques en vigueur au FIDA.

5. Le paragraphe 15 a) qui traite des prêts est subdivisé ainsi: a) prêts au secteur public; b) prêts au secteur privé. Les paragraphes 15 b) relatif aux dons et 15 c) relatif au mécanisme de soutenabilité de la dette deviennent respectivement les paragraphes 15 c) et 15 d). Le paragraphe 15 de la section IV des Principes est modifié comme suit (le texte ajouté est souligné):

A. Prêts

a) Prêts au secteur public

[...]

b) Prêts au secteur privé

Le Fonds consentira des prêts aux entités du secteur privé conformément à la Stratégie concernant le secteur privé établie par le Conseil d'administration ou en vertu d'autres autorisations accordées par le Conseil d'administration.

6. Un nouvel alinéa e) est ajouté au paragraphe 15 de manière à répercuter la modification apportée à la section 2 a) de l'article 7 de l'Accord portant création du FIDA (le texte ajouté est souligné):

e) Apports de fonds propres ou autres moyens

Le Fonds consentira des financements sous forme d'apports de fonds propres ou d'autres moyens conformément à la Stratégie concernant le secteur privé établie par le Conseil d'administration ou en vertu d'autres autorisations accordées par le Conseil d'administration.

Résolution 210/XLII

Proposition concernant le lieu de la quarante-troisième session du Conseil des gouverneurs du FIDA et de la première session de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Ayant examiné la proposition faite à la quarante-deuxième session du Conseil des gouverneurs par le Gouverneur pour l'Inde, au nom du Gouvernement de la République de l'Inde, d'accueillir à New Delhi la quarante-troisième session du Conseil des gouverneurs du FIDA et la première session de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA;

Rappelant l'article 4 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, relatif au lieu des sessions du Conseil des gouverneurs, qui dispose que "Les sessions du Conseil des gouverneurs se tiennent au siège du Fonds. Le Conseil des gouverneurs peut décider de tenir une session ailleurs, à condition que cela n'entraîne pour le Fonds aucun frais supplémentaire";

Notant que les dates de la quarante-troisième session du Conseil des gouverneurs (11-12 février 2020), ont déjà été fixées, conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs;

Remerciant le Gouvernement de la République de l'Inde pour sa proposition d'accueillir la quarante-troisième session du Conseil des gouverneurs du FIDA et la première session de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA à New Delhi;

Décide par la présente:

De déléguer au Conseil d'administration l'examen de la proposition et la décision à prendre, et de veiller à ce que sa mise en œuvre soit conforme à l'article 4 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs et n'entraîne pas de frais supplémentaires pour le FIDA.

Annexe III Liens vers le contenu numérique de la quarante-deuxième session du Conseil des gouverneurs

Le contenu des vidéos est accessible en cliquant sur les liens indiqués ci-après:

Matin, première journée

Cérémonie inaugurale [En anglais seulement](#)

Allocution de bienvenue prononcée par le Président du FIDA à Sa Sainteté le Pape François et au Président du Conseil des Ministres de la République italienne, Giuseppe Conte [En anglais seulement](#)

Allocution de bienvenue prononcée par le Président du Conseil des ministres de la République italienne, Giuseppe Conte [En anglais seulement](#)

Discours liminaire prononcé par Sa Sainteté le Pape François [Anglais Espagnol](#)

Discours prononcé par Mme Midori, Messagère de la Paix des Nations Unies [En anglais seulement](#)

Conversation avec Sherrie Silver, Défenseuse du FIDA pour la jeunesse rurale [En anglais seulement](#)

La cause des jeunes ruraux: conversation avec Sherrie Silver [En anglais seulement](#)

Discours liminaire prononcé par S.E. Danilo Medina Sánchez, Président de la République dominicaine [Anglais Espagnol](#)

Discours liminaire prononcé par S.E.. Geraldine Mukeshimana, Ministre de l'agriculture et des ressources animales de la République du Rwanda, au nom du Président de la République du Rwanda [En anglais seulement](#)

Déclaration du Président du FIDA [En anglais seulement](#)

Rencontre entre Sa Sainteté le Pape François et le personnel du FIDA [En anglais seulement](#)

Rencontre entre Sa Sainteté le Pape François et les délégués du Forum des peuples autochtones du FIDA [En espagnol seulement](#)

L'avenir du FIDA: Architecture financière - Conversation avec les gouverneurs du FIDA [En anglais seulement](#)

Le chef Carlo Cracco présente ses recettes du changement (Maroc et Cambodge) [En anglais seulement](#)

Après-midi, première journée

L'avenir du FIDA: Architecture financière - Collaboration avec le secteur privé [En anglais seulement](#)

Évènement spécial: Accès des jeunes aux moyens de financement [Arabe Français Anglais Espagnol](#)

Synthèse des délibérations du Forum des peuples autochtones [En anglais seulement](#)

Matin, Deuxième journée

Débat avec les Gouverneurs du FIDA: Repositionnement du système de développement des Nations Unies et conséquences pour le FIDA [En anglais seulement](#)

Lancement du Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole (Fonds ABC)
[En anglais seulement](#)

Séance interactive 1 – Les chaînes de valeur de l'entrepreneuriat agricole
[Arabe Français Anglais Espagnol](#)

Élimination de la peste ovine et caprine [En anglais seulement](#)

Séance d'information sur le Fonds ABC [En anglais seulement](#)

EAT – Conférence du FIDA [Arabe Anglais Français Espagnol](#)

Séance d'information sur EAT [En anglais seulement](#)

Après-midi, deuxième journée

Séance interactive 2 – Entrepreneuriat social [Arabe Anglais Français Espagnol](#)

Séance interactive 3 – L'avenir de l'agriculture [Arabe Anglais Français Espagnol](#)

Observations finales prononcées par le Président du FIDA [En anglais seulement](#)

Other videos screened during the session

Diaporama d'ouverture [En anglais seulement](#)

Diaporama de clôture [En anglais seulement](#)

Midori en visite dans les projets de développement rural au Viet Nam
[En anglais seulement](#)

Sénégal: que le soleil brille! [En anglais seulement](#)

Nigéria: miser sur les jeunes [En anglais seulement](#)

Sherrie Silver au Cameroun pour appuyer l'action menée en faveur des jeunes
[En anglais seulement](#)

Les annexes IV et V peuvent être consultées en cliquant sur les liens indiqués ci-dessous:

[Annexe IV Délégations de la quarante-deuxième session du Conseil des gouverneurs](#)

[Annexe V Liste des documents soumis au Conseil des gouverneurs à sa quarante-deuxième session](#)